

BAIE DE SOMME



DOSSIER DE CANDIDATURE

RENOUVELLEMENT
DU LABEL

GRAND SITE DE FRANCE

2018
2023

UNE AMBITION POUR LE TERRITOIRE À L'HORIZON 2023

PROPOS INTRODUCTIFS

Créé en 1974 à la suite des travaux du SDAU, le Syndicat Mixte a rapidement puisé ses idées et son élan dans les prospectives territoriales de l'Organisme Régional d'Études pour l'Aménagement de la Picardie (OREAP). Pendant 20 ans, se sont succédés de nombreux programmes d'aménagement de la Côte Picarde qui ont modifié en profondeur l'économie et l'image touristique de cette région.

La Baie de Somme s'est alors affirmée comme une destination touristique majeure, dont la forte attractivité a conduit rapidement à des dégradations du paysage pouvant mettre en péril la pérennité de son capital «Nature».

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de faire évoluer les outils de planification et de les adapter aux évolutions complexes et rapides du littoral (tourisme, trait de côte, urbanisation, biodiversité, mutations économiques et sociales). La démarche Grand Site, proposée par le CIADT de 2001, a été une formidable opportunité pour construire peu à peu un projet de développement intégré d'une zone côtière devenue extrêmement convoitée, et devant s'adapter face aux risques naturels. La préservation et la valorisation des paysages sont ainsi devenues un élément incontournable, fil d'Ariane d'une stratégie révisée de gestion du territoire.

Plus qu'une candidature au renouvellement du label, le présent dossier constitue pour le territoire la feuille de route, le cadre de travail et de concertation, dans lequel tous les acteurs se retrouvent pour garder le cap et l'intégrité territoriale de la Baie de Somme. Et cela dans un contexte singulier, celui de la loi NOTRe.

L'impact organisationnel pour notre collectivité, gestionnaire du label, est conséquent : l'échiquier politique local se trouve modifié, les organisations en place ont évolué (fusions des régions et des intercommunalités, création d'une communauté d'agglomération, nouveau syndicat mixte portant le projet de PNR...) et voient leurs niveaux de compétences révisés (GEMAPI, tourisme...). Adapter l'organisation du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, pour pérenniser un territoire de projets cohérent et solidaire à l'échelle du littoral picard, s'avère aujourd'hui une responsabilité à partager avec tous les acteurs locaux.

En effet, devant l'extrême complexité du territoire et l'étendue des champs de compétence couverts, il est aujourd'hui encore moins possible de se satisfaire d'une approche sectorielle classique, négligeant les impacts croisés sur les autres secteurs d'activité. Également, les «écosystèmes» paysager, naturel et bâti, socio-culturel... de la Baie de Somme s'affranchissent des limites administratives ou réglementaires.

Tous les acteurs du territoire Grand Site de France Baie de Somme ont donc profité de l'occasion offerte par la procédure de renouvellement du label, pour se réinterroger sur le paysage constitutif de la Baie, évaluer sans complaisance la portée de nos actions, redéfinir notre modèle de gestion et fixer un niveau d'ambition prospectif qui doit nourrir le futur SCOT et l'ensemble des documents de planification qui s'y rattache.

La cohérence des grandes priorités du territoire, leurs transversalités, l'exigence de qualité dans la mise en œuvre des actions projetées renforceront l'appartenance de la Baie au rang des Grands Sites de France.

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DU GESTIONNAIRE

Immensité d'eau, de végétaux et de sable, modelée par mille nuances de lumière, la Baie de Somme forme un trait d'union majestueux entre ciel, terre et mer. Autour de cet estuaire se déploie un paysage varié tissé de dunes, de falaises, de galets, de prairies et de marais. Site fragile, la Baie de Somme est le fruit d'une alliance renouvelée entre l'homme et la nature. Elle est aussi un lieu vivant et une terre d'accueil où le temps « *suspend son vol* ».

La beauté de la baie et de son rivage picard, la richesse de ses patrimoines mais aussi l'engagement de ses acteurs pour préserver les grands espaces de nature que constituent les sites classés du Marquenterre et du Cap Hornu/pointe du Hourdel, lui ont valu une reconnaissance nationale : le label Grand Site de France.

Fort des acquis de plus de 10 ans d'une politique « Grand Site » qui l'a placé au rang des destinations écotouristiques d'excellence, le Grand Site de la Baie de Somme, par le présent cadre d'intervention renouvelé pour les six prochaines années, réaffirme son attachement **aux valeurs qui sont au cœur de ses politiques d'interventions territoriales :**

- **Un aménagement équilibré du territoire pour une meilleure cohésion territoriale**
 - entre les espaces naturels, ruraux et les secteurs urbanisés,
 - entre les territoires du nord et du sud de l'estuaire de la Somme ;
- **Des interventions intégrant les principes du développement durable** en matière notamment de préservation de la biodiversité ; de structuration d'offres touristiques en adéquation avec la vocation des espaces et surtout « l'esprit des lieux » ;
- **L'amplification du dialogue avec les acteurs de la mer et les territoires de l'avant-pays ;**
- **La co-construction des projets avec l'ensemble des collectivités et acteurs locaux**, pour une démocratie participative permettant l'expression de l'ensemble des habitants.

Le présent dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France pour la Baie de Somme constitue un outil privilégié de mise en œuvre du programme « Ambitions 2023 » élaboré de façon concertée à l'échelle d'un territoire de projets qui sert et se nourrit des

valeurs portées par le Réseau des Grands Sites de France. Il contribue ainsi à atteindre des objectifs très concrets, suivant une méthode que l'on pourrait qualifier de « Work in Progress ».

Les partenaires s'engagent, durant cette seconde période de labellisation, à optimiser les potentialités de développement du territoire au regard de ses spécificités, en tenant compte du fragile équilibre entre la sauvegarde des grands paysages, la garantie pour le visiteur d'une expérience « qui fait grandir » et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Ce cadre d'intervention pour les six prochaines années, adopté par l'ensemble des membres du comité de pilotage du 23 juin 2017, est le fruit d'un travail de concertation élargie, initiée un an plus tôt, au travers d'une mission d'études portant sur la révision de la stratégie du Grand Site Baie de Somme⁽¹⁾.

Stéphane HAUSSOULIER

Président du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

Vice-Président du Conseil départemental de la Somme en charge de l'Environnement

Maire de Saint-Valery-sur-Somme



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : PORTRAITS DE LA BAIE DE SOMME

1 - DES PAYSAGES VARIÉS QUI S'UNISSENT POUR DESSINER UN GRAND SITE	P.7
1.1 LES CINQ GRANDS ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES DU GRAND SITE	P.7
1.2 UN GRAND SITE QUI S'OUVRE NATURELLEMENT SUR LE LITTORAL ET SON AVANT-PAYS	P.9
1.3 D'UNE DYNAMIQUE NATURELLE À LA PRODUCTION ARTIFICIELLE DE PAYSAGES PAR « LA CONQUÊTE SUR » PUIS « LA DÉFENSE CONTRE » LA MER	P.12
2 - UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI UNIQUE ET PROTÉGÉ	P.14
2.1 LES GRANDS PAYSAGES : LES SITES INSCRITS ET CLASSÉS	P.14
2.2 LES ESPACES DE NATURE	P.15
2.3 UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL DIVERSIFIÉ : ENTRE IDENTITÉ AGRICOLE ET HÉTÉROGÉNÉITÉ BALNÉAIRE	P.25
3 - UN GRAND SITE VISITÉ ET VÉCU	P.27
3.1 LE TOURISME EN BAIE DE SOMME : DU DÉCLIN À LA RENAISSANCE	P.27
3.2 ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ET DES MODES DE DEPLACEMENT TOURISTIQUE SUR LA PÉRIODE 2003-2013	P.28
3.3 L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS SUR LE GRAND SITE	P.33
3.4 ÉVOLUTION DES USAGES ET OPPORTUNITÉS QU'OFFRE LE LABEL GRAND SITE	P.34
3.5 « PAROLES D'ACTEURS »	P.45
4 - UN GRAND SITE QUI JOUE LA COMPLÉMENTARITÉ ET L'INTÉGRATION DES STRATÉGIES LIÉES À UNE ZONE CÔTIÈRE FRAGILE	P.49
4.1 LE PARC NATUREL RÉGIONAL BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME	P.49
4.2 LE PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE	P.50
4.3 LA STRATÉGIE PAPI BRESLE SOMME AUTHIE	P.51
4.4 LA COOPÉRATION INTER-SCOT PAYS INTERRÉGIONAL BRESLE YÈRES ET BAIE DE SOMME 3 VALLÉES	P.53

CHAPITRE 2 : BILAN ÉVALUATIF DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION 2012-2017

1 - L'OPÉRATION GRAND SITE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE	P.55
2 - LES ENGAGEMENTS DU PROGRAMME OCS 2 (2012-2017)	P.56
2.1 RAPPEL DE LA STRATÉGIE 2011	P.56
2.2 RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION EN 2011	P.58
3 - BILAN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE LABELLISATION	P.59
3.1 LA GOUVERNANCE AU CŒUR DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION	P.59
3.2 LES ACTIONS ENTREPRISES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU GRAND SITE	P.64
3.3 FOCUS SUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE	P.66
3.4 FOCUS SUR LE PROGRAMME D'ANIMATION POUR FAIRE VIVRE L'ESPRIT GRAND SITE : ENTRE APPROPRIATION LOCALE ET NOTORIÉTÉ NATIONALE	P.104

CHAPITRE 3 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROTECTION, DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR À HORIZON 2023

1 - UNE STRATÉGIE PARTAGÉE	P.111
2 - LES 4 ENJEUX SPÉCIFIQUES AU GRAND SITE BAIE DE SOMME	P.112
3 - AMBITIONS 2023 : LE PROGRAMME D' ACTIONS OPÉRATIONNEL	P.114
3.1 NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES FLUX TOURISTIQUES	P.114
3.2 NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION DES PAYSAGES DE LA BAIE DE SOMME EN S'INSCRIVANT DANS UNE APPROCHE « ÉCOSYSTÉMIQUE », INTÉGRÉE ET ADAPTATIVE	P.119
3.3 NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ACCUEIL EN FAVORISANT « L'EXPÉRIENCE DU LIEU »	P.124
3.4 NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE	P.128
4 - PRÉSENTATION DES ACTIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE COHÉRENT	P.129
4.1 PRÉSENTATION DES ACTIONS PAR SECTEUR D'INTERVENTION	P.129
4.2 PRÉSENTATION DES ACTIONS TRANSVERSALES SUR LE TERRITOIRE	P.137
5 - UN PÉRIMÈTRE DE PROJETS AJUSTÉ	P.138

CHAPITRE 4 : ORGANISATION DU GESTIONNAIRE, MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE SUIVI DES ACTIONS

1 - LE GESTIONNAIRE ET SES PARTENAIRES	P.141
1.1 L'ÉVOLUTION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE : UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION	P.141
1.2 DES PARTENARIATS À RENFORCER POUR UNE MEILLEURE COOPÉRATION SUR LE GRAND SITE	P.142
2 - LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE	P.143
3 - LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU GESTIONNAIRE DÉDIÉS AU SITE	P.144
3.1 UNE ÉQUIPE D'ANIMATION DÉDIÉE AU PILOTAGE DU PROGRAMME	P.144
3.2 UNE ÉQUIPE DE PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE	P.144
3.3 LE BUDGET DU GESTIONNAIRE : OPTIMISER ET RECHERCHER LES FINANCEMENTS	P.144
4 - SUIVRE ET ÉVALUER LES ACTIONS	P.145
4.1 OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE	P.145
4.2 SUIVIS SCIENTIFIQUES	P.146
4.3 ÉCO COMPTEURS CYCLABLES	P.146
4.3 ETUDE DE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ET DE MOBILITÉ	P.147

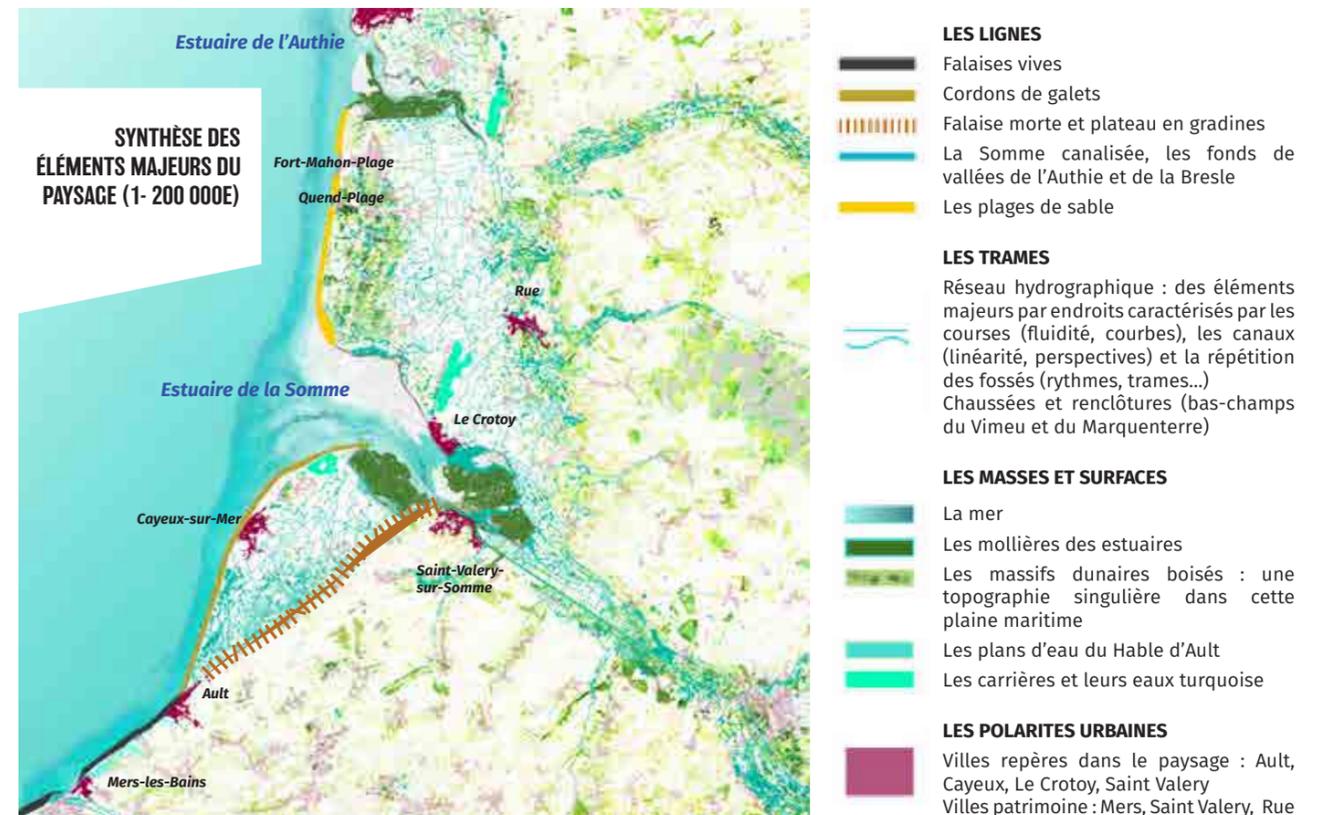
1 DES PAYSAGES VARIÉS QUI S'UNISSENT POUR DESSINER UN GRAND SITE

Derrière le terme « Baie de Somme », on identifie non seulement l'estuaire, mais aussi l'avant-pays qui l'entoure. On découvre ainsi que ce territoire contient en réalité une mosaïque originale de paysages. Les grands ensembles identitaires de la Baie de Somme témoignent d'un héritage multiple. La Somme, canalisée depuis Abbeville, se jette dans l'estuaire face à Saint-Valery-sur-Somme. Elle est encadrée par deux cordons littoraux très différents. Au nord jusqu'à la Baie d'Authie, s'étend le massif dunaire du Marquenterre, immensité de sable accumulé par le travail du vent et de la mer. Au sud, le cordon de galets, paysage minéral qui résulte de l'érosion des falaises crayeuses qui se prolongent jusqu'à la vallée de la Bresle. L'avant-pays présente quant à lui un autre visage, celui des Bas-Champs, façonnés par le travail de drainage et d'assèchement des terres par les paysans, où l'eau s'exprime en contraste dans toutes ses formes (marais, mollières, bocage, canaux, etc.)

CHAPITRE 1 PORTRAITS DE LA BAIE DE SOMME

1.1 LES CINQ GRANDS ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES DU GRAND SITE

La côte picarde représente un linéaire de 60km dans lequel s'insèrent deux estuaires, prolongés par une basse plaine de 300km² (plaine maritime picarde). Cet ensemble constitue l'un des derniers littoraux sauvages de France.





■ La Baie d'Authie (17 km²) dont l'estuaire marque la limite avec le département du Pas-de-Calais, s'ouvre entre les pointes sableuses de Routhiauville et de Berck-sur-Mer.



■ Les dunes et la plaine du Marquenterre (accrochées au plateau du Ponthieu) comprises entre les estuaires de la Somme et de l'Authie, de la pointe de Saint-Quentin, à la pointe de Routhiauville.



■ La Baie de Somme, le plus vaste estuaire des Hauts-de-France (70 km²), est enserrée par le poulcier de galets du Hourdel au sud et le musoir de sable de la pointe de Saint-Quentin, en Marquenterre, au nord.



■ Les Bas-Champs du Vimeu ou Bas-Champs de Cayeux et son cordon de littoral de galets (16 km) qui s'étendent de Ault-Onival à la Pointe du Hourdel.



■ La côte à falaises du Vimeu constituant le prolongement des falaises crayeuses du pays de Caux. Elle s'étend de la bordure nord de la vallée de la Bresle, qui marque la limite avec le département de la Seine-Maritime jusqu'à Ault-Onival (6 km).



1.2 UN GRAND SITE QUI S'OUVRE NATURELLEMENT SUR LE LITTORAL ET SON AVANT-PAYS



LA PLAINE MARITIME PICARDE correspond à un ensemble de terres basses, isolées naturellement ou artificiellement de la mer par un cordon de galets, des dunes et par des digues appelées localement rencloîtres. Elle s'étend au nord jusqu'à la vallée de l'Authie et au sud jusqu'à la vallée de la Bresle. A l'est, elle est limitée par la base du plateau calcaire picard. En résulte un réseau hydraulique très complexe (développé à l'origine pour drainer et valoriser économiquement cet espace), qui rend omniprésent un paysage d'eau sous toutes ses formes : plans d'eau naturels et artificiels, fossés, anciens chenaux de marée, canaux.



L'ESTUAIRE DE LA SOMME

(d'une superficie de 7 000 ha) correspond à l'emboîtement de deux estuaires : celui de la Somme au sud et celui de la Maye au nord. Il se compose d'une immense zone sablo-vaseuse et d'une zone herbue couvrant près de 2 500 ha. Il est réputé pour la diversité de son avifaune et pour sa fonction de halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau. La Baie de Somme est également connue pour ses populations de phoques veaux-marins (la plus importante des côtes françaises) et gris.

En vue du renouvellement du label, le Syndicat Mixte et ses partenaires ont pris l'attache d'un groupement de bureaux d'études (Troisième Paysage, Maître du rêve, Diversités) pour les accompagner dans la révision de leur stratégie territoriale.

La base de cette stratégie repose sur l'actualisation du diagnostic paysager. Ce dernier a fait l'objet d'un travail préparatoire et d'échanges réguliers avec les services de la DREAL Hauts-de-France avant d'être partagé avec l'ensemble des acteurs publics et privés de la Baie de Somme (représentant environ 40 structures), lors du Comité de Pilotage du 13 octobre 2016, co-présidé avec Monsieur le Sous-Préfet d'Abbeville.

Ce nouveau regard a été l'occasion de redessiner le territoire « Grand Site Baie de Somme » face aux enjeux de demain.

•Retrouver le grand périmètre historique de l'ancien estuaire associant les paysages des bas-champs et ses marais arrières littoraux à

la frange littorale,

- recréer le lien naturel entre la falaise vive et la falaise morte du sud de la Baie,
- renforcer le dialogue entre les belvédères de part et d'autre du canal de la Somme, ...

s'avèrent être de nouveaux enjeux pour mieux protéger les milieux naturels, mieux gérer l'accueil et les flux de visiteurs et assurer un développement économique et social en épaisseur.

LA CARTE DES NOUVELLES ENTITÉS TERRITORIALES ET FONCTIONNELLES (présentée ci-après)

apporte une meilleure compréhension des enjeux paysagers sur le Grand Site.

Elle dessine les contours d'un territoire, qui donne à voir « plus grand ».



1 LE « GRAND MARQUENTERRE »

Cette entité regroupe le parc du Marquenterre, le domaine du Marquenterre jusqu'à la baie d'Authie (dunes et forêt du Marquenterre, dunes du Royon, dunes de l'Authie et villes balnéaires).

Elle permet d'organiser une réflexion ciblée et cohérente sur cette portion du territoire à forte exposition touristique.

4 LA « BASSE VALLÉE DE LA SOMME »

L'unité territoriale «basse vallée de la Somme» représente un périmètre d'exception peu connu. Les paysages précieux du fond de vallée bénéficient d'une richesse floristique, et écologique qui pourrait être mise en lumière.

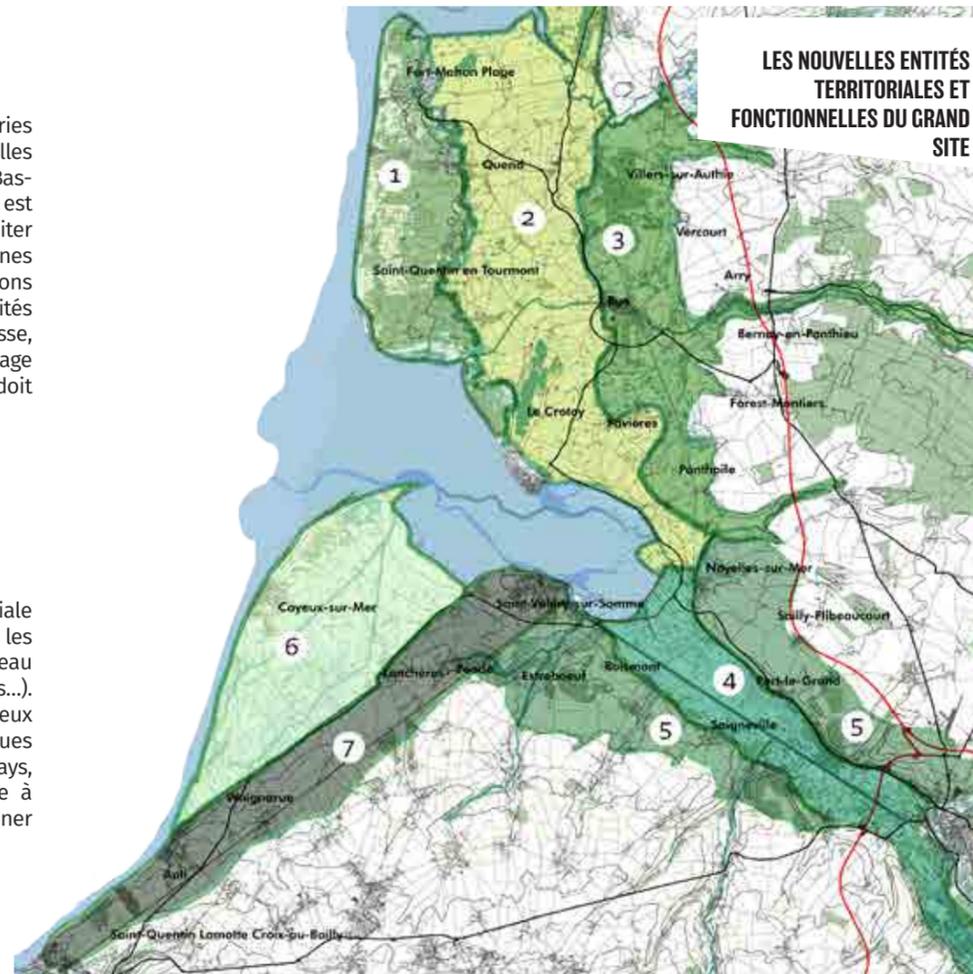
2 LE « PARC DES BAS-CHAMPS NORD »

Composée principalement de prairies et d'espaces agricoles et de villes «diffuses», l'entité territoriale des Bas-Champs nord de la Baie de Somme est un espace à préserver afin de limiter la pression foncière sur ses zones (activités économiques, extensions urbaines) pour privilégier les activités traditionnelles (agriculture, chasse, élevage). Le site bénéficie d'un maillage pédestre et cyclable important qui doit être davantage valorisé.



3 LE « PARC DES MARAIS »

Cette grande entité territoriale regroupe les zones humides, les tourbières et les nombreux cours d'eau (rivière, canaux, rus, fossés drainants...). C'est un espace à protéger (nombreux corridors écologiques, hydrauliques et paysagers). Situé dans l'avant-pays, le parc des marais est un espace à dynamiser afin de faire rayonner davantage le rétro-littoral.



5 LES BELVÈDÈRES DE LA BASSE VALLÉE DE LA SOMME

Située en entrée «effective» du Grand Site cette unité territoriale est à considérer pour comprendre le fonctionnement de l'ensemble du territoire, depuis les coteaux. Les co-visibilités rendues possibles depuis l'ubac et l'adret sont à valoriser tels des belvédères permettant de se situer dans le grand territoire.



6 LE « PARC DES BAS-CHAMPS SUD »

Cette unité territoriale englobe l'ensemble des terres conquises sur la mer entre Ault, la Pointe du Hourdel et les falaises mortes. C'est aujourd'hui un espace peu connu, protégé des nuisances et bénéficiant d'une richesse écologique et d'une richesse culturelle et traditionnelle sur lesquelles proposer un nouveau regard.



7 LES BELVÈDÈRES DES FALAISES

La falaise vive et la falaise morte représentent une unité territoriale à considérer comme des belvédères sur la mer et les bas-champs. Ces deux ruptures géographiques permettent de contempler le paysage, de le comprendre et doivent être protégées.



1.3 D'UNE DYNAMIQUE NATURELLE À LA PRODUCTION ARTIFICIELLE DE PAYSAGES PAR « LA CONQUÊTE SUR » PUIS « LA DÉFENSE CONTRE » LA MER

Face aux excès de l'eau, et notamment de la mer, l'homme a façonné ces paysages, modelé la terre, tant pour produire que pour s'en protéger. Ces excès, ces forçages continuent d'exercer leur pouvoir sur les paysages et leur confèrent une variabilité dans le temps et dans l'espace qu'il convient de (ré) appréhender pour poursuivre/accompagner ce façonnage productif et permanent du territoire.

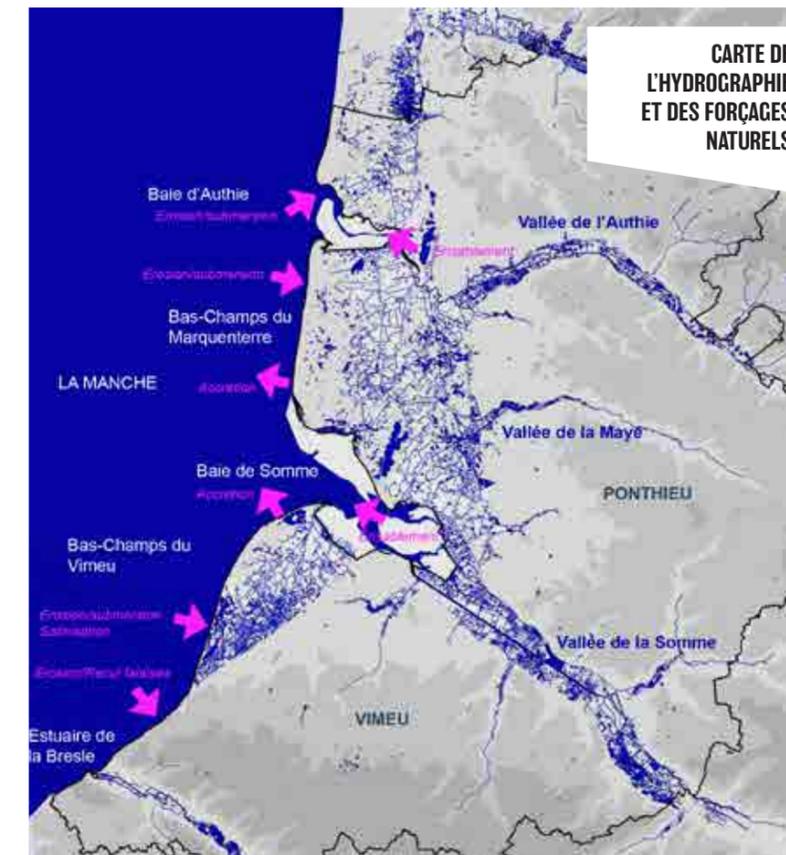
Les paysages du risque (submersion/érosion des falaises) traduisent la vulnérabilité actuelle et future du littoral et la fragilité de l'anthropisation récente et passée (lecture dans le paysage des anciennes renclôtures et anciens royers).

Ces paysages caractérisent un espace, celui de l'interface entre la mer et les secteurs dits « à enjeux ».

Ils se traduisent sous différents motifs paysagers, selon des lignes frontales ou orthogonales au rivage, par la simple expression d'un cordon dunaire ou d'une falaise de craie ou complexifiés et rythmés par des séries d'ouvrages.



Les aléas touchant la côte permettent de la catégoriser en cinq zones distinctes, du sud vers le nord :



- en Baie d'Authie, la submersion pourrait menacer les terres basses, jusque Rue ;
- le massif dunaire du Marquenterre est constitué de dunes bordières littorales protégeant une plaine dont l'altitude moyenne est inférieure au niveau des plus hautes eaux. A l'instar de la partie sud de la Baie de Somme, le territoire du Marquenterre est soumis à l'érosion accentuée par le mauvais état de certaines digues (Baie d'Authie) ;
- la Baie de Somme est touchée par une dynamique d'ensablement. Un risque de submersion pourrait concerner les arrière-plaines protégées par les digues construites au XIX^{ème} siècle et au XX^{ème} siècle ;
- dans les Bas-Champs de Cayeux-sur-Mer, l'aléa majeur de la zone est la submersion marine notamment par rupture du cordon de galets qui les protège ;
- au niveau des falaises, principalement touchées par l'érosion, le recul est violent et s'exprime par des mouvements de terrains ponctuels (éboulements de la falaise).



L'essentiel sur la dynamique du littoral

Tous les scénarios relatifs au changement climatique prévoient une élévation du niveau des mers qui aura pour conséquence d'accroître la différence de niveau entre l'intérieur des digues et le milieu marin. Elle pourrait entraîner une augmentation des submersions littorales et une accentuation de l'érosion des plages et falaises.

2 UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI UNIQUE ET PROTÉGÉ



Afin de contenir le risque d'une dégradation irréversible de ses paysages et de sa biodiversité, la Baie de Somme bénéficie aujourd'hui, de presque toutes les mesures de protections juridiques applicables à un espace littoral. A cela viennent s'ajouter des désignations, des inventaires écologiques et des documents de planification d'ordre national ou international (labellisation du site au titre de la convention RAMSAR, reconnue comme faisant partie des plus belles baies du monde).

2.1 LES GRANDS PAYSAGES : LES SITES INSCRITS ET CLASSÉS

La Baie de Somme s'impose comme l'un des joyaux paysagers et écologiques du territoire picard.

Rapidement, les qualités de cette lucarne littorale ont attiré l'attention des pouvoirs publics dont l'action depuis le 26 juillet 1965 et le 20 janvier 1975, dates d'inscription au titre des sites (site inscrit de Saint-Valery, le Cap Hornu et leurs abords et site inscrit du Littoral Picard), vise à aboutir à la préservation des richesses d'un des espaces côtiers les moins urbanisés d'Europe du Nord.

Il est établi dans chaque département une liste de monuments naturels et de sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Le classement des sites au titre de la loi de 1930 est l'outil par excellence de gestion des territoires les plus prestigieux.

La Baie de Somme a logiquement bénéficié de mesures de classement au plus haut niveau juridique français, au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement (ex loi du 2 mai 1930) afin de pérenniser l'image dissymétrique de cet estuaire Picard qui inspire toujours la curiosité.

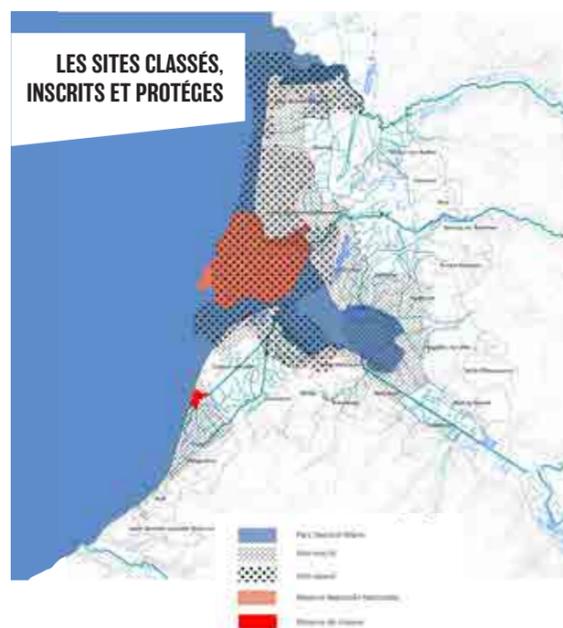
La vaste étendue sableuse et dunaire du nord, site classé dit « du Marquenterre » par décret du 18 septembre 1998, fait face à l'accumulation de galets et de sédiments au sud de la baie, site classé dit « de la pointe du Hourdel et du Cap Hornu » par décret du 24 juillet 2006.

Ces deux sites classés forment un ensemble d'environ 11 180ha, dont 5 180ha s'étendent sur le domaine public maritime.

La Baie de Somme – Grand Site de France : notre bien commun

« La côte picarde est un des derniers grands espaces naturels du littoral français. La qualité et la reconnaissance de ce territoire le place parmi les paysages emblématiques du nord de l'Europe. »

(Boudec (Le), B., Izembart H., 2006, Atlas des Paysages de la Somme, MEDAD, Tomes 1&2, 2004-2006, 568p.)



2.2 LES ESPACES DE NATURE

2.2.1 Une politique active de préservation

Les paysages uniques de la Baie de Somme sont les supports d'une biodiversité exceptionnelle. Dès les années 90, elle a naturellement conduit les acteurs du territoire (Conseil départemental de la Somme, Conseil régional des Hauts-de-France, Conservatoire du littoral, Etat) à s'inscrire dans des politiques actives de préservation et de mise en réseau d'espaces naturels protégés, afin de concourir au même objectif d'intérêt général : la pérennisation de ce territoire riche et pittoresque.

Avec la labellisation Grand Site de France, les efforts ont été maintenus et la présentation ci-après permet d'en mesurer la portée significative.

Le Grand Site de France

Des mesures de protection complémentaires ont successivement été mises en place sur la Baie de Somme.

1985	Intégration de la réserve maritime et du Parc du Marquenterre dans l'inventaire ZNIEFF (zone d'intérêt exceptionnel).
1986	Acquisition du Parc du Marquenterre par le Conservatoire du Littoral.
1991	Désignation des réserves de chasse maritimes Somme et Authie en Zone de Protection Spéciale.
1994	Création et délimitation de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme par décret ministériel en date du 21 mars. Création d'un périmètre de protection par arrêté préfectoral en date du 15 juillet 1994.
1997	Acceptation du site Ramsar « Baie de Somme » par le comité RAMSAR France (27 mai)
1998	Désignation de la Baie de Somme au titre de la Convention de Ramsar (2 février). Réserve de chasse et de faune sauvage de la station de lagunage de Fort-Mahon (12 mars) Classement du site du Marquenterre au titre de la Loi 1930, incluant la Réserve Naturelle (18 septembre).
1999	SIC Site d'Importance Communautaire Pic 01 et Pic 02 proposés au titre de la Directive habitats (31 mars) Label «Club des plus belles baies du monde»
2004	Arrêté ministériel portant désignation du site Natura 2000 estuaires picards : Baie de Somme et d'Authie (zone de protection spéciale) (JO du 10 novembre 2004). Arrêté de Protection de Biotope « Cordon de galets de la Mollière » de Cayeux-sur-Mer (22 juillet)

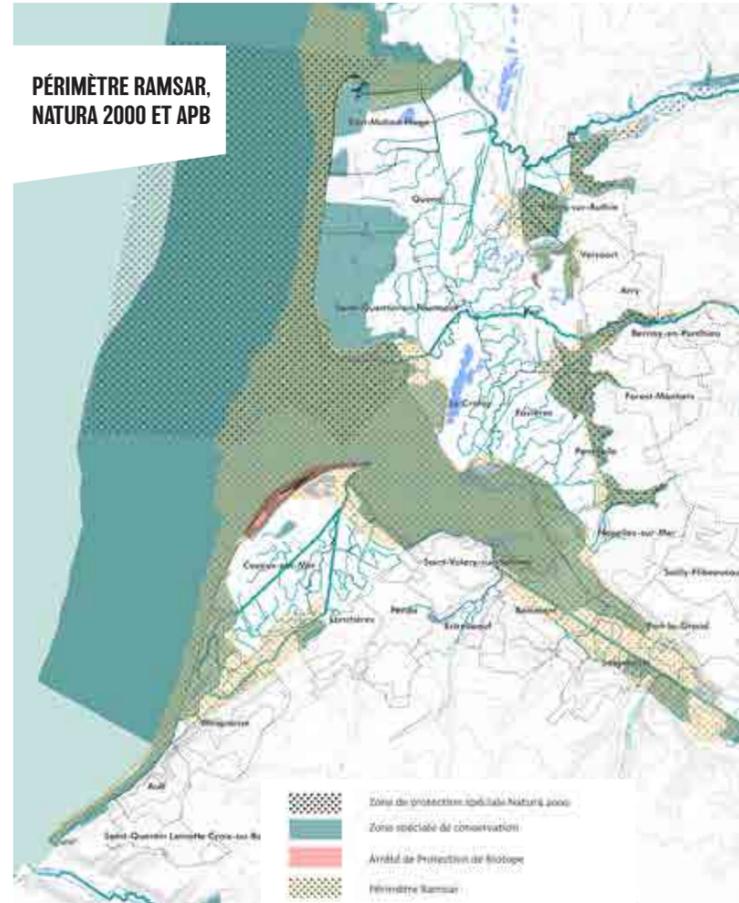
LE RÉSEAU NATURA 2000

Sur le Grand Site, le réseau Natura 2000 est constitué par :

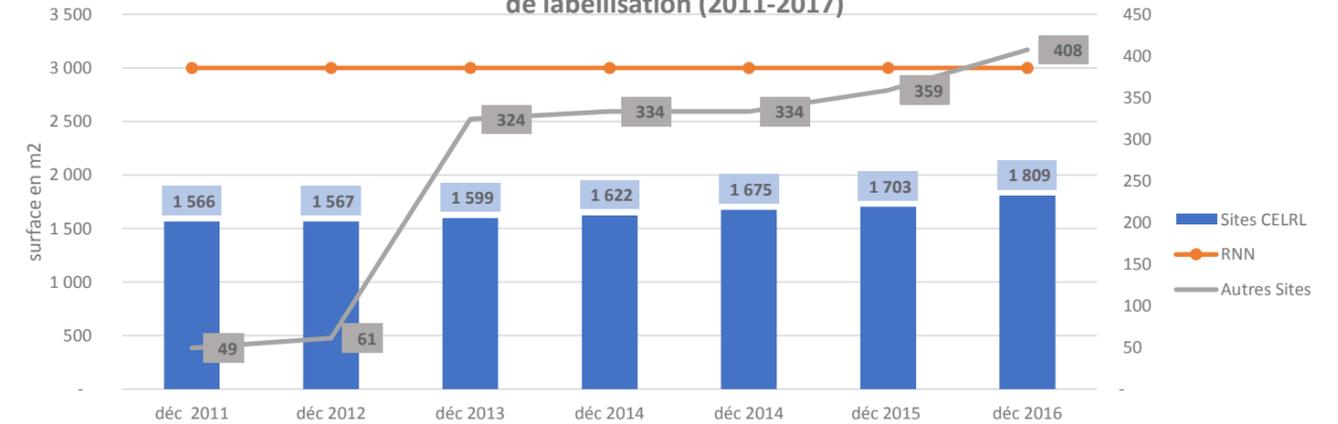
- le site FR2200346, d'une superficie de 15 676ha. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation «Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie)» dont l'arrêté de désignation date du 21/12/2010 ;
- le site FR2200347, d'une superficie de 1686ha. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation «Marais arrière-littoraux picards».

A ces deux sites de la directive Habitats/ Faune/ Flore, viennent s'ajouter deux sites de la directive Oiseaux avec des périmètres qui se superposent ou se complètent (le site FR2210068, Zone de protection Spéciale « Estuaires picards : Baie de Somme et d'Authie » dont l'arrêté de désignation date du 27/10/2004 et le site FR2212003, Zone de protection Spéciale « Marais arrière-littoraux picards » dont l'arrêté de désignation date du 06/04/2006.

Les Mesures Agro-Environnementales et les contrats Natura 2000 en cours sur le territoire constituent un exemple de maîtrise d'usage contractuelle.



Evolution des surfaces gérées par le Syndicat Mixte au cours de la première période de labellisation (2011-2017)



LES LABELLISATIONS

SITE RAMSAR BAIE DE SOMME

Le site RAMSAR a été désigné en 1998. Il englobe 19 090 hectares de milieux naturels remarquables au sein de la plaine maritime picarde. La délimitation du site correspond à deux unités connues à l'origine pour la qualité et la diversité des oiseaux nicheurs ou hivernants : le sous-site littoral et le sous-site des marais arrière-littoraux.



Maison Ramsar

Site Ramsar

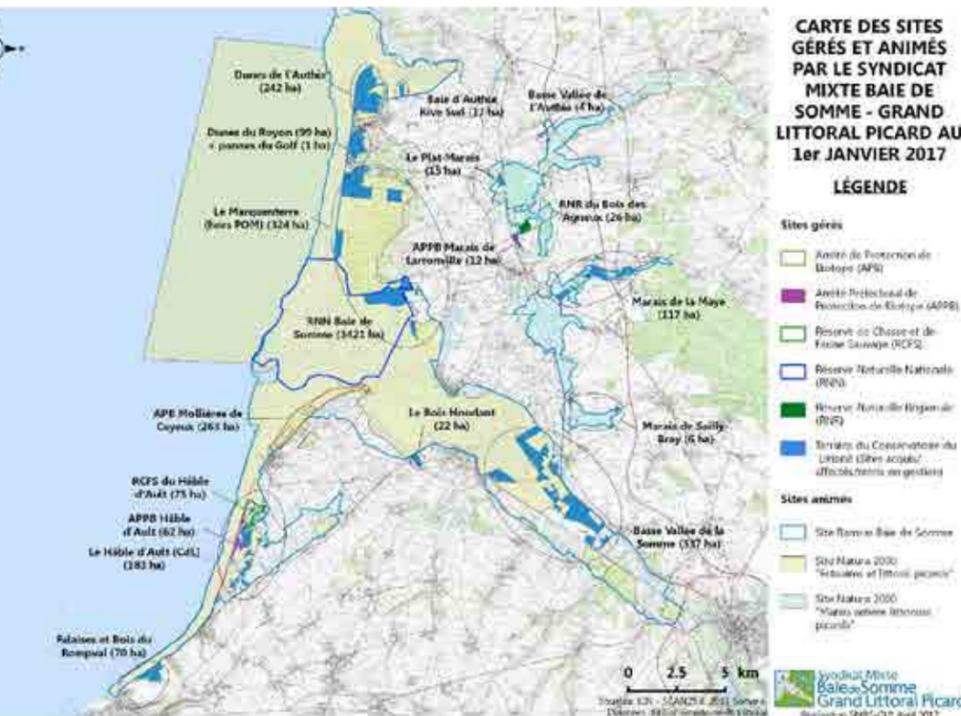
Il possède la première Maison Ramsar au monde (Station Biologique de Blanquetaque), inaugurée le 2 février 2002, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides.

Elle a été créée afin d'œuvrer pour une meilleure connaissance et une meilleure gestion des zones humides, plus particulièrement de la Baie de Somme et de sa périphérie, en répondant aux objectifs suivants :

- améliorer la connaissance des espaces naturels de la Baie de Somme ;
- lancer des études sur les oiseaux d'eau, particulièrement sur les oiseaux migrateurs ;
- établir de premières analyses sur la qualité des eaux de surface des zones humides locales afin de proposer des mesures de gestion appropriées ;
- contribuer à la formation des jeunes candidats à des métiers de la nature, en les accueillant pour des stages de courte à moyenne durée ;
- participer aux différents réseaux internationaux répondant aux mêmes objectifs de connaissance des espèces et de conservation des zones humides.

LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET D'USAGE

Au sein du Grand Site, la maîtrise foncière est principalement réalisée à des fins de gestion conservatoire. Les acteurs sont le Conservatoire du littoral (1 809 ha au 31/12/2016), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (50 ha), le Conservatoire des espaces naturels de Picardie (43 ha). Le Syndicat Mixte Baie de Somme intervient en tant que gestionnaire sur les terrains du Conservatoire du Littoral (Libre accès/ affectés/champs en gestion).



GRAND SITE DE FRANCE (DÉCISION DU 3 JUIN 2011)

Préserver pendant plusieurs décennies, le littoral picard s'est hissé au rang des plus belles destinations nature du nord de l'Europe ; en témoigne la diversité des objets de protection et de reconnaissance nationale et internationale. Depuis plusieurs années, le développement du tourisme de nature a permis d'attirer de nombreux visiteurs désireux de découvrir des espaces préservés, une faune et une flore protégées.

Pour garantir la préservation de ce patrimoine naturel et permettre aux visiteurs de le découvrir, une opération Grand Site a été lancée en Baie de Somme en 2001. 10 ans après, le label Grand Site de France est venu reconnaître un niveau d'excellence certain en matière de gestion durable du territoire.

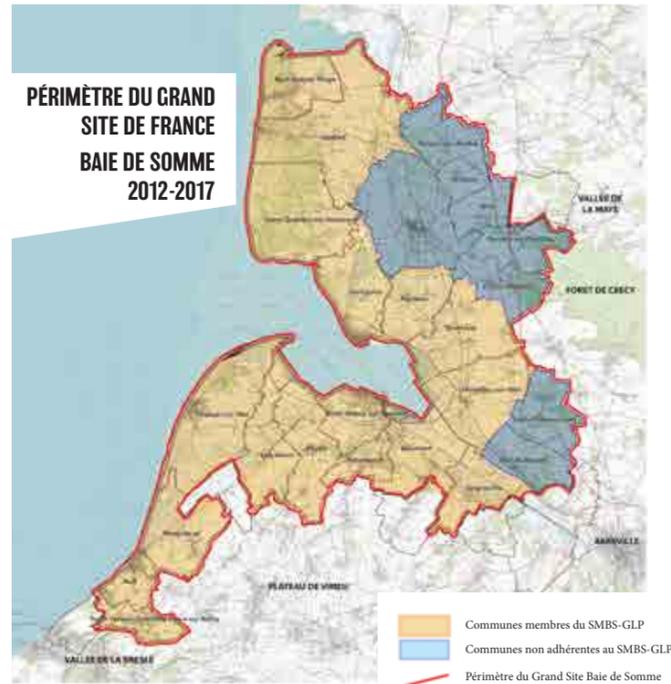
Communes concernées :

Le périmètre du Grand Site Baie de Somme regroupe 17 des 18 communes adhérentes au Syndicat Mixte (Ault, Boismont, Cayeux-sur-Mer, Estreboeuf, Favières, Fort-Mahon Plage, Lanchères, Le Crotoy, Noyelles-sur-Mer, Pendé, Ponthoile, Quend, Saigneville, Saint-Quentin-en-Tourmont, Saint-Valery-sur-Somme, Woignarue, Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly).

A cela s'ajoutent 8 communes situées en périphérie de la Baie de Somme (Arry, Bernay-en-Ponthieu, Forest-Montiers, Port-le-Grand, Rue, Sailly-Flibeaucourt, Vercourt, Villers-sur-Authie).

2001-2017 : d'une Opération Grand Site à un Grand Site de France en Baie de Somme.

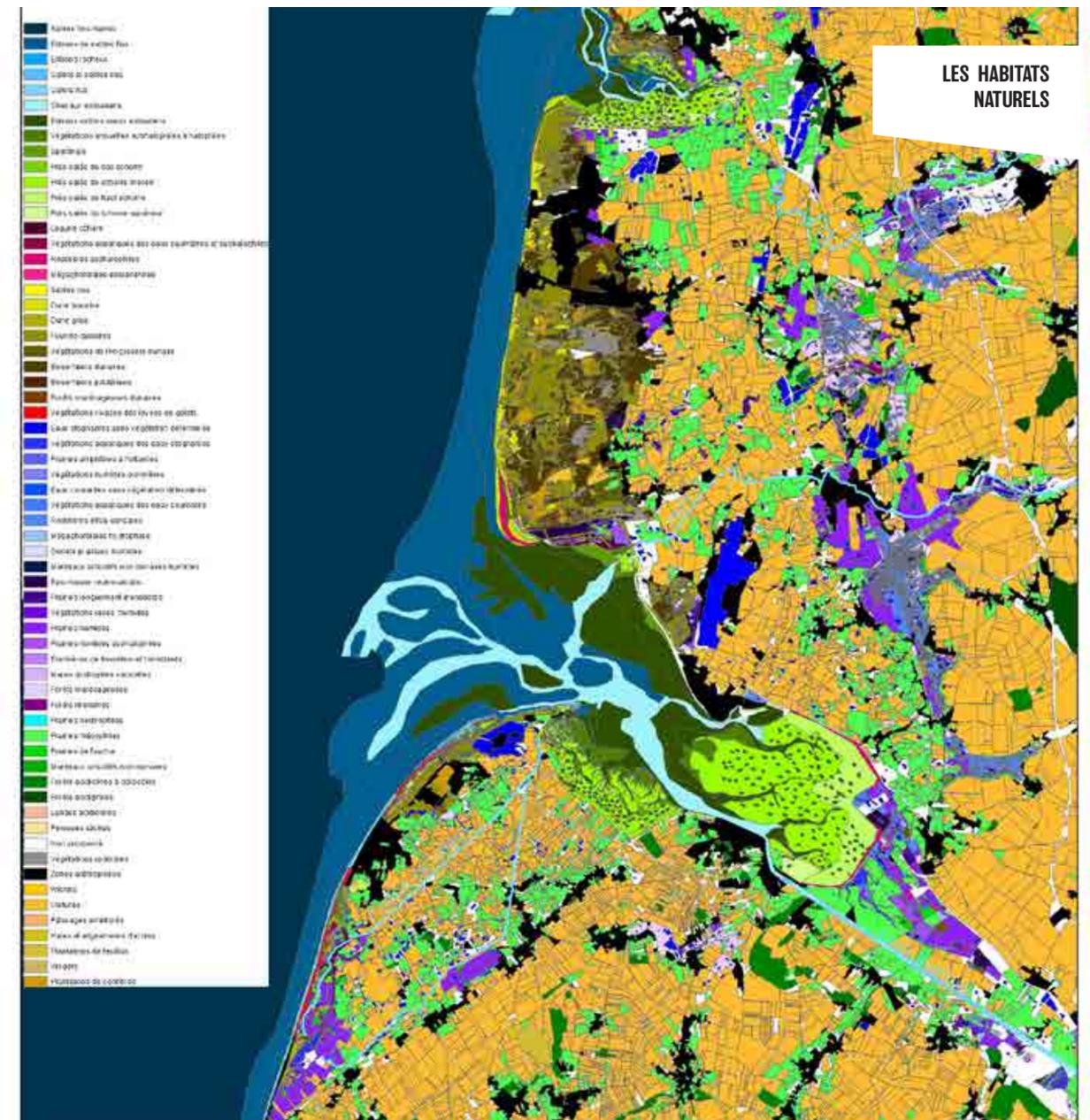
2001	9 juillet : lancement de l'Opération Grand Site Baie de Somme par décision du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
2002	L'Etat désigne le Syndicat Mixte, pour conduire la phase d'études préalables en vue de l'obtention du label « Grand Site de France »
2006	Septembre et Novembre : validation par la Commission Départementale des Sites et la Commission Supérieure des Sites du périmètre et du programme d'actions prioritaire 2007-2011.
2007 - 2011	Mise en œuvre du premier programme d'actions lié à l'opération Grand Site
2010	Décembre : dossier de candidature au label Grand Site de France
2011	3 Juin : Obtention du label Grand Site de France
2012 - 2017	Mise en œuvre du deuxième programme d'actions
2017	Évaluation du programme d'actions et révision de la stratégie 2018 - 2023 en vue du renouvellement du label



2.2.2 Le patrimoine naturel en responsabilité

✱ RARETÉ, ORIGINALITÉ

La conjugaison du contexte géomorphologique et de l'action ancienne de l'homme sur le littoral permet l'existence de plusieurs habitats et communautés très particuliers. Le plus grand cordon de galets d'Europe, un des plus grands ensembles de marais tourbeux d'Europe de l'Ouest, la frange d'un des plus grands massifs dunaires du nord de la France, mais également deux estuaires peu modifiés par l'homme. Cet ensemble de milieux fait de ce site un complexe de zones humides unique.



✱ LES FONCTIONS DES ÉCOSYSTÈMES

La complémentarité fonctionnelle des écosystèmes et leur diversité permettent la coexistence sur le territoire du Grand Site de France, de groupes faunistiques variés : insectes, amphibiens, poissons, avifaune sédentaire, migratrice et hivernante, grande faune, chiroptères, mammifères marins...

Résumé des différentes relations Ecosystèmes / Fonctions écologiques / Groupes faunistiques

	CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE	REPRODUCTION	ALIMENTATION	DÉVELOPPEMENT	REPOS	SERVICES
COULOIR CÔTIER	Mammifères marins Poissons grands-migrateurs Lien avec la nurserie intertidale Avifaune migratrice			Phoque Veau-marin Poissons à valeur halieutique au stade adulte	Avifaune migratrice (oiseaux de mer)	Production halieutique Epuración des eaux rejetées par les bassins versants Loisirs Biodiversité
ESTRAN	Mammifères marins Poissons grands-migrateurs Poissons migrants holobiotiques Poissons à éco-phase estuarienne	Phoque veau-marin (Phoque gris) Quelques espèces de l'avifaune sur les parties supérieures du littoral	Phoques Avifaune Poissons marins	Poissons à valeur halieutique au stade post-larve à juvénile (=Nurserie intertidale) Espèces fourrage de poissons	Phoques Avifaune migratrice Avifaune hivernante Avifaune sédentaire	Production halieutique Conchyliculture Epuración des eaux rejetées par les bassins versants Loisirs Biodiversité
MARAI ARRÈRE-LITTORAUX ET PRAIRIES HUMIDES ASSOCIÉES	Anguille européenne Brochet Amphibiens Grande faune Chiroptères	Avifaune migratrice Avifaune sédentaire Brochet Amphibiens Insectes Reptiles (Chiroptères)	Avifaune migratrice Avifaune sédentaire Amphibiens Insectes Reptiles Grande faune Chiroptères	Avifaune sédentaire Amphibiens Insectes Reptiles	Avifaune migratrice Avifaune hivernante Avifaune sédentaire	Production de biomasse Activités agropastorales Régulation du débit fluvial Epuración des eaux rejetées par les bassins versants Loisirs Biodiversité
MASSIFS DUNAIRES	Amphibiens	Avifaune migratrice Avifaune sédentaire Amphibiens Insectes Reptiles Grande faune	Avifaune migratrice Avifaune sédentaire Amphibiens Insectes Reptiles Grande faune Chiroptères	Avifaune sédentaire Amphibiens Insectes Reptiles Grande faune	Avifaune migratrice	Biodiversité
FORÊT	Avifaune Insectes Chiroptères	Avifaune migratrice Avifaune sédentaire Insectes Grande faune (Chiroptères)	Avifaune migratrice Avifaune sédentaire Insectes Grande faune (Chiroptères)	Avifaune sédentaire Insectes Grande faune (Chiroptères)		Sylviculture Régulation hydrique Loisirs Biodiversité
PELOUSES SÈCHES	Insectes	Insectes Reptiles	Insectes Reptiles	Insectes Reptiles	Reptiles	Activités agropastorales Biodiversité
LIT MINEUR	Poissons grands-migrateurs Poissons migrants holobiotiques Avifaune Grande faune	Poissons	Poissons	Poissons		Loisirs Biodiversité

✱ ESPÈCES FLORISTIQUES

Dans les espaces naturels du territoire, la valeur floristique a été évaluée d'élevée à exceptionnelle.



L'essentiel

Au total, près de 400 espèces d'intérêt patrimonial régional ont été recensées récemment sur le site (cf. annexe). Parmi celles-ci, 156 sont inscrites sur la liste rouge régionale, et trois sur la liste rouge nationale : *Dactylorhiza pratermissa*, *Liparis loeselii* et *Halimione pedunculata*.

De très nombreuses espèces du site bénéficient d'un statut de protection : 46 au niveau régional, 13 au niveau national, 2 espèces inscrites à la directive Habitats/Faune/Flore (*Liparis loeselii* et *Apium repens*), et 11 espèces protégées au titre de la CITES (essentiellement des orchidées).



La Grande douve, Renoncule Langue
Ranunculus lingua L., 1753



Le Chou marin, Crambe maritime
Crambe maritima L., 1753



Le Liparis de Loisel ou Liparis de Loesel
Liparis loeselii (L.) Rich., 1817



Le Seigle de mer, Grand Oyat, Élyme des sables,
Leymus arenarius (L.) Hochst

✱ ESPÈCES FAUNISTIQUES

Tous groupes faunistiques confondus, l'intérêt du site est exceptionnel : plus de 180 espèces remarquables à l'échelle régionale, voire nationale ou européenne pour certaines. Une partie d'entre elles est menacée.



L'essentiel

Au niveau régional, ce sont ainsi 60 espèces inscrites sur une liste rouge : 7 espèces en danger critique d'extinction, 23 espèces en danger d'extinction, et 30 espèces vulnérables.

A noter l'omniprésence sur site de l'Anguille européenne, en danger critique d'extinction au niveau mondial, européen et national.





L'essentiel

Le caractère exceptionnel du site se reflète par la richesse spécifique qui atteint 365 espèces dénombrées au cours des deux derniers siècles sur l'ensemble de la plaine maritime picarde. Au total 62 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive oiseaux utilisent le site pour la reproduction ou pour l'hivernage (ou les deux).

AVIFAUNE

Le site présente un intérêt national (voire international certaines années) lors de l'hivernage ou de la migration, pour de nombreuses espèces. Parmi les anatidés, le Tadorne de Belon et le Canard pilet sont sur la liste des espèces pour lesquelles le site est d'importance internationale.

L'Huîtrier pie a rejoint ce groupe avec une augmentation spectaculaire de ses effectifs hivernaux depuis cinq à six ans, contrastant avec le déclin international de l'espèce.

Le Canard souchet a également déjà rempli ce critère.



Barge à queue noire



Butor étoilé



Grand Gravelot



Spatule blanche

La Barge à queue noire s'est installée en temps qu'hivernante depuis 1994 et le site est désormais d'importance nationale pour l'espèce. Le site constitue une escale importante pour la Spatule blanche : jusqu'à 550 individus en migration post nuptiale.

Les sites d'intérêt majeur pour l'hivernage des anatidés et limicoles sont constituées par les baies de Somme et d'Authie, le Hâble d'Ault, et la Basse Vallée de la Somme.

Le site présente également un intérêt exceptionnel pour la nidification de l'avifaune, avec plus de 120 espèces régulièrement nicheuses (Tadorne de Belon, Spatule blanche, Butor étoilé, Aigrette garzette, Canard souchet, Sarcelle d'été, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Avocette élégante, Barge à queue noire, Grand Gravelot, Gravelot à collier interrompu, Traquet motteux Hypolaïs icterine, ...).

MAMMIFÈRES MARINS

L'estuaire de la Somme accueille une population reproductrice de Phoques veaux-marins et une population de Phoques gris, avec de rares naissances. Le site est le plus important de France pour le premier et son importance ne cesse de croître pour le second.



Phoca vitulina Linnaeus (Phoque veau-marin)

2.3 UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL DIVERSIFIÉ : ENTRE HÉTÉROGÉNÉITÉ BALNÉAIRE ET IDENTITÉ AGRICOLE

UNE IDENTITÉ DES BAINS DE MER AVEC PLUSIEURS TYPES DE STATIONS SE DISSOCIENT

Le site de la Baie de Somme est caractérisé par la présence de trois ports (Saint-Valery-sur-Somme, Le Hourdel et Le Crotoy) et de plusieurs stations balnéaires, emblématiques de l'émergence du tourisme à la fin du XIX^e siècle via notamment l'arrivée du chemin de fer. La mode des bains de mer est ainsi importée d'Angleterre sur la Côte Picarde.

D'abord limités au sud, sur le secteur des falaises, les villages de pêcheurs deviennent des stations balnéaires aristocratiques, bourgeoises. Elles s'ouvrent au tourisme populaire de l'entre-deux guerres, qui crée les stations au nord, le long de la côte sableuse (Fort-Mahon-Plage, Quend-Plage).

Le développement de ces villes permet de parcourir l'évolution des représentations de la ville, du corps, des vacances, de la plage, mais également l'histoire graphique, esthétique et architecturale du XX^e siècle.



- des stations touristiques du début du XX^e siècle, caractérisées par une architecture et un urbanisme de reconstruction d'après-guerre (Quend, Fort-Mahon)



- des stations touristiques balnéaires caractérisées par une architecture du XIX^e siècle (Mers, Ault-Onival/Bois de Cise, Cayeux/Brighton)

3 UN GRAND SITE VISITÉ ET VÉCU

- des stations touristiques organisées autour de bourgs de pêche anciens, au patrimoine riche et identitaire de la Baie de Somme (St Valery, Le Crotoy, Le Hourdel)

* UNE ZONE D'HABITAT TRADITIONNEL CORRESPONDANT À UNE ZONE D'ÉLEVAGE ET DE POLYCLTURE (PLAINE MARITIME)

Cette architecture traditionnelle est caractéristique de la Picardie Maritime. Les maisons sont longues et basses (longères) – les corps de ferme composés en U, avec la cour ouverte sur la rue séparée par une barrière en bois. Aux abords de la ferme, ou juste derrière, se trouve un jardin ou une pâture-verger. Chaque maison traditionnelle possède un soubassement en moellons de silex ou en calcaire : le solin. Celui-ci est enduit de goudron afin que l'humidité n'entre pas dans la maison. Cette ligne de soubassement, noire et brillante, contraste avec la couleur blanche des murs extérieurs, enduits en chaux. Des distinctions existent entre les différents « mini-territoires ». Par exemple, dans le Marquenterre, le solin est fait en galets de couleur. Dans les Bas-Champs, les solins sont faits en galets ou en silex tranchés.



LES PRINCIPAUX PATRIMOINES HISTORIQUES, CULTURELS ET ARCHITECTURAUX DE LA PICARDIE MARITIME



- Zone d'habitat traditionnel où la ferme est carrée, présentant la façade aveugle de sa grange à la rue. Les constructions sont en torchis, avec un sous-bassement composite (silex, brique...). Elle correspond à une zone d'agriculture céréalière (plateaux du Ponthieu et du Vimeu).
- Zone d'habitat traditionnel où la ferme se présente en U, correspondant à une région d'élevage et de polyclture (plaine maritime). La ferme est basse, son sous-bassement composé de galets. La cour est fermée par une haie ou une grille.
- Zone d'habitat rural de tradition industrielle et artisanale (Vimeu industriel), l'atelier est accolé perpendiculairement à l'habitation et a pignon sur rue. La brique est d'usage plus courant.
- Secteur où les fermes sont massives et ceinturées d'arbres à haut jet.
- Secteur où le patrimoine bâti industriel est très riche.
- Périmètre d'étude
- Limite de l'arrondissement
- Bourgs de pêche de caractère, au patrimoine bâti urbain de grande qualité
- Stations touristiques balnéaires riches d'une architecture du XIX^{ème} siècle, avec des extensions récentes plus ou moins bien greffées
- Stations touristiques construites au début du XX^{ème} siècle, avec une architecture et un urbanisme plus banals
- Monuments historiques classés et inscrits

3.1 LE TOURISME EN BAIE DE SOMME : DU DÉCLIN À LA RENAISSANCE...

Comme la plupart des régions littorales anciennes du nord de la France, les stations de la Côte Picarde ont subi, dès l'après-guerre, les conséquences d'une évolution régressive des activités balnéaires et estivales dans un contexte favorisant, logiquement, les régions plus ensoleillées.

Cette situation de concurrence défavorable a abouti à un déclin préoccupant, se manifestant par une paupérisation croissante de la clientèle, elle-même favorisée par une offre d'hébergement polarisée sur le camping-caravaning.

La faible solvabilité de la clientèle et les déséquilibres sociologiques qui en découlèrent ont induit un processus de désaffection de l'investissement privé. Ceci engendrant à son tour une perte d'attractivité et de notoriété, elle-même cause de nouvelles altérations de l'offre touristique et de réduction de la période d'activité.

Au début des années 1980, la Côte Picarde se trouvait dans une situation de sous-équipement structurel grave et aux prises avec un processus de marginalisation susceptible de conduire, à l'extinction quasi-complète de sa vocation première, avec toutes les conséquences économiques et sociales qui pouvaient en résulter.

Fort heureusement, l'émergence de pratiques touristiques nouvelles a ouvert des perspectives encourageantes, que tous les experts nationaux et européens soulignent actuellement.

En effet l'accroissement du temps libre, avec la cinquième semaine de congés payés, la diminution de la durée hebdomadaire du travail, (en même temps qu'un fractionnement de ce temps libre), ont fait naître la notion de tourisme et de loisirs de proximité. Or la Côte Picarde

présente un potentiel : 12 millions d'habitants vivent à moins de 150km et 30 millions à moins de 200km.

En outre, à la fin des années 1990, l'ouverture du Tunnel sous la Manche et des autoroutes A16, A28 et A29 sont à l'origine de la renaissance de la Baie de Somme dans le domaine touristique.

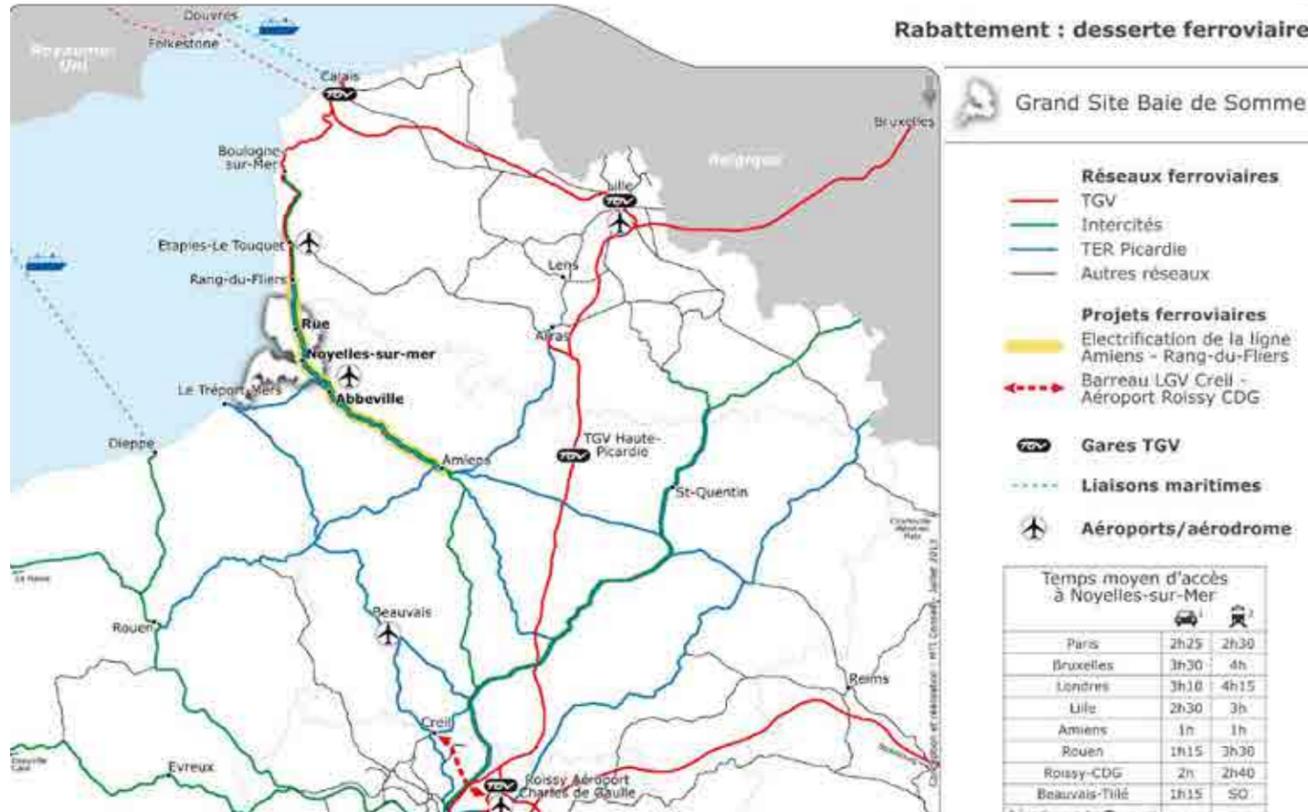
Préservée pendant plusieurs décennies, elle s'est retrouvée en parfaite adéquation avec les attentes de ses nouveaux visiteurs en quête de Nature et de grands espaces. On cherche aujourd'hui à se « réaliser », à se « ressourcer » à se valoriser aussi. Le dépaysement offre le retour sur soi, comme le sport, le bien-être...

LA CÔTE PICARDE ET L'EUROPE : 35 MILLIONS D'HABITANTS À MOINS DE 250KM



- Amiens - Lille = 140 km (1h30)
- Amiens - Paris = 130 km (1h30)
- Amiens - Bruxelles = 230 km (2h20)
- Amiens - Londres = 260 km (3h30)

3.2.1 Evolution de la fréquentation touristique



Réseau viaire et ferroviaire : un rayonnement large pour une forte accessibilité au littoral

- Territoire « charnière » entre bassin parisien et nord de la France
- Seuil de l'Europe du Nord et du Nord-Ouest (Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas)

• Diversité et pluralité des axes de communication (autoroutes, TGV, Eurostar...)

- Une ligne internationale Londres - Amsterdam-Cologne
- Ligne Paris - Amiens - Abbeville - Noyelles - Rue - Berck - Boulogne
- Ligne Abbeville - Eu/Le Tréport/Mers

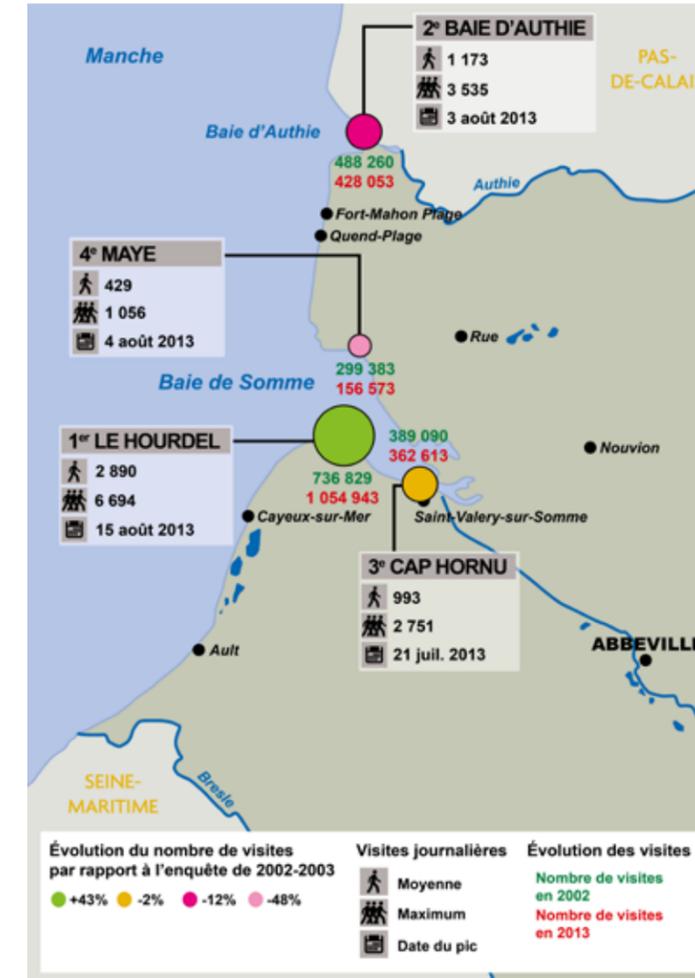
• Chemin de fer touristique Le Crotoy / St Valery / Cayeux

3.2 ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ET DES MODES DE DÉPLACEMENT TOURISTIQUE SUR LA PÉRIODE 2003-2013

Étudier la fréquentation d'un site est un incontournable pour travailler à l'équilibre entre accueil et préservation des milieux. Le Grand Site de France Baie de Somme s'était engagé lors de sa première période de labellisation à développer un outil de suivi et surtout d'analyse à l'échelle de tout un territoire : une connaissance fine qui permet de projeter des stratégies d'aménagement cohérentes.

La première étude qui a été conduite, en 2002, a servi de base. Elle a été initiée lors du lancement de l'opération Grand Site par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et ses partenaires.

En 2013, pour affiner la connaissance de la fréquentation du territoire, une nouvelle étude a été lancée. Il s'agissait, sur la base de l'étude réalisée, de réévaluer les flux en s'appuyant sur une méthodologie approfondie, pour mieux servir les projets et dépasser le simple chiffrage sur une année donnée. Le développement des mobilités douces (pédestres et cyclables) engagé dix ans plus tôt a également incité le gestionnaire à ajouter à l'étude une évaluation des dynamiques de mobilité touristique sur le territoire.

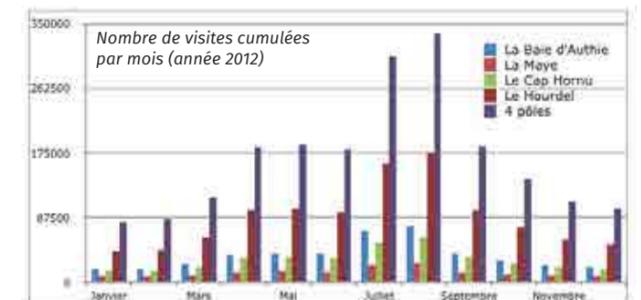


L'essentiel

On observe une stabilité pour La Baie d'Authie et Le Cap Hornu. En revanche, la fréquentation du Hourdel augmente nettement (+43,2%) alors que la fréquentation de La Maye est réduite de moitié. Au global, on obtient une légère augmentation (+5,7%).

Sans surprise, août est le mois le plus fréquenté avec environ 17% du total annuel, suivi par juillet avec 15% du total annuel.

Les mois d'avril, mai et juin ont une affluence comparable représentant chacun environ 9% du total annuel. Cependant, les pôles nature de la Baie de Somme se distinguent par une fréquentation significative tout au long de l'année : les mois d'hiver représentent chacun environ 5% du total.



	La Baie d'Authie	La Maye	Le Cap Hornu	Le Hourdel	4 pôles
Visites en 2002-2003	488 260	299 383	369 090	736 829	1 893 562
Visites en 2013	428 053	156 573	362 613	1 054 943	2 002 182
Variations	-12.3%	-47.7%	-1.8%	43.2%	5.7%

En 10 ans, le trafic moyen journalier a peu évolué sur le territoire. On constate même une baisse globale de 3 % sur les principaux axes routiers, malgré la hausse de la fréquentation de +5,7%.

3.2.2 Les visiteurs du Grand Site : qui sont-ils ?

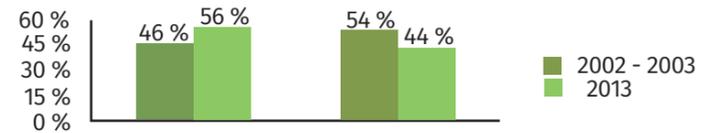
Plus de la moitié des visiteurs sont en séjour sur le territoire (56%) ; nous appellerons ces clientèles « les touristes » (au moins une nuit sur place).

41% sont venus à la journée ou à la demi-journée depuis leur domicile ou leur lieu de séjour hors Grand Site Baie de Somme ; nous appellerons ces clientèles « les excursionnistes ».

3% des visiteurs interrogés résident dans une des 25 communes du territoire.

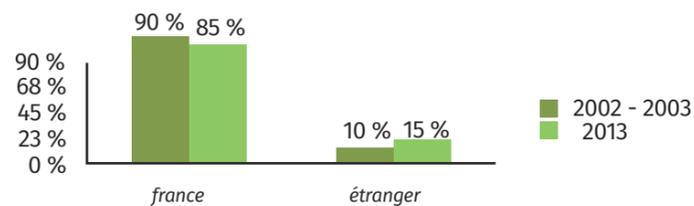


La part du groupe « touristes » a largement augmenté entre 2002 et 2013 (56% en 2013, contre 46% en 2002).



Le nombre de séjours sur le territoire a également progressé. L'hôtellerie classée et l'hôtellerie de plein air relevaient ensemble une hausse du nombre d'arrivées de 18% entre 2005 et 2012.

La part des visiteurs étrangers a progressé en 10 ans (15% en 2013 contre 10% dix ans auparavant).



La majorité de la clientèle du Grand Site habite en France (85%). Les belges sont aussi très présents sur le territoire (11%).

3.2.3 Notoriété du label Grand Site de France

42% des visiteurs connaissent, ne serait-ce que de nom, le label Grand Site de France.

Le taux de notoriété est plus fort parmi les « habitués » ; plus de la moitié d'entre eux connaissent le label. Il est logiquement plus faible parmi la clientèle étrangère (33%).

A titre de comparaison, parmi la population française, seulement 23% connaissent le label Grand Site de France (source : Enquête d'image et de notoriété des Parcs nationaux de France, Altimax, 2011).



3.2.4 Moyens de transport des touristes pour arriver sur le Grand Site

Les visiteurs privilégient la voiture pour se rendre sur leur lieu de séjour. **87% d'entre eux utilisent exclusivement ce mode de transport (90% en 2003).**

La part des visiteurs qui arrivent en camping-car a bien augmenté, passant de 4% en 2003 à 9% en 2013.

3.2.5 Moyens de déplacement in situ (sur les sites de découverte)

Les résultats que nous présentons dans les paragraphes suivants sont issus des enquêtes menées sur 9 sites : Baie d'Authie, Fort-Mahon, Quend Plage, La Maye, Le Crotoy, Saint-Valery-sur-Somme, Le Cap Hornu, Le Hourdel, Le Hable d'Ault.

Globalement, **67% des visiteurs utilisent exclusivement leur voiture pour se rendre sur un site.**

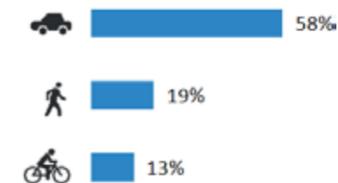
Ils sont (seulement) **56% parmi « les touristes » et 58% parmi les « habitants du Grand Site ».**

Les touristes trouvent sur place des alternatives à la voiture. Plusieurs projets se sont développés ces dernières années pour faciliter les déplacements des visiteurs et des habitants (pistes cyclables, réseau trans'80, Baie Mobile, Chemin de Fer de la Baie de Somme).

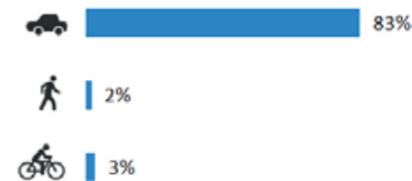
Les données de fréquentation liées à la mobilité montrent que les modes de déplacements doux sont de plus en plus appréciés sur le territoire. On observe une tendance croissante des flux de cyclistes entre 2003 et 2013.

Avec une offre qui s'est développée, le Chemin de Fer touristique de la Baie de Somme enregistre aussi une hausse de sa fréquentation de plus de 60% en 10 ans. Parallèlement en 10 ans, le trafic moyen journalier sur les routes départementales du Grand Site a peu évolué.

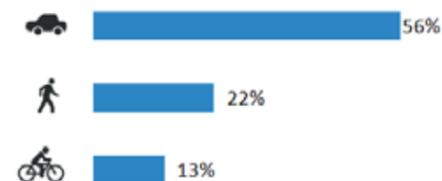
Les habitants du Grand Site



Les excursionnistes



Les touristes



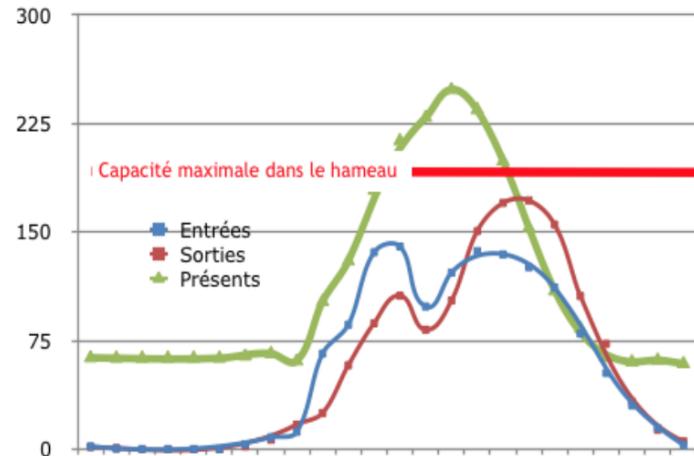
3.2.6 Des pics de fréquentation à contenir

Pendant la période estivale et particulièrement lors de week-ends prolongés, des pics de fréquentation sont observés, créant des phénomènes de « saturation ».

On parle de saturation lorsque le niveau de fréquentation touristique excède la capacité d'accueil d'un site. La qualité d'accueil est alors amoindrie et les ressources naturelles sont évidemment mises en péril.



Flux horaires de véhicules et charge du parking pour Le Hourdel le 14 juillet 2013



Lors de périodes de forte fréquentation, l'une des plus grandes difficultés est la gestion du trafic automobile et du stationnement. La capacité d'accueil étant ponctuellement inférieure au flux entrant, les stationnements anarchiques se multiplient sur les espaces naturels fragiles. Ils détériorent les milieux et nuisent à la magie de ces grands espaces « vierges » (parking de la Maye, du Cap Hornu, route blanche, pointe du Hourdel, Cayeux-sur-Mer).

Face à ces phénomènes de saturation, la volonté d'accroître la capacité d'accueil a conduit par le passé à un aménagement des espaces allant parfois à l'encontre de la qualité paysagère du lieu.

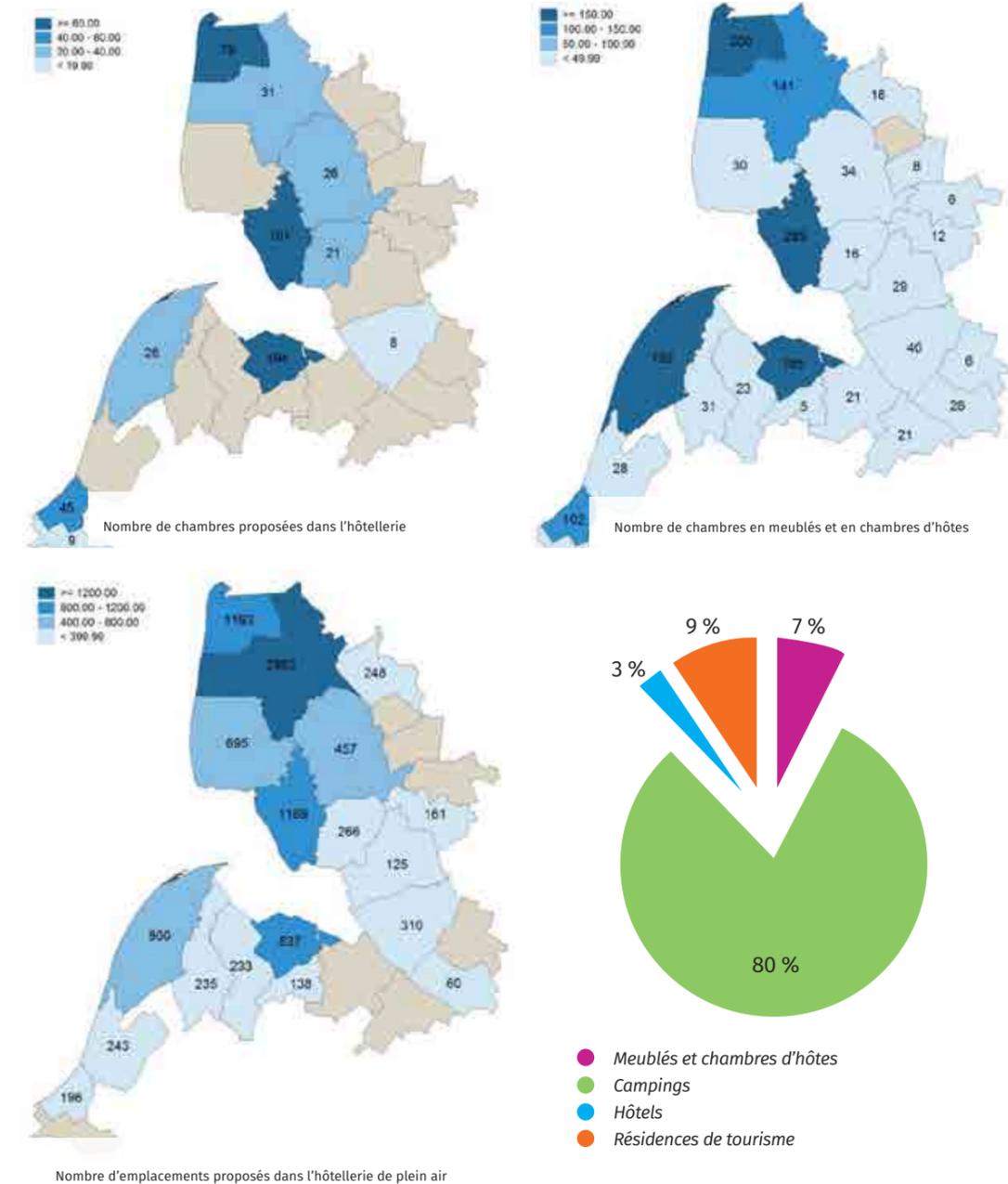


Grace à la démarche Grand Site et au partage des valeurs portées par le label, il est incontestable que les acteurs du territoire ont aujourd'hui acquis une véritable « culture » du paysage qui place ce dernier au cœur des actions de gestion. La traduction opérationnelle des aménagements réalisés au cours de cette première période de labellisation en témoigne (chapitre 2) et sera confortée sur la période à venir (chapitre 3).

3.3 L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS SUR LE GRAND SITE

Les hébergements marchands correspondent aux hébergements qui impliquent une transaction commerciale et financière. On y retrouve les hôtels, campings, meublés de tourisme, chambres d'hôtes et résidences de tourisme.

Le Grand Site Baie de Somme a une capacité d'accueil de 38 653 lits marchands. Les campings représentent 80 % de l'offre en matière de lits touristiques.



La fréquentation des campings a baissé de 7% sur la période estivale mais elle a augmenté de 52% sur les ailes de saison. En 2012, la part de la fréquentation hors période estivale est importante (41% contre 27% seulement en 2005).



Arrivées en période estivale et hors période estivale dans les campings classés du Grand Site Baie de Somme

La progression dans les hôtels est significative (plus de 30 % d'arrivées et de nuitées). Ce mode d'hébergement est attractif dans le cadre de courts séjours, facilités en Baie de Somme par l'accessibilité.

La fréquentation de nouvelles clientèles, à la recherche d'un environnement préservé et curieuses de découvrir la Baie de Somme (les « découvreurs »), s'est développée sur le territoire.

Ces visiteurs voyagent toute l'année sur de courtes périodes. Ils ne sont pas seulement présents l'été, ce qui limite les phénomènes de sur-fréquentation.

3.4 ÉVOLUTION DES USAGES ET OPPORTUNITÉS QU'OFFRE LE LABEL GRAND SITE

Afin d'évaluer l'évolution des usages de loisirs et professionnels sur le Grand Site, plusieurs groupes de travail ont été conduits au cours de l'année 2016.

L'objectif était d'identifier, avec les usagers, les forces et faiblesses en termes de pratique d'activités de pleine nature, des activités traditionnelles et des activités touristiques éco responsables dans le contexte territorial. Au regard de ce diagnostic empirique, des enjeux et opportunités d'actions collaboratives ont pu être priorités.



Comme pour l'ensemble des pratiques de loisirs sur le Grand Site, la fréquentation des structures est fortement influencée par la saisonnalité. Enfin, l'accès limité dû à l'ensablement de l'estuaire est décrié par les usagers.

OPPORTUNITÉS



Participer à la mise en oeuvre du schéma directeur du nautisme, porté par le futur Parc Naturel Régional :

- Associer tous les acteurs «Terre et Mer»
- Proposer des offres diversifiées à l'échelle du territoire, dans le respect des enjeux écologiques et paysagers

3.4.1 Activités de pleine nature

• SPORTS NAUTIQUES



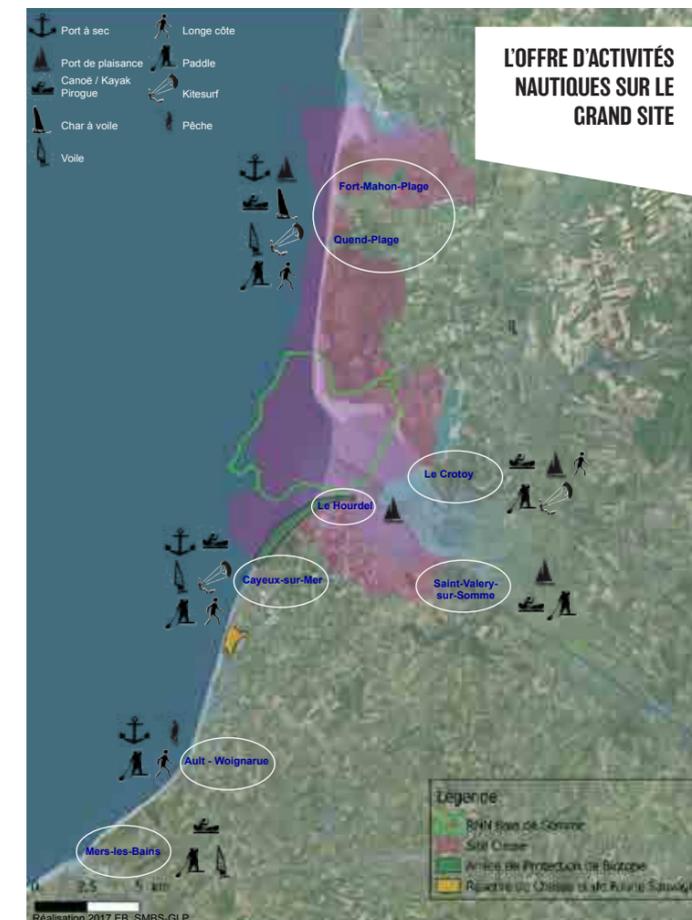
Sur le littoral picard, les grands espaces naturels non urbanisés et l'exposition idéale aux vents ont été propices au développement d'activités nautiques qui se sont structurées dès les années 1980 avec la création des bases nautiques de Quend-Plage et de Fort-Mahon-Plage.

Aujourd'hui, les activités nautiques se répartissent sur l'ensemble du littoral avec des sites privilégiés par activité. La découverte des grands paysages (ex : randonnée en char à voile) contribue à l'attractivité des pratiques.

MENACES



De manière générale, l'offre reste peu lisible à l'échelle du territoire et ne suscite qu'un faible intérêt local. D'autant plus que le nombre d'équipements structurants est insuffisant pour garantir des conditions d'accueil qualitatives pour les pratiquants. L'incendie de la base nautique de Fort-Mahon-Plage en 2012 a d'ailleurs fortement affaibli l'activité. Ainsi, pour les prestataires, il est à noter que l'activité, malgré un potentiel avéré, génère peu de développement économique.



FRÉQUENTATION ANNUELLE :

- **Espace Equestre Henson Marquenterre** : environ 7500 cavaliers (75% de cavaliers débutants pratiquent uniquement à l'intérieur du domaine).
- **Espace Equestre Henson L'Etrier** : environ 3500 cavaliers
- **Ferme de Saint-Jean - Rue** : environ 1500 visiteurs

EVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS :

- **Raid d'endurance équestre** (printemps) : organisé par l'Association des Cavaliers de la Baie de Somme sur le Domaine du Marquenterre et la RNN, environ 250 participants.
- **Transhenson** (automne) : transhumance de 250 chevaux du Parc Ornithologique au Domaine du Marquenterre, environ 2000 spectateurs
- **Festival Equestre de Rue** (été) : fête et défilé consacrés à l'élevage du Henson, environ 600 spectateurs



au cœur des milieux dunaires pose des problèmes de sécurité et de gestion. Pour autant, le manque d'infrastructures d'accueil n'offre pas la possibilité aux acteurs locaux et gestionnaires d'espaces naturels de canaliser ces publics afin de les sensibiliser aux risques et à la réglementation.

• ACTIVITÉ ÉQUESTRE



En Baie de Somme, le Henson s'inscrit dans l'espace et dans le temps. Son histoire remonte aux années 1950. Créer un bon cheval de loisirs : rustique, adapté au contexte naturel de la Baie, fiable, bien équilibré, endurant...telle était la volonté des pères de la race Henson, reconnue aux haras nationaux depuis 2003. Le Henson s'est progressivement, mais sûrement inscrit dans le développement écotouristique du territoire. Essentiellement localisée au nord de la baie, l'offre d'activité équestre allie découverte de la pratique sportive et découverte des grands espaces naturels. L'activité bénéficie d'une image de qualité (nature, liberté, immersion dans les paysages).

MENACES



Dans un contexte économique national contraint et face à la hausse du taux de TVA (2013), les structures équestres du territoire ont observé depuis plusieurs années une baisse de la demande de sorties encadrées. En parallèle, le nombre de pratiquants libres a considérablement augmenté, notamment sur les spots de nature au nord de la baie (Réserve Naturelle Nationale) ; l'offre étant essentiellement localisée à l'échelle du Marquenterre créant des déséquilibres en termes de fréquentation. Cette pratique non maîtrisée sur les espaces littoraux et

OPPORTUNITÉS



• **Structurer des pôles d'accueil et de services pour les pratiquants individuels**

- **Poursuivre l'aménagement des infrastructures de découverte équestre (balisage)**
- **Structurer une offre complémentaire sur la zone rétro-littorale, favorable au développement de la randonnée en itinérance**
- **Véhiculer une image adaptée au respect des espaces naturels sensibles et à la sécurité**
- **Fédérer les acteurs locaux du tourisme autour des bonnes pratiques**

• GUIDAGE ET DÉCOUVERTE PÉDESTRE



Une image de qualité : le Festival de l'Oiseau. Le Festival de l'Oiseau et de la Nature est une manifestation annuelle en Baie de Somme dont l'objectif est de sensibiliser le public à la protection des espèces et la préservation des espaces. Événement précurseur dans la promotion de la découverte des espaces naturels, ce rendez-vous avec la nature est donné depuis 1991 par l'association présidée par Henri Sannier. Le Festival donne depuis plusieurs années une image extrêmement qualitative du territoire à l'échelle nationale.

TROIS STRUCTURES MAJEURES SUR LE LITTORAL :

Rando Nature, Promenade en baie, Découvrons la baie.

- Environ 80 guides nature (moins de la moitié pratiquent à l'année)
- 55 000 visiteurs accueillis en 2015
- Environ 12 personnes par groupe encadré (moyenne annuelle)
- Prix moyen pour une sortie nature : 12,5€
- Plus de 50% des demandes portent sur la traversée de la baie et des phoques



Un nouveau métier : Guide animateur nature.

Au regard de l'essor du Festival de l'Oiseau et, plus largement, de la demande de « découverte nature », l'offre de guidage s'est progressivement étoffée en Baie de Somme. Initialement assurées par des habitants, fins connaisseurs de leur région, les prestations sont devenues de plus en plus élaborées, incitant les nouveaux « guides » à se professionnaliser.

A l'initiative du Festival de l'Oiseau, une démarche qualité est proposée aux guides dès 2001 afin d'améliorer l'accueil des visiteurs pendant le Festival et de faire perdurer cette exigence le reste de l'année ; le réseau Qualinat porte aujourd'hui cette démarche, Marque Qualité Tourisme, qui dépasse les frontières de la Baie de Somme. En parallèle, le Syndicat Professionnel des Guides Nature des Hauts de France s'est créé. Il permet de rassembler les guides du territoire et de les identifier comme partenaires auprès des collectivités.

MENACES



Malgré la structuration des guides accompagnateurs nature autour d'un Syndicat Professionnel, le métier reste peu reconnu en Baie de Somme – il en est de même à l'échelle nationale.

Plusieurs facteurs, plus ou moins aléatoires, influencent la demande de la clientèle. La période (vacances scolaires, principalement les week-ends prolongés, dans une moindre mesure les vacances scolaires et le festival, etc.), les conditions météorologiques, la marée déterminent l'affluence. Les pics de

fréquentation où la demande de sorties guidées est accrue sont absorbés par les guides accompagnateurs permanents et peuvent amoindrir la qualité des conditions d'accueil.

Depuis l'essor de la destination, la communication et la promotion ont essentiellement été ciblées sur les grands paysages littoraux. La demande des visiteurs reste aujourd'hui focalisée sur les produits phares (traversée de la baie, observation des phoques, etc.) situés sur des secteurs définis et ce malgré une volonté marquée des guides de diversifier leur offre sur les sites naturels de l'arrière pays. La gestion des flux est un axe prioritaire pour le gestionnaire du Grand Site de France. L'enjeu réside dans la répartition équilibrée des flux de visiteurs, tant pour la préservation des espaces et des paysages que pour la valorisation d'un accueil qualitatif sur le territoire.

OPPORTUNITÉS



Valoriser les partenariats avec le Syndicat Professionnel des Guides Nature et le réseau Qualinat pour :

- **l'amélioration continue des conditions de sécurité**
- **la lisibilité des actions portées en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil**
- **le développement d'une offre qualifiée dans l'arrière-littoral**
- **la valorisation de l'offre de découverte nature auprès du marché anglais**
- **le renforcement des relations avec les gestionnaires d'espaces naturels et les associations de protection de la nature**

LES MOULES DE BOUCHOT :

- 14 mytiliculteurs au centre conchylicole du Crotoy
- 100 000 pieux exploités entre Quend et la pointe de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Production : environ 2500 tonnes/an
- Label STG Spécialité Traditionnelle Garantie

LES COQUES :

- 345 licences pour le gisement de la Baie de Somme
- 6 à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires chaque année

PÊCHE DE LOISIRS : autorisation uniquement en période d'ouverture pour une consommation personnelle (5kg/jour)
Salicornes : 80% de la production nationale



de Somme constitue la plus forte communauté de pêcheurs à pied professionnels d'Europe. Cette activité encore pratiquée de manière traditionnelle est très dynamique, notamment grâce à l'association des ramasseurs de salicornes qui a fédéré les professionnels du secteur. L'association est détentrice des seules concessions de végétaux marins en France, c'est une spécificité. La cogestion des ressources avec le GEMEL (Groupe d'Etudes des Milieux Estuariens et Littoraux) permet un suivi régulier des gisements et une optimisation des exploitations. C'est un élément clé salué en Europe comme exemple de gouvernance.



3.4.2 Activités traditionnelles

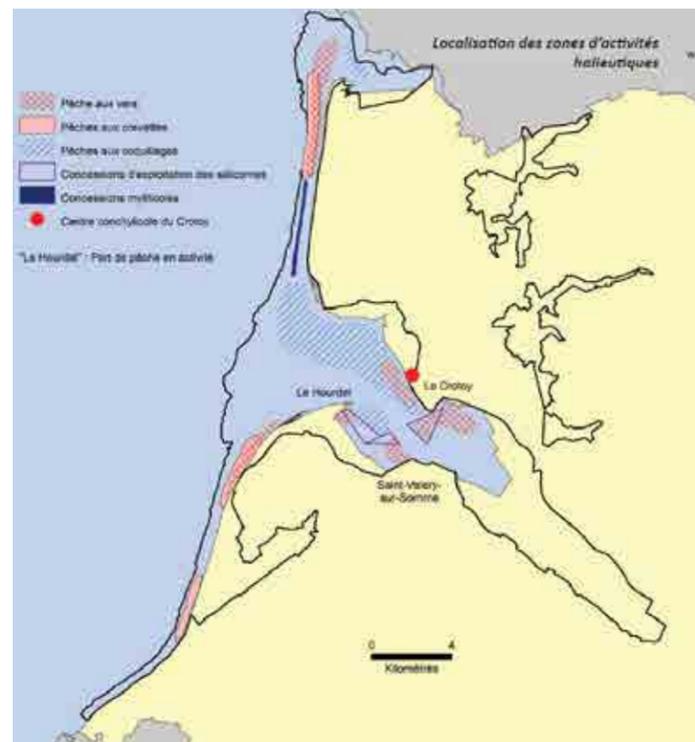
• Pêche professionnelle



Sur le littoral picard, la pêche professionnelle et l'aquaculture sont des éléments essentiels de l'identité et de l'économie locale.

Concernant la pêche embarquée, le milieu bénéficie de ressources à fortes valeurs ajoutées : poissons plats, crevettes grises ou encore les civelles. Les bateaux et navires spécifiques au métier s'inscrivent d'ailleurs dans le paysage et contribuent à faire de ce Grand Site une terre d'authenticité.

Il en est de même pour la pêche à pied traditionnelle qui s'est fortement développée avec une professionnalisation du métier. La Baie



Concernant l'aquaculture, elle est aujourd'hui représentée par la mytiliculture née dans les années 80. L'activité a été stabilisée au nord de la baie grâce à la construction du centre conchylicole du Crotoy en 2010.

OPPORTUNITÉS



• S'inscrire, aux côtés du Parc Naturel Marin, pour :

- une meilleure protection du milieu marin et des activités économiques locales
- une gestion des ressources optimisée pour une exploitation durable
- renforcer la valorisation du patrimoine local et le maintien des activités traditionnelles

MENACES



Malgré la richesse des gisements actuels, les ressources naturelles évoluent et ne peuvent garantir la pérennité de l'activité.

En parallèle, les professionnels doivent répondre aux fluctuations du marché dues à la grande saisonnalité et la dépendance des marchés extérieurs (l'Espagne pour la coque, les Pays-Bas pour la salicorne). Les marchés concurrentiels nouveaux peuvent également constituer une menace.

Enfin, l'absence d'atelier de transformation et/ou conserverie pour valoriser les produits finis ne permet pas de sécuriser la filière et l'emploi.

En ce qui concerne le milieu d'exploitation, l'ensablement progressif de la baie, qui ferme les accès aux ports, rend les conditions de plus en plus difficiles.

Dans un contexte réglementaire contraint, le manque de formation professionnalisante est à noter.





écologique du territoire. Certains contrats Natura 2000 ont également pu contribuer au maintien du pâturage. La dynamique exploitant/gestionnaire est essentielle dans la préservation des paysages identitaires du Grand Site.

• Agriculture - élevage



La Baie de Somme compte plusieurs modèles agricoles directement liés aux types de sol :

- dans les prés-salés, au cœur de l'estuaire, l'élevage ovin est valorisé par une Appellation d'Origine Protégée,
- dans les terres sableuses du pourtour de la baie, le maraîchage est pratiqué,
- l'agriculture des Bas-Champs (polders) comprend l'élevage bovin, équin dans les prairies humides et la culture céréalière.

Par leurs activités, les agriculteurs et éleveurs jouent un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité et le maintien des paysages du Grand Site.

Pour favoriser le maintien des prairies humides, le SMBS-GLP, en lien avec la Chambre d'agriculture de la Somme et l'Agence de l'Eau Artois Picardie, anime un programme d'actions depuis 2012 permettant d'accompagner les éleveurs volontaires au niveau technique et économique, de leur proposer des Mesures Agro- Environnementales (élevage extensif : retard de fauche, baisse des intrants, réduction du chargement) mais également d'acquérir des connaissances et de faire un suivi agro-



L'essentiel

On observe une lente régression de l'élevage qui se traduit par une diminution des surfaces occupées par les prairies permanentes déclarées à la PAC depuis les années 1970 (8 446 hectares de surface toujours en herbe en 1978, 5 100 hectares en 2014 pour les communes de la Picardie maritime).

Entre 2008 et 2014, les surfaces en prairies exploitées sur le territoire restent stables, mais avec des disparités importantes : plus de 200 ha de prairies ont disparu sur cette période surtout dans le Marquenterre alors que des surfaces en prairies ont été réimplantées sur d'autres secteurs et que des marais communaux ont été remis en pâturage.

- 40% des éleveurs ayant des parcelles sur le territoire ont contractualisé une MAEC en 2015-2016 (92 sur 260)

- 2100 ha de prairies actuellement engagées (MAE 2013, 2015 et 2016) soit plus de 35% des prairies gérées de façon extensive

**Le nombre des exploitations a été divisé par 2 depuis 20 ans tandis que la taille des exploitations a été multipliée par 2 sur le même temps.
Un éleveur sur deux a aujourd'hui plus de 50 ans.**

MENACES



Sur le territoire, les terres de Bas-Champs nécessitent de lourdes charges d'entretien (entretien des fossés, multiplicité de parcelles). Par ailleurs, le caractère humide et la nature des sols rendent la production plus difficile (rendements limités pour les cultures, parasitisme du bétail, période d'exploitation réduite, etc.) et engendrent des résultats inférieurs par rapport aux exploitations des plateaux voisins. En réponse, certaines mutations agricoles menacent le paysage (bâtiments non intégrés, retournement de prairies, ...) et la biodiversité du site RAMSAR (développement de l'irrigation agricole, suppression des réseaux de haies, mares, ...).

Les récents Plans de Prévention des Risques Naturels réglementant les pratiques agricoles apportent de nouvelles contraintes qui laissent peu d'alternatives en matière de développement de nouvelles activités.

Enfin, l'acquisition de terrains par des exploitants venant de territoires voisins, non

initiés à la « culture du site », constitue un risque pour le maintien des paysages (retournement des prairies), des usages et pratiques traditionnelles locales.

OPPORTUNITÉS

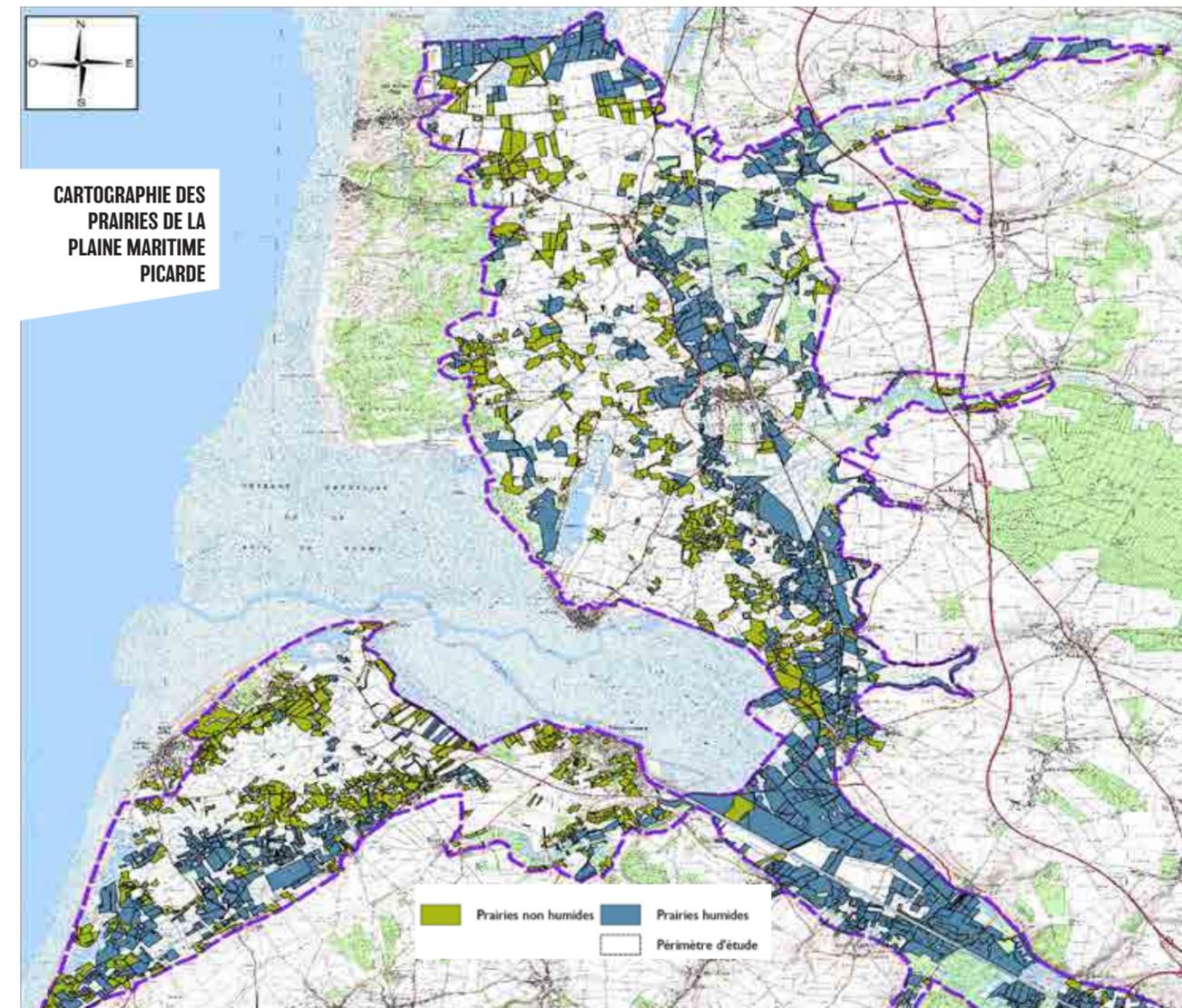


• **Un projet de territoire pour une meilleure maîtrise foncière au bénéfice de l'élevage contre des obligations d'excellence (Exemple des conventions avec le Conservatoire du littoral)**

- **Améliorer la valorisation des productions agricoles**
 - Circuits courts : vente à la ferme
 - Agrotourisme : itinérance à structurer
 - Création d'une marque collective valorisant les systèmes d'exploitation compatible avec la préservation du site

• **Développement de nouveaux systèmes de production (bio / lait, races bovines / prairies humides ou marais communaux)**

• **Poursuite et amélioration du système d'aide publique (ICHN, MAEC, gestion des prairies)**



NOMBRE DE HUTTES :

- DPM Baie de Somme : 180
- DPM Baie d'Authie : 75
- Marais arrière-littoraux (hors DPM / territoire Grand Site) : 640

SUPERFICIE CHASSABLE :

- en Baie de Somme : 3 000 ha
- en Baie d'Authie : 1 000 ha

NOMBRES D'ADHÉRENTS :

- en Baie de Somme : 2 400 (hutte, hutteau, toile, botte)
- en Baie d'Authie : 1 070 (hutte, hutteau, toile, botte)
- sur le littoral picard sud : 120 (botte, toile, hutteau)

- 25 000 à 30 000 nuits chassées par an
- 22 sociétés de chasse communale pour près de 2 000 chasseurs de « petit gibier »
- 10 associations de chasseurs aux gibiers d'eau

Le nombre de chasseurs a légèrement baissé dans la Somme depuis 10 ans mais reste stable pour la chasse au gibier d'eau

• Chasse au gibier d'eau



En Baie de Somme, la chasse au gibier d'eau est une pratique ancestrale identitaire, reconnue nationalement.

Les acteurs cynégétiques, passeurs d'une véritable culture locale, ont fait partie des premiers initiateurs de la mise en tourisme du territoire. C'est l'association des chasseurs de la Baie de Somme qui, dès 1995, a organisé les premières traversées guidées de la baie et mis à disposition les premières huttes pédagogiques pour transmettre l'héritage de connaissances et de savoir-faire issus de cette pratique populaire. Investissant dans la préservation (ex : Réserve ornithologique de Grand-Laviers) et œuvrant quotidiennement pour la gestion des zones humides (entretien des mares de chasse), le chasseur est aujourd'hui reconnu comme acteur de la biodiversité aux côtés des gestionnaires d'espaces naturels.

MENACES



Malgré une culture locale fortement ancrée, la perte de la transmission des savoir-faire et du mode de partage des valeurs est aujourd'hui largement déplorée par les acteurs cynégétiques.



La complexité du cadre réglementaire, des démarches administratives et financières liées à la gestion des zones humides contribue à réduire l'accès à la pratique par les locaux et tend à la rendre plus élitiste. De même, les accès limités aux sites (accès des véhicules motorisés interdit) contraignent les pratiquants notamment pour l'entretien des mares.

Enfin, le développement touristique accompagné de nouvelles pratiques de loisirs sur les espaces occupés par les chasseurs ont forcé une cohabitation nouvelle qui reste fragile au regard des perceptions plus ou moins négatives par le grand public.

OPPORTUNITÉS



- Poursuivre le travail engagé avec les gestionnaires d'Espaces Naturels Sensibles pour une chasse responsable
- Promouvoir les usages

- « traditionnels » chasse au gibier d'eau
- Favoriser l'accès des huttes associatives aux locaux
- Conforter la mission pédagogique auprès des habitants et visiteurs (journées du patrimoine, ouverture aux écoles du Grand Site - Chantier Nature, ...)

• Industrie du galet



À Cayeux-sur-Mer, l'activité de ramassage de galets sur les plages a commencé au début du XXème siècle. Ces galets, tractés par des chevaux jusqu'à la gare, étaient destinés à la fabrication de la céramique anglaise. Un train à voie étroite, aujourd'hui le petit train de la Baie de Somme,

les transportait jusqu'au port de Saint-Valery où des caboteurs faisaient la liaison avec l'Angleterre. Des centaines de personnes travaillent encore aujourd'hui au ramassage, au tri et au transport des galets.

Issu de l'érosion des falaises normandes et picardes, le galet de Cayeux-sur-Mer est unique au monde pour son exceptionnelle teneur en silice (99%).

Inscrites dans les paysages du Grand Site, les industries ont en partie été intégrées au Site Classé de la Pointe du Hourdel et du Cap Hornu (décret du 24 juillet 2006), ce qui marque fortement leur caractère patrimonial.

L'entreprise GSM travaille en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte pour proposer des projets cohérents de remise en état du site après exploitation avec la politique Grand Site de France :

- intégration des sites d'extraction dans le projet de réaménagement de la Pointe du Hourdel (sentiers de découverte au départ de la Maison de la Baie de Somme)
- promotion de la découverte du patrimoine industriel (portes ouvertes habitants / élus / scolaires, participation au Festival de l'Oiseau, journées du patrimoine, etc.)
- mise à disposition de terrains pour faciliter l'organisation des flux de visiteurs

En parallèle, l'industrie du galet contribue quotidiennement au maintien de la digue des Bas-Champs de Cayeux grâce à la restitution des galets prélevés sur le Domaine Public Maritime (une tonne prélevée = une tonne restituée).

L'entretien par confortement, réalisé en collaboration avec le Syndicat Mixte et les services de l'Etat, est entièrement pris en charge pas les entreprises.

MENACES



Premièrement, la ressource géologique utilisée n'est pas pérenne. Deuxièmement, la production de granulats répond à une demande très fluctuante qui représente une difficulté d'adaptation permanente. Enfin, l'évolution régulière de la réglementation complexifie les processus de demande d'autorisation. Malgré de nombreuses actions en faveur de la sensibilisation des publics, l'activité reste peu connue des visiteurs, voire des locaux. Même si certains secteurs d'exploitation ont été intégrés à des dispositifs de protection des milieux et des paysages (site classé de la Pointe du Hourdel et du Cap Hornu), l'empreinte paysagère, au cœur de sites emblématiques, contribue à des perceptions qui peuvent s'avérer négatives.



4 ENTREPRISES (SILMER, Delarue, usine GSM, carrières GSM)

- 94 emplois
- 99 % de teneur en silice dans les galets
- Exportation dans plus de 40 pays

8 CARRIÈRES SUR LE TERRITOIRE

- 200 emplois

OPPORTUNITÉS



Un projet de territoire ambitieux pour les paysages du Grand Site qui peut offrir un autre regard sur l'activité :

- structuration d'une convention entre le Syndicat Mixte et l'UNICEM pour garantir une approche intégrée des projets de remise en état des carrières présentes sur le périmètre du Grand Site ;
- actualisation de la convention de coopération qui lie le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard et l'entreprise GSM depuis 1995 ;
- inscription du projet de dépoldérisation de la renclôture de la Gaité dans une démarche intégrée à l'échelle de la pointe du Hourdel. Des actions expérimentales complémentaires devront permettre de répondre à la nécessité d'une gestion pérenne de l'accès au port, de la valorisation des paysages et l'amélioration de la biodiversité de la carrière GSM.

A SAVOIR



Une convention de coopération lie l'entreprise GSM et le Syndicat Mixte depuis 1995. Elle permet d'améliorer l'intégration de la carrière dans son environnement et de faciliter la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité (création d'habitats pour l'accueil des gravelots et de la rainette verte, entretien de courses, pâturage de chèvres, profilage des berges, transplantation de lichens, etc.)

Quelles sont les évolutions les plus marquantes observées sur le territoire depuis 10 ans ?

+	-
développement de l'infrastructure cyclable	ensablement de la Baie
développement du tourisme de nature, vecteur de création de richesses	stationnement payant
valorisation des villes et villages	perte du caractère maritime
préservation des milieux	expansion de la population de phoques
travaux conduits sur la route blanche	hausse globale des tarifs
travaux de défense contre la mer	
évolution des stations de Quend et Fort-Mahon	
aménagement des sentiers pédestres	
sentiment de fierté des habitants	
développement des loisirs nature	



Sur le Grand Site, où vous rendez-vous pour ressentir « l'esprit des lieux » ?



La chapelle des Marins



Le Chemin de Fer de la Baie de Somme



Les falaises



Le massif dunaire du Marquenterre



Le Parc du Marquenterre



La Route Blanche



Au coeur de la Baie de Somme accompagné d'un guide

Le territoire ne serait plus ce qu'il est sans ...

LA BAIE ET SA
MARITIMITÉ

1

LA PROTECTION DU
LITTORAL/TRAIT
DE CÔTE

2

SON
GESTIONNAIRE

3

Quels sont les événements les plus fédérateurs et emblématiques du territoire ?

La Transbaie / Le Festival de l'Oiseau et de la Nature / La Fête de la Vapeur / La Transhenson / Les Fêtes Guillaume / La Fête de la Mer

Comment évaluez-vous la qualité d'accueil des visiteurs sur le territoire ?

- L'accueil sur les sites touristiques : « satisfaisant » - « correct » - « bon »
- Les habitants : jugés peu accueillants
- L'accueil par les restaurateurs et commerçants : à améliorer

Quelles sont les mesures nécessaires pour améliorer l'accueil (listées par ordre de priorité) ?

- 1• Mieux communiquer sur les événements, les sites et leur gestion
- 2• Améliorer les services d'écomobilité
- 3• Meilleure gestion des flux
- 4• Professionnaliser les acteurs du tourisme
- 5• Diversifier et qualifier l'offre d'hébergement et de restauration
- 6• Valoriser les sites patrimoniaux
- 7• Développer les bistrotts de pays
- 8• Développer le tourisme hors-saison
- 9• Encadrer les visiteurs sur les Espaces Naturels Sensibles

Entretiens

Marthe Sueur,
maire d'Ault,
Vice-Présidente du Syndicat
Mixte Baie de Somme –
Grand Littoral Picard en
charge du Grand Site de
France



« Être un Grand Site de France, c'est une énorme responsabilité sur le choix du modèle de développement d'un lieu prestigieux nationalement. Notre identité, nos traditions, nos savoir-faire constituent les fondements des valeurs que nous portons au travers de ce label et son renouvellement est une opportunité pour faire valoir l'adhésion de toutes les forces vives du territoire, des acteurs socio-économiques aux associations. »

Alain Baillet,
maire de Fort-Mahon-Plage,
Vice-Président du Syndicat
Mixte Baie de Somme –
Grand Littoral Picard en
charge de l'environnement
et de la gestion des milieux
naturels



« Nous avons la chance d'avoir, au cœur du Marquenterre, le massif dunaire le plus vaste des Hauts-de-France. La préservation de ce patrimoine paysager et naturel est un enjeu crucial. Notre engagement pour sa valorisation est également essentiel. Aujourd'hui, le pratiquant sur un Grand Site est avant tout un découvreur en recherche de sens, avec une forte motivation pour «réapprendre à écouter la Nature». Nous avons la une immense responsabilité. »

Jean Gorriez,
maire de Saigneville,
membre du bureau du
Syndicat Mixte Baie de
Somme – Grand Littoral
Picard



« Notre Grand Site intègre les villages de l'avant-pays dans une dynamique de projet. Le slow tourisme a en effet besoin de notre ruralité, de nos racines, du vivre ensemble, de la quiétude et du cadre de vie dont nous bénéficions. Ce territoire présente de multiples facettes qu'il faut donner à voir aux visiteurs ».

Jean-Paul Lecomte,
maire de Cayeux-sur-Mer,
membre du bureau du
Syndicat Mixte Baie de
Somme – Grand Littoral
Picard



«Le colossal chantier des 24 épis à Cayeux-sur-Mer a permis de démontrer notre capacité à créer des opportunités pour l'amélioration continue du Grand Site. A partir d'une opération de défense contre la mer, nous avons conduit une opération de reconquête des espaces naturels, d'amélioration du cadre de vie et de dynamisation économique. »

4 UN GRAND SITE QUI JOUE LA COMPLÉMENTARITÉ ET L'INTÉGRATION DES STRATÉGIES LIÉES À UNE ZONE CÔTIÈRE FRAGILE

Au cours de cette première période de labellisation, le Grand Site Baie de Somme s'est inscrit dans de nouvelles démarches territoriales qui étendent sa protection et renforcent la gouvernance des acteurs du littoral.

La création du Parc Naturel Marin, le projet de classement en Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime, et la labellisation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle du territoire « Bresle Somme Authie » témoignent de cette dynamique, en faveur d'une protection plus efficiente de l'interface Terre-Mer et plus solidaire entre le littoral et le plateau de la Picardie Maritime.

4.1 LE PARC NATUREL RÉGIONAL BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME

L'analyse du laboratoire Edytem publiée en 2007 souligne : « les OGS trouvent leur véritable sens lorsqu'elles sont confrontées aux autres outils de protection des paysages et de valorisation patrimoniale avec lesquels elles entrent en synergie dans toute une série de combinaisons ».

« La charte du Parc favorise le développement économique de l'ensemble du territoire, tout en préservant la biodiversité et la qualité de vie qui constituent ses atouts touristiques majeurs. En donnant de la profondeur au périmètre (137 communes), elle permet d'envisager une dynamique qui profite à chacun, en soulageant les pressions sur la côte, et en valorisant les richesses des terres intérieures » (Extrait du Projet de Charte du Parc).

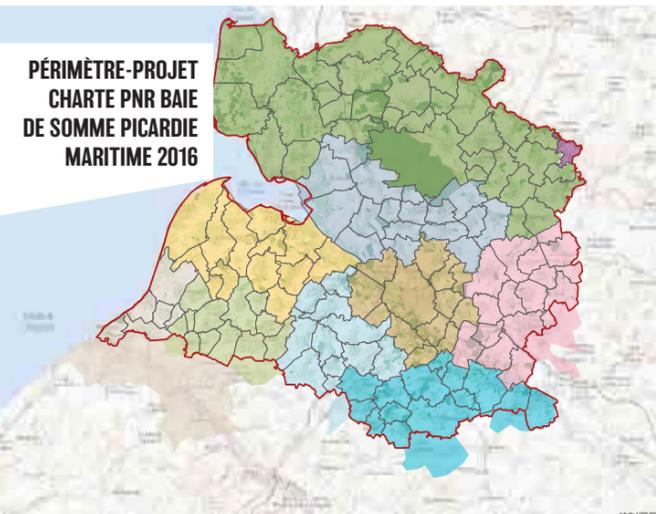
Plusieurs orientations du Projet de Charte font écho au Grand Site Baie de Somme, notamment :

- 2.1 : ... en planifiant l'aménagement du territoire dans une logique de rééquilibrage
- 2.2 : ... en privilégiant un habitat équilibré et une mobilité responsable
- 3.1 : ... en préservant et en valorisant la qualité et la diversité des paysages
- 3.2 : ... en affirmant l'identité du territoire.

Le périmètre d'étude retenu pour le Parc, défini par délibération de la Région le 20 juin 2014, compte 137 communes. Il couvre 136 500 hectares et concerne 113 438 habitants en 2015. Le projet de charte a été soumis à enquête publique lors du premier semestre 2017.

LE GRAND SITE DEVRA JOUER, en tant que :

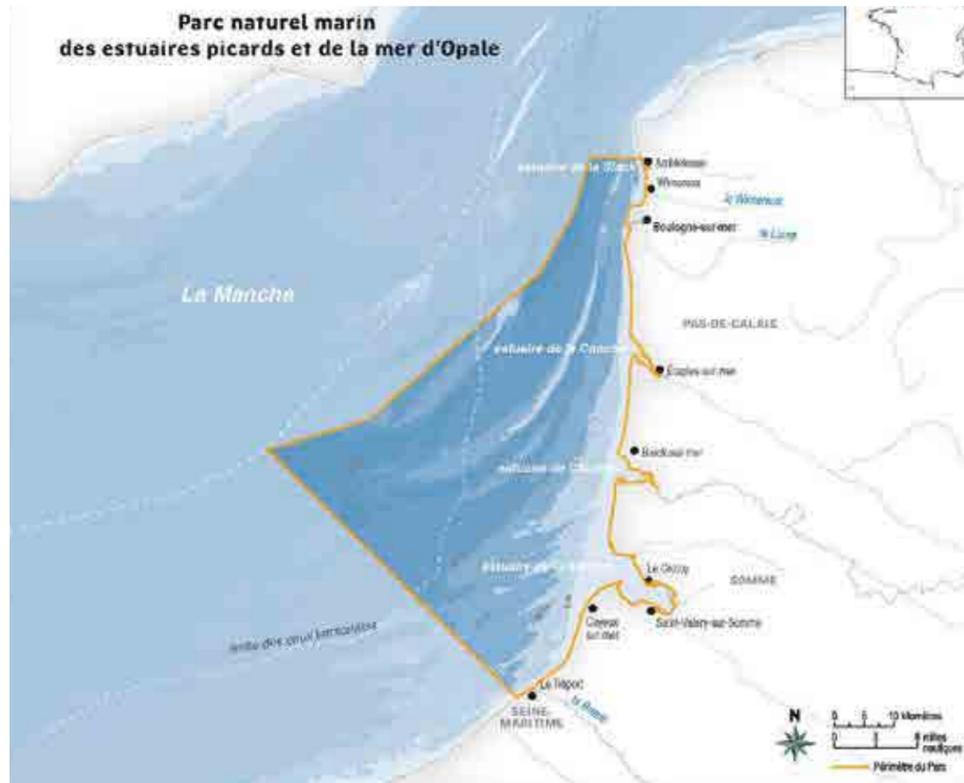
- 1• territoire « charnière », LA CARTE DE LA COMPLÉMENTARITÉ ET DU RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE PARTAGÉE ENTRE TERRE ET MER ;
- 2• territoire « pilote », LA CARTE DE L'INNOVATION ET DE L'EXPÉRIMENTATION EN MATIÈRE DE GESTION INTÉGRÉE DE LA ZONE CÔTIÈRE.



4.2 LE PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Le PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale est situé au large des départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime, couvre une surface de 2300 km². Il concerne 118 km de côtes et 7 estuaires (Bresle, Somme, Authie, Canche, Liane, Wimereux et Slack). Côté terrestre, le Parc s'étend jusqu'à la laisse de haute mer, limite du domaine public maritime.

La création du PNM a notamment été justifiée par la présence dans cet espace de plus de 200 espèces animales et végétales.



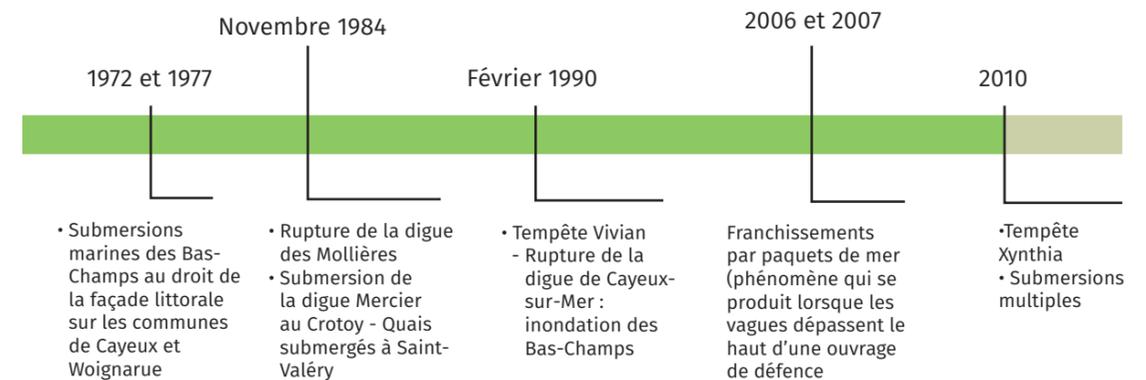
LES HUIT ORIENTATIONS DE GESTION DÉFINISSENT LA PERSONNALITÉ DU PARC ET FIXENT SES GRANDES FINALITÉS. ELLES GUIDENT ENSUITE L'ENSEMBLE DES ACTIONS DU PARC NATUREL MARIN :

1. Mieux connaître le milieu marin et partager cette connaissance.
2. Protéger les écosystèmes et le patrimoine naturel marin.
3. Contribuer au bon état écologique des eaux marines.
4. Mieux connaître, faire connaître et préserver les paysages marins et sous-marins, les valeurs et biens culturels.
5. Coordonner de manière partenariale la gestion des espaces protégés en mer ou contigus à la mer.
6. Développer de manière durable les différentes pêches, activités essentielles à l'économie locale.
7. Développer de manière durable et en restant ouvert à l'innovation les activités s'exerçant dans le respect des milieux : usages professionnels, de loisir, et usages traditionnels porteurs de l'identité maritime.
8. Coopérer avec les pays voisins pour la protection et la gestion d'un espace marin commun.

4.3 LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU LITTORAL ET LA MISE EN OEUVRE DU PAPI BRESLE-SOMME-AUTHIE

En 2011, la Commission Mixte Inondation (CMI) a donné un avis favorable au projet de confortement des zones urbanisées du Vimeu (implantation de 24 nouveaux épis au droit de Cayeux-sur-Mer) sous réserve notamment « d'avoir déposé un dossier recevable de la labellisation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet à l'échelle du bassin de risque comprenant un approfondissement de l'analyse des enjeux dans la zone protégée (notamment au regard des documents d'urbanisme) ».

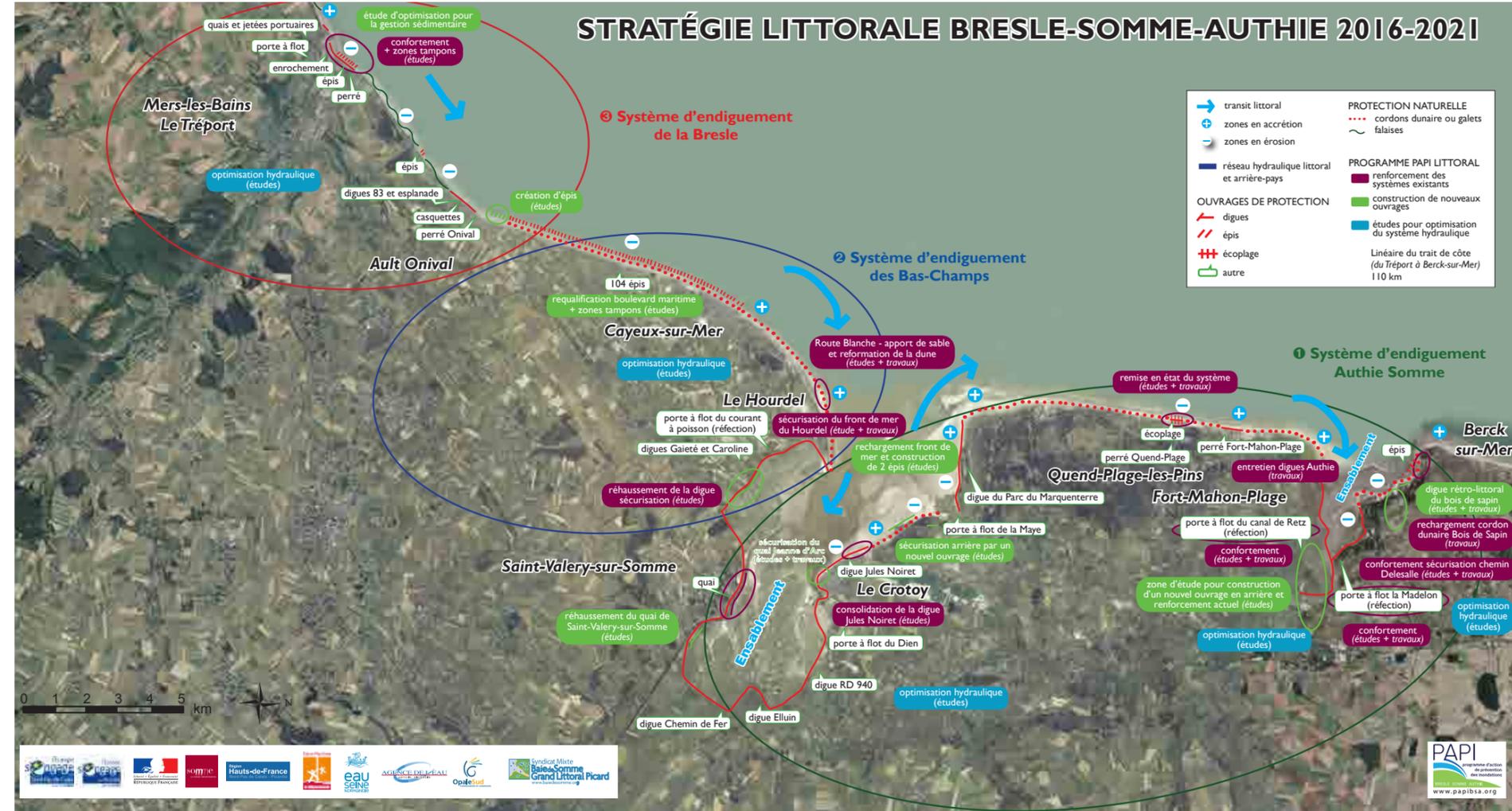
Dans ce sens et suite aux conséquences de la tempête Xynthia, l'Etat a ainsi demandé au Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et à la Communauté de Communes Opale Sud de mettre en place un PAPI, à l'échelle des estuaires de la Bresle, de la Somme et de l'Authie afin de se doter d'une stratégie de gestion intégrée du trait de côte à long terme (50 ans) répondant aux exigences nationales.



Le PAPI vise à réduire les conséquences des inondations sur le territoire à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'État et les collectivités. Sa mise en oeuvre nécessite l'élaboration d'une stratégie pérenne de protection et d'aménagement du littoral, tout en assurant le développement économique du territoire.

Le PAPI Bresle Somme Authie (BSA) a été labellisé lors de la Commission Mixte Inondation du 5 novembre 2015 validant les orientations stratégiques ainsi que les fiches-actions en découlant. Cette labellisation a ainsi permis d'obtenir les financements de l'Etat nécessaires à la mise en oeuvre opérationnelle du programme pour les six années suivantes (2016-2021). La convention-cadre relative à la stratégie littorale BSA a été signée le 7 septembre 2016 en vue d'encadrer les conditions d'exécution du PAPI BSA (2016-2021). Il est prévu que soit établi un deuxième programme d'actions pour la période 2022-2027.

STRATÉGIE LITTORALE BRESLE-SOMME-AUTHIE 2016-2021



LA STRATÉGIE LITTORALE BSA S'ORGANISE EN 3 VOILETS :

- 1• Le PAPI (7 axes) ;
- 2• Le programme érosion (9 actions);
- 3• Le programme éboulement par blocs de falaises (7 actions).

L'étude du PAPI BSA a permis de définir trois systèmes d'endigement sur le territoire de la Picardie Maritime.

Ces derniers, définis par unités hydrologiques, sont :

- Le système d'endigement de la Bresle ;
- Le système d'endigement des Bas-Champs ;
- Le système d'endigement Somme-Authie.

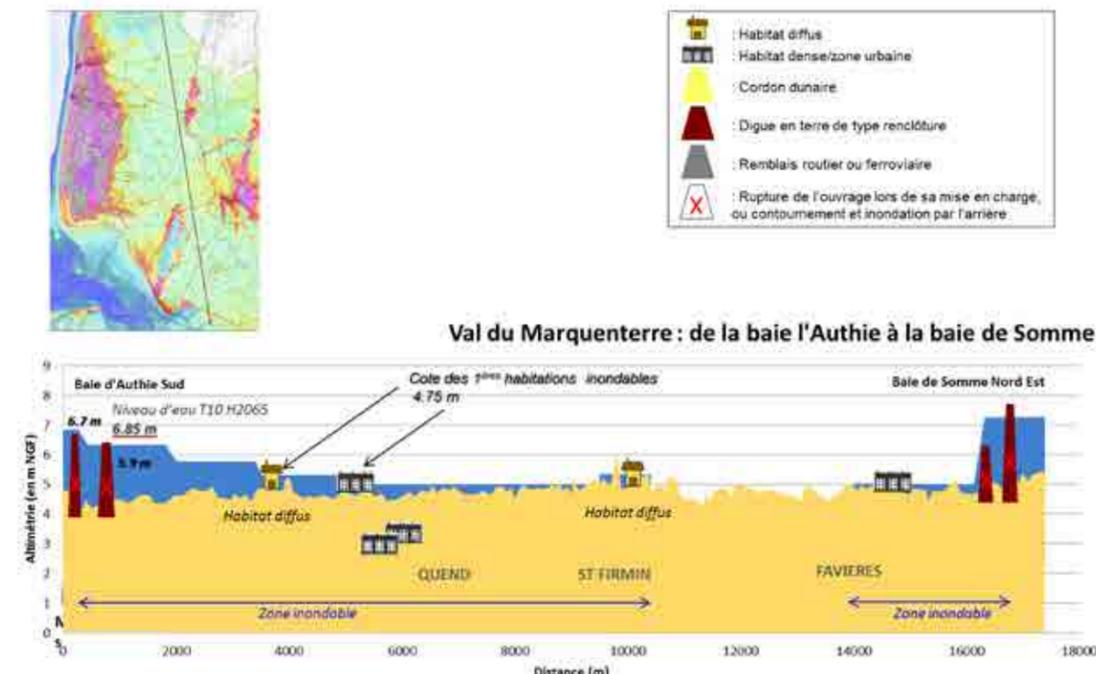
Le PAPI BSA doit à son terme sécuriser par fermeture, ces trois systèmes d'endigement pour la prévention contre les inondations.

LES CHIFFRES-CLÉS DU TERRITOIRE

- 2 Régions (Hauts-de-France et Normandie)
- 3 Départements (Pas-de-Calais, Somme, Seine-Maritime)
- 5 Communautés de Communes dont 42 communes protégées par 3 systèmes d'endigement littoraux
- Environ 70 000 habitants (Population INSEE) et 92 000 habitants (Population DGF)
- 3 513 entreprises pour environ 28 000 emplois
- 110 km de côtes entre Berck-sur-Mer au Nord et le Tréport au Sud;
- 310 km d'ouvrages inspectés (1er et second rang);
- 182 km² de territoire exposés au risque inondation (hypothèse centennale)

« Toute défaillance ou point bas sur le littoral donne lieu à des entrées d'eau extrêmement importantes sur l'arrière littoral (comprenant des enjeux urbains, agricoles, économiques) et génère des dommages importants. Ces inondations sont, en fonction des tronçons, considérées susceptibles de se produire dès la première tempête d'importance (occurrence fréquente tous les 2-3 ans à 10 ans) : le risque est donc immédiat » Artelia 2014.

4.4 LA COOPÉRATION INTER-SCOT PAYS INTERRÉGIONAL BRESLE YÈRES ET BAIE DE SOMME 3 VALLÉES



Le Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères et celui de Baie de Somme 3 vallées travaillent à l'élaboration de leurs Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) respectifs.

Le périmètre du SCoT Baie de Somme 3 Vallées a été arrêté en date du 28 mai 2015.

La labellisation du territoire en PNR a conduit ces deux Syndicats Mixtes à se concerter pour garantir une cohérence d'ensemble à l'échelle du Parc, et mettre en œuvre dans ce cadre les coopérations opportunes.

C'est ainsi que plusieurs études, inventaires et schémas ont été réalisés ou engagés dans une gouvernance partagée (schéma de services, politique de l'habitat, schéma des déplacements,

schémas d'aménagement et de développement touristique, inventaire des friches d'activités, inventaire du patrimoine industriel, ...). Ces travaux contribuent à l'élaboration des deux SCoT.

D'autres réflexions déterminantes pour le Parc ont été conduites conjointement à l'écriture de la Charte, notamment le Plan Climat Énergie Territorial et les éléments de diagnostic du Schéma Régional de Cohérence Écologique.

1 L'OPÉRATION GRAND SITE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE

CHAPITRE 2 BILAN ÉVALUATIF DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION 2012-2017

Depuis 1974, date de sa création, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard intervient dans la préservation et la protection des espaces naturels sensibles, l'aménagement du territoire, la gestion d'équipements touristiques.

Dans le cadre du CIADT (comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire) du 9 juillet 2001, il a été décidé de mettre en place une Opération Grand Site sur la Baie de Somme. En 2001, grâce à la reconnaissance de ses savoir-faire, le Syndicat Mixte s'est vu confier la conduite de l'Opération Grand Site par l'Etat.

Celle-ci ne s'est pas traduite par un cadre réglementaire supplémentaire mais a constitué une opportunité pour fédérer de multiples projets locaux dans une démarche commune de développement durable.

La mise en place de cette démarche est rapidement apparue stratégique à plusieurs titres pour :

- Concilier la préservation et la restauration des milieux naturels et des paysages en lien avec la fréquentation touristique ;
- Anticiper et répondre aux pressions de fréquentation touristique et d'urbanisation du site ;
- Permettre des retombées économiques dans les communes concernées pour un développement dit 'durable' ;
- Améliorer l'accueil et l'encadrement des visiteurs ;
- Mettre en cohérence les différentes politiques de préservation des milieux et des paysages ;
- Mener une action pédagogique auprès du public et des acteurs locaux sur les enjeux du littoral picard et de la Baie de Somme.

Un effort particulier de concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et privés a été mené entre 2002 et 2006. Celui-ci s'est traduit par la mise en place d'un comité de

pilotage regroupant près de 80 représentants du territoire et la constitution d'un programme d'actions prioritaire 2007 - 2011.

Ce dernier a permis de formaliser les engagements du Syndicat Mixte et de ses partenaires (l'Etat, le Conservatoire du littoral, le Conseil départemental de la Somme, le Conseil régional Hauts-de-France (ex-Picardie), les communes associées) au travers d'une convention cadre.

Le label Grand Site de France, attribué en 2011 (suite à l'avis favorable de la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages, le 17 mars 2011) a depuis constitué une belle reconnaissance de la qualité de la gestion éco-touristique du territoire, mais surtout a permis de fédérer les acteurs locaux et de poursuivre les aménagements structurants pour le littoral et son avant-pays (période 2012-2017).



L'essentiel

La démarche de renouvellement du label doit être l'occasion de faire le bilan sur les actions menées depuis 6 ans et d'engager le territoire dans une stratégie révisée.

2 LES ENGAGEMENTS DU PROGRAMME DU LABEL (2012-2017)



Le programme d'actions établi sur la durée du label (2012-2017) a été élaboré et suivi avec l'ensemble des signataires de la convention cadre Grand Site. Ce programme a permis de poursuivre les efforts (OGS1 : 2007-2011) de préservation et de maintien de la qualité paysagère du site, dans le respect de l'esprit des lieux.

2.1 RAPPEL DE LA STRATÉGIE 2011

Le dossier de candidature pour l'obtention du label Grand Site de France a été présenté en 2011. L'analyse des points forts et dysfonctionnements ainsi que les potentiels du site ont permis de mettre en exergue trois axes opérationnels :

1. Restaurer les milieux naturels et les paysages dégradés

« La valorisation touristique du territoire passe par une indispensable remise en état, puis par la protection des milieux naturels malmenés par les touristes. Elle nécessite aussi que les acteurs s'engagent dans le cadre de l'OGS au développement harmonieux des paysages urbains et péri-urbains ».

2. Gérer les flux de visiteurs en période de pointe

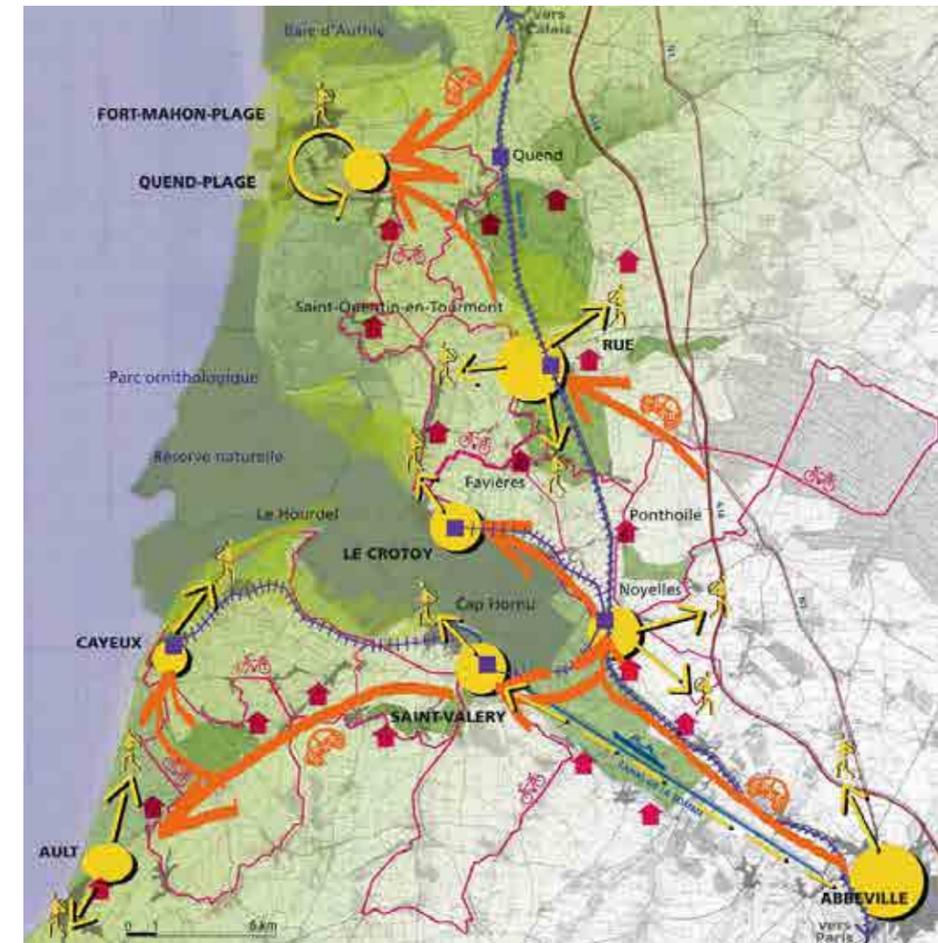
« La volonté de plus en plus grande d'accéder en voiture à ces paysages spectaculaires engendre un processus contraire qui dénature l'esprit des lieux et donne une image dégradée aux visiteurs. Les villages emblématiques tels que Saint-Valery-sur-Somme pâtissent tous les étés de phénomènes de saturation en centre-ville.

Un des enjeux de l'Opération Grand Site sera de gérer les flux de visiteurs vers cette baie, de les guider vers des points d'accueil et de leur donner à découvrir la magie du site autrement. Un atout majeur en Baie de Somme réside dans l'importance des découvreurs (36% des visiteurs) qui, contrairement aux habitués, peuvent être interceptés et pris en charge en amont des secteurs sensibles, diminuant ainsi considérablement la pression sur le littoral. L'aménagement d'aires d'accueil (points info-services) réparties sur l'ensemble du périmètre permet de capter le visiteur, de l'informer et de l'inciter à diffuser autrement sur le Grand Site (conforter l'offre en matière de circulations douces) ».

3. Équiper le territoire « avec raison »

« Par la diversité de ses paysages encore mal connus et peu promus, l'avant-pays offre une réponse alternative à la pression touristique que subit la frange littorale. L'étude de fréquentation a permis d'identifier

une mixité des publics déjà présents en Baie de Somme et qu'il suffit de maintenir. Au-delà du tourisme balnéaire en été, une sensibilité forte du public pour la nature permet d'envisager le développement d'une offre complémentaire de tourisme nature/culture, en aménageant des circuits de découverte piétons/cyclables en retrait du littoral, accompagnés d'une offre de services et de petits aménagements pratiques. Le territoire a tout à gagner du développement d'un tel tourisme : permettre une valorisation économique des flux touristiques, retrouver un équilibre entre littoral et arrière-littoral, viser un meilleur étalement de la fréquentation sur l'ensemble du territoire et sur l'année et rapprocher vie touristique et vie locale. L'augmentation de l'attractivité du territoire arrière-littoral doit reposer sur la valorisation de ses nombreux atouts : image nature, qualité des espaces naturels et paysages, fréquentation plus diffuse favorisant la perception de la qualité des villages et de l'accueil dans le cadre d'une offre tourisme-nature ».



3 BILAN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE LABELLISATION

2.2 RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION EN 2011

L'objectif de répondre **aux recommandations de la Commission pour l'examen de la demande de label du Grand Site du 17 mars 2011**, rassemblées ci-après, a été poursuivi au cours de cette première période de labellisation :

« Le classement complémentaire souhaitable de deux zones : le Hâble d'Ault et les mollières de l'estuaire sud »

- Le choix s'est porté sur la mise en place de deux Arrêtés de Protection de Biotope afin de répondre prioritairement aux enjeux de conservation du patrimoine naturel exceptionnel inféodé aux levés de galets du secteur de la Mollière et du Hable d'Ault (Chou marin et Gravelot notamment).

« La maîtrise de l'urbanisation par les communes qui devra être surveillée »

- L'évolution de l'association de préfiguration du PNR Picardie Maritime en établissement public a permis un travail en commun avec le gestionnaire du Grand Site afin d'intégrer au projet de charte et au projet de SCOT ce besoin d'accompagnement. Les outils de planification et d'animation à venir soutiendront cette ambition de maîtrise de l'urbanisation, dans un contexte singulier lié à la mise en œuvre du plan de prévention des risques (PAPI opérationnel).

« Le développement de l'éolien qui nécessitera également une grande vigilance »

- Les élus des communes littorales sont très sensibles à la problématique du développement des éoliennes en mer et sur terre. Plusieurs délibérations du Comité Syndical en font état : réunion du 16 septembre 2010, du 9 juillet 2015 et du 11 mai 2017). A noter que les membres du Comité de Pilotage du Grand Site ont réaffirmé lors de la réunion du 23 juin 2017 leurs inquiétudes sur les projets de développement offshore qui nuiraient gravement à l'esprit des lieux : « de grands espaces estuariens et littoraux sauvages, vierges de toute emprise de l'homme ».

« Des améliorations qui restent à apporter car le programme 2007-2011 n'est pas encore achevé et le nouveau programme 2012-2017 sera élaboré prochainement en complément »

- La conduite du programme d'action s'est traduite par la réalisation effective d'opérations non achevées en 2011 et dont le détail est présenté au chapitre suivant.

« Une consolidation de la gouvernance qu'il faudra mettre en œuvre conformément aux engagements pris dans le dossier de candidature »

- Les conventions de partenariat (cf. annexes) établies durant la période de labellisation entre le gestionnaire du Grand Site et le PNM/PNR montrent la volonté des acteurs du territoire à mutualiser leur savoir-faire, développer des programmes communs, pour renforcer les actions en faveur de préservation du territoire.

« Le renforcement de l'équipe autour du chef de projet, indispensable pour consolider l'animation du projet et des partenariats »

- Le recrutement d'une chargée de mission « animation Grand Site » dès l'obtention du label, a permis de répondre pleinement à cet objectif. Le détail du programme développé durant ces 6 dernières années est proposé au chapitre suivant.

3.1 LA GOUVERNANCE AU CŒUR DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

Le bilan a été élaboré suite à un travail de concertation approfondi avec les différents partenaires, notamment dans le cadre d'une mission d'études sur le renouvellement de la stratégie Grand Site Baie de Somme initiée dès l'été 2016.

Le regard extérieur et croisé d'un groupement de bureaux d'études aux compétences multiples (paysagistes, écologues, urbanistes, développeur touristique), a permis d'objectiver le travail

accompli, de partager les dysfonctionnements sur le Grand Site et de se projeter sur un nouveau plan d'actions engageant les acteurs publics et privés du territoire.

31 mars 16	COFIL CONSACRÉ AU LANCEMENT DU RENOUVELLEMENT	Présentation de la méthodologie pour le dossier de candidature 2018-2023 / Restitution des rencontres avec les acteurs du territoire / Formalisation des enjeux stratégiques à l'horizon 2023
23-juin-16	VISITE TERRAIN (PARTENAIRES)	Diagnostic itinérant animé par le bureau d'études « Troisième paysage »
05-juil-16	COTECH	Partage de « l'état des lieux » et présentation des nouveaux enjeux de mise en valeur du territoire
05-oct-16	RÉUNION DE BUREAU DU SMBS-GLP	Préparation du COFIL
13-oct-16	COFIL	Présentation de la phase 1 de l'étude sur le « renouvellement du label » : le diagnostic territorial
Déc 2016 / fév 2017	GROUPES DE TRAVAIL (ÉLUS) PAR SECTEURS	Assurer la bonne prise en compte des attentes et des projets locaux des élus dans le nouveau programme 2018-2023
01-févr-17	COTECH	Validation du bilan et présentation des nouveaux enjeux du territoire / présentation des premiers éléments de la stratégie 2018-2023
16-mars-17	COFIL	Validation des enjeux, de la stratégie, du périmètre et de la gouvernance
30-mars-17	RÉUNION DE TRAVAIL DDTM/DREAL	Co-construction de l'ossature du programme d'actions
31-mars-17	VISITE TERRAIN / ELUS - ISABELLE POULET - DGALN - BUREAU DES SITES ET ESPACES PROTÉGÉS	Préparation de la demande de renouvellement du label Grand Site de France
26-avr-17	RÉUNION DU BUREAU DU SMBS-GLP	Point sur le renouvellement du label (enjeux, stratégie, périmètre et gouvernance)
11-mai-17	COMITÉ SYNDICAL SMBS-GLP	Délibération sur le renouvellement du label : enjeux, stratégie, périmètre et gouvernance
23-juin-17	COFIL	Validation du programme d'actions 2018-2023



LE DIAGNOSTIC ET LA STRATÉGIE SONT-IL PARTAGÉS ?

Pour l'ensemble des partenaires, le diagnostic apparaît complet et de qualité. La stratégie semble répondre aux besoins inhérents du territoire. Les fondamentaux de la politique Grand Site sont rappelés à de multiples reprises et focalisent l'action du gestionnaire sur les enjeux paysagers. En matière d'aménagement, l'intervention du Syndicat Mixte ne doit pas se limiter à des opérations correctives de stationnement des véhicules. Cette vision est trop réductrice au regard de la transversalité des enjeux du Grand Site. Certains partenaires déplorent le manque d'opérationnalité au cours des 6 années de labellisation.



QUELLE PERCEPTION SUR LE SYNDICAT MIXTE ET LA NATURE DE SES RELATIONS ?

D'une manière générale, l'ensemble des partenaires souligne la qualité de ses relations avec le Syndicat Mixte. Les termes récurrents pour qualifier ces relations sont la confiance et le partage qui doivent être préservés et renforcés à travers des groupes de travail réguliers. Le Syndicat Mixte est un acteur incontournable du territoire depuis plus de 40 ans. Certains des axes majeurs qu'il porte sont cités pour la qualité de leur mise en œuvre : les travaux de défense contre la mer, le travail remarquable réalisé avec les éleveurs – à intensifier. Toutefois, un point de vigilance est apporté sur la pluridisciplinarité du Syndicat Mixte. La question de sa légitimité à agir en matière de promotion touristique est posée et un partenariat renforcé avec l'ADRT souhaité.

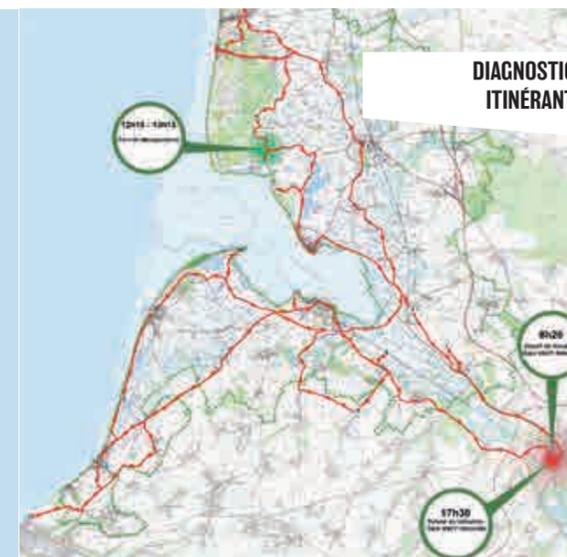
3.1.1 Un bilan partagé sur la base d'un diagnostic « de terrain »

Dans la poursuite des instances de concertation liées à la préparation du renouvellement du label, des journées de terrain ont été organisées par le Syndicat Mixte avec les acteurs du territoire : techniciens et représentants des activités professionnelles d'accueil, de loisirs, d'élevage, etc., tous partenaires du Grand Site.

Il s'agissait de faire bénéficier des connaissances multiples des partenaires aux membres du cabinet en charge de l'étude sur la révision de la stratégie et d'échanger sur les attentes et réflexions de chacun à l'issue des 6 années de labellisation.

SUR SITE, LES THÉMATIQUES SUIVANTES ONT ÉTÉ ABORDÉES AVEC LES PARTICIPANTS :

- L'accès, la mobilité et la gestion des flux sur le Grand Site
- L'offre, la promotion et valorisation touristique
- L'amélioration des conditions d'accueil sur les espaces naturels
- La préservation des paysages naturels
- Le traitement de l'espace public et la problématique de la banalisation des espaces urbains
- La gestion du trait de côte



QUELLE CONNAISSANCE ET QUELLE PERCEPTION DE LA POLITIQUE GRAND SITE ?

Malgré les efforts de communication sur le label et la politique nationale, les acteurs du territoire et les professionnels du tourisme ne semblent pas s'être appropriés de discours commun sur les valeurs du Grand Site. Le label est connu de tous mais reste peu compris. Des temps d'échanges sont demandés par les partenaires afin d'impliquer plus fortement les professionnels du tourisme qui sont les premiers ambassadeurs du Grand Site. Le label doit être l'affaire de tous ; il doit permettre d'élever le niveau d'exigence et ainsi l'image du territoire. Trop de « dérives » en termes d'offre de découverte sont encore observées et illustrent le manque de synergie entre collectivités et acteurs locaux. Enfin, le manque d'intervention du gestionnaire auprès du public scolaire est regretté et doit à l'avenir être prégnant.

QUELS REGARDS SUR LA GOUVERNANCE, LES PISTES D'AMÉLIORATION ?

Au regard du nombre important de collectivités présentes sur le territoire Baie de Somme, les partenaires interrogés sont presque unanimes en requérant une clarification des compétences de chaque structure. L'intervention nouvelle du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées dans le cadre de la labellisation PNR doit s'inscrire dans une dynamique collective servant le Grand Site. La complémentarité des deux outils doit être rendue plus lisible. Concernant la conduite d'opérations par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, l'organisation mensuelle du Pôle littoral à l'initiative du Sous-préfet d'Abbeville, réunissant les services de l'État autour des problématiques courantes de la structure, est citée en exemple de gouvernance.

3.1.2 Regards critiques sur le Grand Site et son action

La synthèse suivante est issue d'une série d'entretiens réalisés auprès des partenaires institutionnels, du Département et de la Région et auprès d'acteurs exerçant une activité professionnelle (activités touristiques et traditionnelles) sur le territoire.

Ces entretiens avaient pour but de croiser les regards des partenaires, tant sur les projets que sur la gouvernance, afin de compléter le bilan du Grand Site.

La liste des personnes interrogées a été proposée par le Syndicat Mixte et compte tenu du temps et des moyens impartis, cette liste n'est ni exhaustive, ni représentative de tous les acteurs et secteurs du territoire du Grand Site.

Liste des structures partenaires et personnes interviewées :

- | | |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| • Conseil Régional Hauts-de-France | • Représentants des activités nautiques, pédestres, équestres |
| • DREAL Hauts-de-France | • Représentant de l'association Baie de Somme Zéro Carbone |
| • Conservatoire du littoral | • Représentant des activités d'extraction et de l'industrie du galet |
| • CAUE Somme | • Représentant des activités cynégétiques, agricoles et d'élevage |
| • DDTM 80 | |
| • Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées | |
| • Somme Tourisme | |
| • Conseil Régional du Tourisme | |

☀ QUELLES ATTENTES DE LA STRATÉGIE GRAND SITE ?

URBANISME

Dans l'attente de l'écriture du SCOT, l'exigence en matière d'urbanisme doit être renforcée sur le territoire du Grand Site. De nombreuses extensions urbaines ont contribué, depuis plusieurs années, à réduire la qualité des villes et villages du territoire. Un travail de sensibilisation des élus, aux côtés des EPCI devrait être engagé afin de promouvoir des pratiques d'aménagement plus adaptées.

A l'avenir, la stratégie du Grand Site devra être intégrée aux outils de planification à venir (SCOT, PLUI).

TOURISME

Les partenaires ont pour l'ensemble souligné l'importance d'une stratégie Grand Site dédiée à l'éco mobilité. Les pistes, boucles cyclables et les sentiers de randonnée pédestre doivent être les infrastructures majeures pour la découverte du Grand Site. En parallèle, l'offre de guidage pédestre doit être développée dans l'avant-pays car encore trop localisée sur le littoral.

En termes d'hébergement, les partenaires déplorent un manque d'offre au cœur des sites nature pour les itinérants (type refuge). Le gestionnaire du Grand Site doit encourager et préconiser les bonnes pratiques pour ce genre d'installations.

ACCÈS AUX ESPACES NATURELS MAJEURS

L'information sur la réglementation et le comportement à privilégier sur les sites naturels du Grand Site est trop peu lisible tant pour les visiteurs que pour les locaux qui pourraient être de réels ambassadeurs des bonnes pratiques. De manière générale, la pédagogie sur la préservation des milieux, des espèces, des grands paysages ainsi que sur le rôle des acteurs tels que le SMBS-GLP doit être renforcée.

Un regard sur la capacité réelle d'accueil des ENS est attendu à travers l'action du gestionnaire.

VALORISATION DES PRODUITS DU TERROIR ET ACTIVITÉS LOCALES

En synthèse, le Grand Site doit permettre une valorisation des produits à travers la promotion des circuits-courts et la reconnaissance de la qualité des produits. La création d'un centre de valorisation des produits serait nécessaire sur le territoire.

Certaines activités identitaires telles que l'exploitation et l'industrie du galet, la chasse, etc. restent trop peu valorisées. La Maison de la Baie de Somme devrait renforcer la sensibilisation et la pédagogie autour de ces thématiques.



☀ QUELS POINTS DE VIGILANCE IDENTIFIÉS PAR LES PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE GRAND SITE ?

- L'évolution des grands paysages due aux pratiques agricoles changeantes (intensification du retournement des prairies)
- Le maintien de l'élevage malgré les contraintes économiques et réglementaires
- Les atteintes au paysage de plus en plus nombreuses en site classé
- Les périodes de pics de fréquentation non anticipée qui nourrissent un sentiment de rejet de la part des habitants (cadre de vie)
- L'accroissement des pratiques et usages de loisirs et de fait la perte de zones de quiétude
- La perte de desserte ferroviaire qui tend à déconnecter le territoire et va à l'encontre de la promotion du « sans-voiture »

CE TRAVAIL COLLECTIF DE QUESTIONNEMENT ET DE BILAN A PERMIS D'IDENTIFIER DES OPPORTUNITÉS D'AMÉLIORATION QUI ONT NOURRI LE PROGRAMME 2018-2023.

☀ QUELLES PRIORITÉS D'ACTION OPÉRATIONNELLE POUR LES PARTENAIRES ?

- La poursuite du plan vélo et sa promotion
- Le projet Grand Marquenterre incluant le traitement du parking de la Maye
- La préservation et la restauration continues du massif dunaire du Marquenterre
- La réflexion sur les projets de remise en état des carrières d'exploitation du galet, notamment en lien avec la gestion des accès portuaires
- Le renforcement des services liés à l'écomobilité
- L'affirmation de la Maison de la Baie de Somme comme Maison du Grand Site
- La valorisation du Hable d'Ault – avec limitation de la circulation automobile
- L'extension de la ZPS jusqu'à la Réserve Ornithologique de Grand-Laviers
- L'amélioration de la signalisation sur les routes du Grand Site - avec panneaux d'entrée marquant l'entrée sur le Grand Site



3.2 LES ACTIONS ENTREPRISES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU GRAND SITE

Si la conduite du programme d'action s'est traduite par de nombreuses évolutions sur le territoire (réaménagement des accès aux dunes de l'Authie, valorisation du site de GEBASOM, reconversion en cours de la Route Blanche en voie verte), **elle a surtout démontré qu'un état d'esprit propre à la Baie de Somme et aux valeurs du Grand Site s'était forgé au cours des 15 dernières années.**

Le « vivre » et/ou « travailler » sur un territoire d'exception se conçoit désormais et implique une mobilisation et un engagement plus large. La préservation du site et du cadre de vie des habitants est une préoccupation pour tous ; le Syndicat Mixte, en tant que gestionnaire, agit comme catalyseur. Il a ainsi accompagné la qualité des projets urbains sur le territoire, engagé de études multiples et prospectives (multimodalité, dépoldérisation, étude de fréquentation, étude paysagère à l'échelle du Grand Site, ...), agit sur la gestion des paysages naturels et l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

3.2.1 ... en matière de gestion des espaces naturels

Concernant la gestion pour la bonne conservation des espaces naturels, le Syndicat Mixte s'est engagé à maintenir le bon état des milieux par :

- une gestion pérenne des espaces naturels sensibles, propriétés du Conservatoire du littoral ;
- une protection renforcée de certains espaces naturels à enjeux fort (création de RNR, APB,...) ;
- l'animation effective des sites RAMSAR et Natura 2000 avec la création d'une équipe d'animation dédiée ;
- le renforcement des partenariats avec le monde agricole et cynégétique (convention d'usage, dispositifs MAE, projets de soutien à l'élevage en zones humides, ...);

Les leviers d'actions ...

L'opportunité est forte pour agrandir la zone de gestion et d'intervention sur d'autres espaces du territoire Grand Site notamment en établissant des chartes et des partenariats avec les propriétaires (zones de marais, de bocage, etc.). La gestion des zones acquises par le Conservatoire du littoral doit être renforcée dans les prochaines années, notamment sur le secteur du Marquenterre.

La gestion doit également se faire sur le patrimoine culturel (bâties, monuments...) en préconisant des moyens de protection et de réglementation (PLU, classement...).

La gestion des paysages doit rester une priorité dans la démarche Grand Site en accord avec le PAPI et les PPRN.

3.2.2 ... en matière de gestion des flux de visiteurs

Au cours de ces 6 dernières années, l'accent a été mis sur la gestion des flux de visiteurs avec 8 projets (stationnement, gestion de la circulation).

Les leviers d'actions ...

Les démarches entreprises, bien qu'utiles, doivent dans le futur être élargies à des projets plus globaux sur le territoire. La gestion des flux devra être gérée avec des propositions de report en arrière-littoral et sur une autre manière de se déplacer, en développant la multimodalité.

3.2.3 ... en équipant le territoire avec raison

5 projets ont été entrepris dans le programme 2012-2017 (cf. fiches actions présentées ci-après). Les objectifs sont partiellement atteints. La plupart des projets se concentrent sur de l'équipement d'accueil proche de sites touristiques.

Les leviers d'actions ...

Concernant l'offre touristique, la recherche d'une offre d'excellence et d'éco-tourisme est un choix à appuyer dans les prochaines années.

En complément, il s'agira de porter une attention particulière à la valorisation du petit patrimoine naturel et bâti, par le biais de belvédères, de créations artistiques...

Le tourisme doit s'étendre sur l'avant-pays (afin de désengorger les flux sur le littoral), mais aussi en arrière-saison.

FOCUS sur les équipements touristiques de « Destination Baie de Somme »

Avec environ 130 salariés permanents et 80 saisonniers, les sites touristiques gérés en régie par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard constituent un poids économique important pour le littoral.

Après l'accumulation de déficits conséquents, encore non résorbés malgré deux années d'excédents, il est indispensable de conforter voire de développer certains sites. Cela permettra de trouver un équilibre financier entre des activités touristiques commerciales et des activités touristiques ayant un objectif plus global d'image et d'attractivité du territoire justifiant l'implication des collectivités locales dans leur gestion (Maison de la Baie de Somme, Musée de Picarvie, Parc du Marquenterre, Jardins de Valloires).

La complémentarité entre deux types d'activités constitue l'originalité du modèle économique de Destination Baie de Somme et justifie pleinement la poursuite et le développement de l'ensemble des activités.

Ce modèle économique se doit cependant d'être équilibré tout en dégageant des capacités de financement pour entretenir le patrimoine des sites et assurer des modernisations ou agrandissements. Sur ces points, un lourd déficit d'entretien et d'investissement ces dernières années fragilise certains sites. Sur la nouvelle période du label, il sera nécessaire d'engager un certain nombre de travaux et de finaliser un plan d'investissements de « rattrapage ».

3.2.4 Les actions complémentaires ayant participé à la valorisation du Grand Site

Les actions entreprises qui n'étaient pas prévues au programme prioritaire 2012-2017 démontrent le fort besoin d'aménagement doux et de créations de promenades sur la totalité du territoire (création de cheminements doux, de belvédères...).



3.3 FOCUS SUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE 2012 - 2017

3.3.1 Une agilité opérationnelle démontrée

En premier lieu, il convient de rappeler la capacité du Syndicat Mixte et de ses partenaires, à adapter en continu les « modes de faire » techniques et financiers pour persévérer dans la mise en œuvre du programme, dans un contexte réglementaire prégnant et financièrement tendu.

Très concrètement, cela s'est traduit par la structuration d'un comité de suivi « financier et technique » des actions prioritaires, sous le copilotage du gestionnaire et du sous-préfet d'Abbeville.

Le rythme des réunions a été soutenu sur la période 2013-2014 (16 avril, 21 juin, 17 septembre, 15 octobre 2013, 11 mars, 7 juillet, 6 novembre 2014) répondant à un besoin d'ajustement des maquettes financières au regard des avancées opérationnelles des projets.

Pour rappel, le degré de réalisation des missions (études et travaux) proposées dans le cadre du premier programme 2007-2011 était de 80%, avec un taux de réalisation des travaux de 31 %.



AU COURS DE CES DERNIÈRES ANNÉES, L'OPÉRATION GRAND SITE A PERMIS :

- De faire reconnaître la valeur exceptionnelle des grands paysages de la Baie de Somme
- De participer à l'animation, la gestion et à la protection d'espaces naturels et paysages d'exception sur le territoire avec ses partenaires
- De participer au maintien et à la dynamisation du territoire et notamment des activités traditionnelles (agriculture, élevage, carrières, pêche à pied, chasse...)
- D'accompagner la qualité des projets urbains de développement sur le territoire
- D'engager des études multiples et prospectives (multimodalité, dépoldérisation, études de fréquentation, prospectives écologiques et analyses paysagères...)
- De minimiser les impacts de la voiture sur le paysage (retrait ou aménagement de parkings intégrés)
- De développer l'écomobilité à l'échelle du Grand Site (boucles de découvertes multiples, vélo, pédestre...)
- De renforcer le site comme une destination nature à part entière (plan vélo, Parc du Marquenterre...)
- De professionnaliser des acteurs locaux à l'accueil de touristes
- De renforcer la position de la Baie de Somme comme un territoire d'expérimentation (notamment avec l'animation autour du PAPI)
- De poursuivre le réaménagement des espaces sous pression, vieillissant, en perte d'attractivité (Parc du Marquenterre, Pointe du Hourdel, Ault...)

3.3.2 Présentation détaillée des actions et de leur évaluation

La présente évaluation « chemin faisant » s'attache à mettre en débat, sous forme de fiche action les modes de faire, les marges de progrès, au-delà des réussites.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS ET CARTE DE LOCALISATION DES PROJETS (CI-APRÈS)

ACTIONS CONVENTION CADRE	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Gestion des paysages du Grand Site						
Quend : Restauration des dunes du Royon	☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆
Littoral Trait de côte : Dépoldérisation	☆	☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆
Gestion des flux de visiteurs						
Fort-Mahon : pointe de Routhiauville	—	—	—	—	☆	☆
Le Crotoy : Quartier Nord	—	—	—	—	☆	☆☆
Saint-Valery-sur-Somme : Entrée Est	—	—	—	—	—	—
Saint-Valery-sur-Somme : Cap Hornu	○	○	○	—	—	○
Cayeux-sur-Mer : Dumont d'Urville	—	—	—	☆	☆	☆
Le Hourdel : Route Blanche	—	—	—	☆	☆	☆☆
Le Hourdel : Stationnement	—	—	—	☆	☆	☆☆
Grand Canal de la Somme GPCS	—	☆	☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆
Équiper le territoire avec raison						
Fort-Mahon : Centre équestre	○	—	☆	☆☆	—	—
Affichage publicitaire	○	○	○	—	☆	☆
Maison de la Baie de Somme - pôle nature	—	—	—	—	☆	☆
Ecopole du Marquenterre	—	—	—	—	☆	☆
Aire autoroutière de la Baie de Somme	—	—	☆	☆☆	☆☆	☆☆

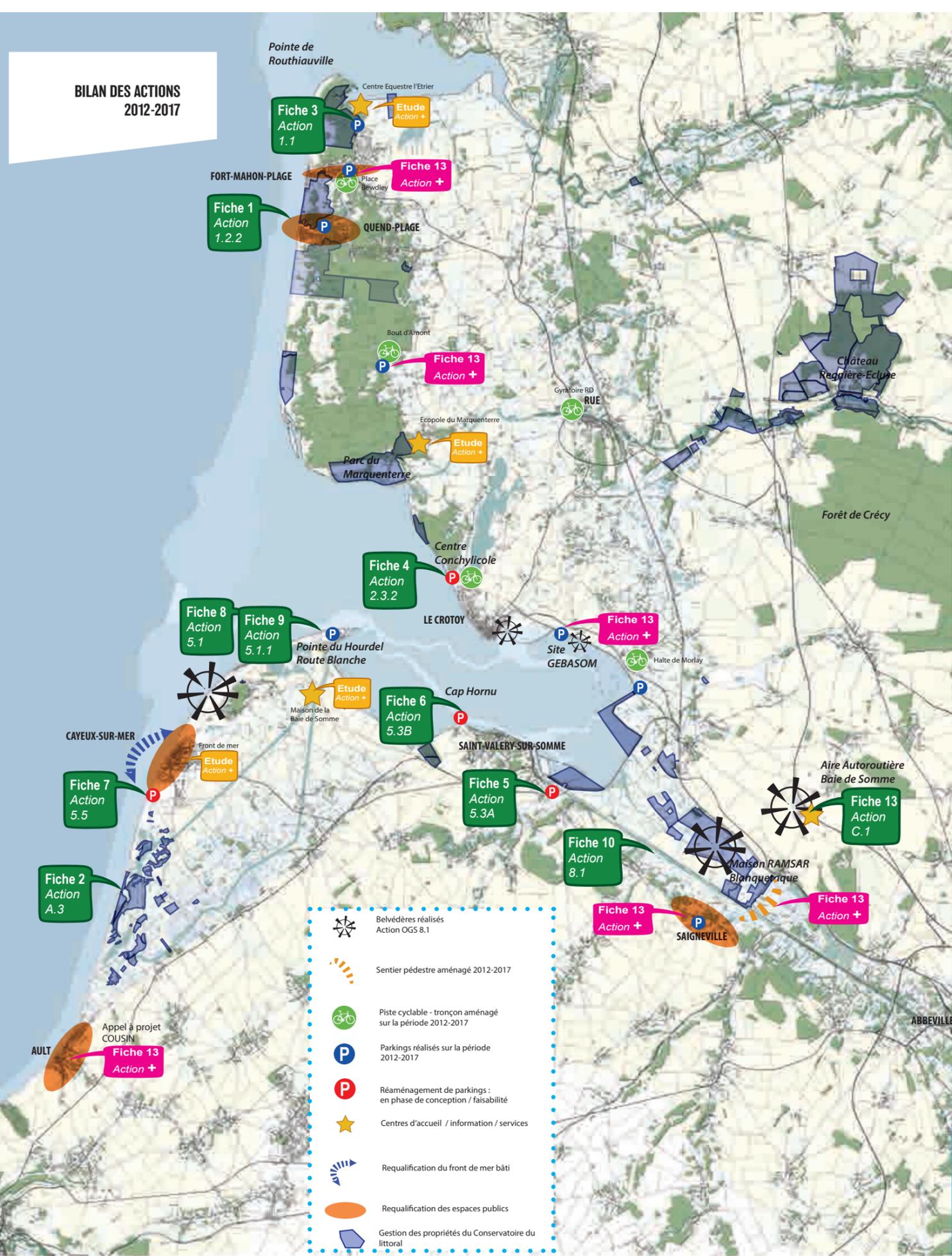
ACTIONS +	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Saigneville : aménagement de la place	—	☆	☆☆	☆☆	☆☆	☆☆
Fort-Mahon : avenue de la plage	—	—	☆☆	☆☆	☆☆	☆☆
PAPI/Cousin	—	—	☆	☆☆	☆☆	☆☆
Plan vélo	—	—	—	—	—	☆
Aménagement GEBASOM	—	—	—	☆	☆☆	☆☆
Basse Vallée : création de cheminements doux	○	○	—	☆	☆☆	☆☆
Mobilier Grand Site	○	○	—	☆	☆☆	☆☆

BILAN 2012 - 2017		2014	2015	2016	2017
○	Non réalisé	9%	0%	0%	5%
—	Insuffisant	58%	38%	9%	9%
☆	Atteint partiellement	14%	27%	38%	27%
☆☆	Atteint totalement	14%	23%	32%	45%
☆☆☆	Objectif dépassé	9%	14%	14%	14%
Objectifs atteints (partiellement ou totalement)		38%	64%	82%	86%



L'essentiel

Le taux de réalisation du programme d'actions 2012-2017 atteint 86 %. Il témoigne de la volonté collective de faire progresser l'action publique au service du Grand Site, avec un rythme équilibré entre les phases d'études – conception et les phases de travaux.



PROGRAMME 2012-2017 : BILAN ÉVALUATIF

SECTEUR QUEND

ACTION PRIORITAIRE OGS 1.2.2

RESTAURATION DE LA DUNE BORDIÈRE DU ROYON

Mesure : Gestion des paysages naturels emblématiques du Grand Site

Enjeux de l'opération : Un pôle balnéaire exemplaire en matière de gestion de l'estran et de la dune bordière

LE CONTEXTE DU PROJET

La partie maritime de la ville de Quend est soumise à une érosion de plus en plus intense. Cette dernière tend à faire disparaître la plage et a pour conséquence une présence humaine trop importante sur la dune bordière attenante à la plage, engendrant, par la même occasion, son altération.

Ainsi lors de la première phase de l'Opération Grand Site, le Syndicat Mixte a choisi de proposer une solution technique permettant le rehaussement de l'estran sans nuire à la qualité paysagère du massif dunaire du Marquenterre. Le procédé Ecoplage a été mis en place en 2008. En complément de cet aménagement, des travaux de stabilisation de la dune bordière sud ont été entrepris pour canaliser les flux touristiques et éviter la dégradation par le piétinement.

ÉTAT D'AVANCEMENT / DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Programme OGS 1 (2007-2011) :

2008 > Mise en œuvre du procédé ecoplage
2009-2010 > Travaux de stabilisation de la dune bordière sud

Programme OGS 2 (2012-2017) :

2012-2013 > Restauration du cordon dunaire par pose de ganivelles et plantations d'oyats
2013 > Lancement d'une étude de préfiguration d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC Frange nord de Quend) dont le programme urbain et paysager vise à requalifier l'interface ville / nature (massif dunaire du Royon)

2017 > Volet réglementaire concernant la création de la ZAC Frange nord de Quend. Négociations amiables pour les acquisitions foncières et préparation de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique

AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

2012	2013	2014	2015	2016	2017
☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆



RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

L'opération de restauration écologique était à poursuivre au niveau de la dune bordière nord. Elle comprenait la mise en place de clôtures en ganivelles de châtaignier destinées à fermer le cordon dunaire et la végétalisation de la dune par plantation d'oyats.



ÉVALUATION DE L'ACTION

QUELS SONT LES IMPACTS DU PROJET ?

L'opération de restauration de la dune bordière menée dès 2009 en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, le Syndicat Mixte et la commune de Quend a pris de l'ampleur en 2012. 60 000 pieds d'oyats ont été plantés au sein des carroyages de ganivelles. Pour protéger ces plantations de l'apport éolien de sable, pas moins d'un kilomètre de fascines a été installé.

En complément, dans l'ensemble des siffle-vents de la dune bordière située entre les communes de Quend et Fort-Mahon-Plage, 1000 fascines et environ deux kilomètres de ganivelles ont été nécessaires pour limiter l'érosion par des méthodes dites « souples » de protection.

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

OUI : engraissement et végétalisation de la dune après travaux

• La pose de panneaux d'information fournis par le Conservatoire du littoral a permis de sensibiliser le public à la fragilité du site et à la réglementation sur cet espace.

QUELS ONT ÉTÉ / SONT LES PROBLÈMES ?

- Système toujours érosif en pied de dune qui rend le remplacement du dispositif de protection par ganivelles récurrent
- Connexion du sentier de découverte du massif dunaire du Royon (entre le parking littoral, la frange nord de la ville et la plage) peu valorisante
- Aucune articulation entre le centre-ville de Quend-Plage, l'éco village de Belle Dune et l'espace naturel, propriété du Conservatoire du littoral



QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- Assurer l'entretien et la surveillance du système de défense de la dune bordière
- Garantir un traitement de qualité entre les espaces naturels et bâtis (projet de ZAC en cours)
- Valoriser l'offre de découverte du massif (reconnexion des liaisons douces)
- Programmer une action de restauration des dunes arrière-littorales



SECTEUR LITTORAL

ACTION PRIORITAIRE THÉMATIQUE OGS A3

LITTORAL BAS-CHAMPS DU VIMEU/CAYEUX-SUR-MER : ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE DÉPOLDÉRISATION

Mesure : Amener tous les acteurs du littoral à participer au débat sur la dynamique estuarienne et l'évolution du trait de côte

Enjeux de l'opération : Définir une stratégie littorale permettant de mettre en œuvre une gestion intégrée de la zone côtière

LE CONTEXTE DU PROJET

Au sud de l'estuaire de la Somme, le cordon littoral des Bas-Champs du Vimeu/Cayeux-sur-Mer s'étend sur 18 km entre Ault et Le Hourdel. De nombreuses tempêtes l'ont affecté, entraînant, certaines années, des dégâts importants (1924, 1972, 1973, 1974, 1977, 1984). Suite à la tempête de 1990, le cordon littoral s'est rompu en divers points entre Ault et Cayeux entraînant l'inondation de 2 500 hectares.

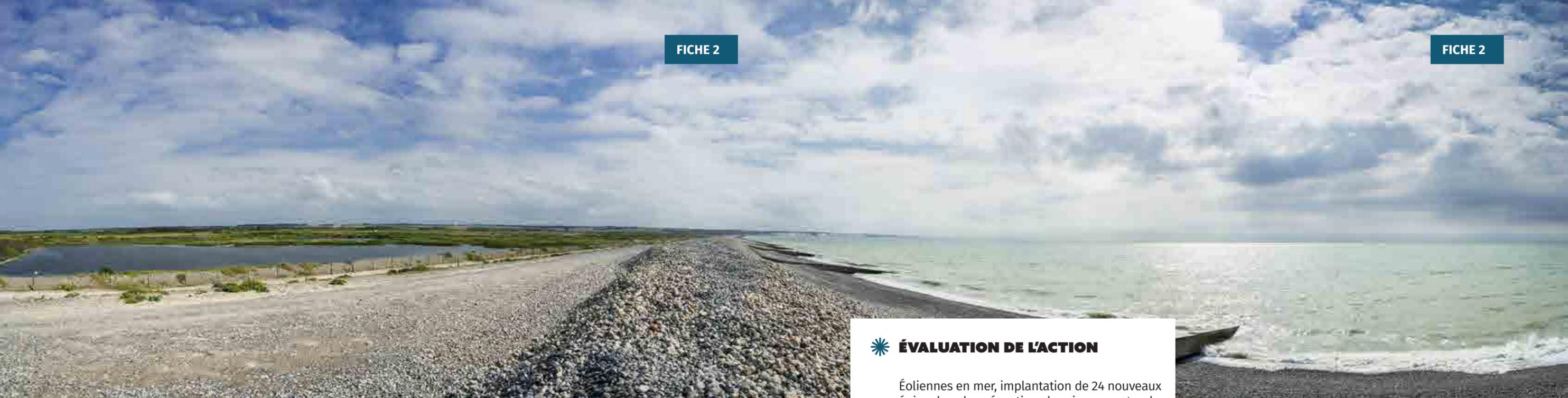
Depuis, le coût de fonctionnement prenant en compte les apports de galets et l'entretien des épis représente plusieurs centaines de milliers d'euros par an. Dans le cas du maintien du fonctionnement actuel de la digue des Bas-Champs, des investissements massifs tous les 20 ans sont à prévoir.



RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

Engager une étude sur l'avenir du trait de côte en conséquence possible du changement climatique et de l'appauvrissement du transit de galets. Quels scénarios pour demain et comment se préparer à une mutation de ce territoire ?

Cette étude prendra en compte une éventuelle dépoldérisation de ce secteur avec la prise en compte de tous les enjeux tant naturels, qu'économiques et sociaux.



✱ ÉTAT D'AVANCEMENT / DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Programme OGS 1 (2007-2011) :

L'étude, divisée en trois phases (état des lieux/diagnostic ; proposition de scénarii ; mise en œuvre opérationnelle de la solution retenue), a débuté en mars 2011.

SOGREAH, mandataire d'un groupement de 8 cabinets experts dans 12 compétences différentes, a présenté :

- l'objectif de l'étude lors du comité de pilotage du 21 juin 2011
- le rapport final de la phase 1 lors du comité de pilotage et du comité de concertation du 11 octobre 2011

Programme OGS 2 (2012-2017) :

Juillet 2012 > Présentation en comité de pilotage et réunion de concertation de la proposition de scénarii

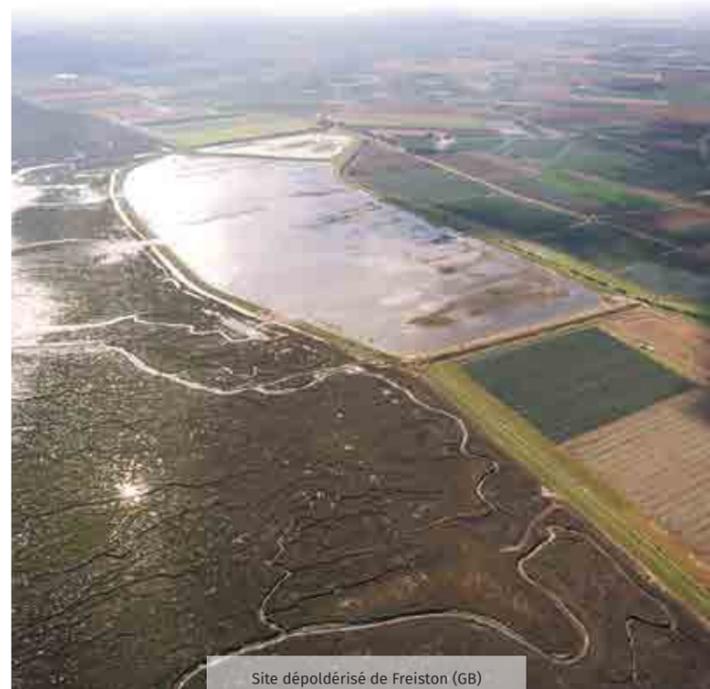
Septembre 2012 > Présentation en comité de pilotage et réunion de concertation de la solution retenue

2012 - 2015 > Programme d'actions de Préventions des Inondations (PAPI) -

2012-2014 > Étude de maîtrise d'œuvre pour la dépoldérisation expérimentale sur le site de la Caroline

✱ AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

2012	2013	2014	2015	2016	2017
★	★★	★★★	★★★★	★★★★★	★★★★★



✱ ÉVALUATION DE L'ACTION

Éoliennes en mer, implantation de 24 nouveaux épis, plan de prévention des risques naturels, étude sur l'avenir des Bas-Champs du Vimeu : depuis 2011, les habitants de Cayeux-sur-Mer et ses environs vivent au rythme des réunions publiques, des comités de pilotage et de concertation... L'énorme mobilisation des équipes du Syndicat Mixte et de ses partenaires, notamment le Conseil départemental et le Conseil régional, a ainsi permis de créer les conditions d'un débat local au service d'une stratégie globale partagée de gestion du littoral.

Très concrètement, l'étude de faisabilité pour une dépoldérisation partielle, éventuelle et maîtrisée des Bas-Champs du Vimeu a permis de décliner une partie du volet stratégique du PAPI.

L'objectif de cette étude était avant tout d'envisager le fonctionnement du littoral de Ault à Cayeux-sur-Mer ainsi que des Bas-Champs à moyen (50 ans) et long termes (100 ans).

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

OUI : une stratégie novatrice en matière de protection du littoral est aujourd'hui reconnue au travers de la labellisation du PAPI BSA (Bresle Somme Authie).

- Les études de faisabilité initiées en 2011 ont localement construit une culture du risque (prise de conscience de l'ensemble des acteurs)
- Une approche écosystémique du territoire s'est progressivement mise en place (articulation risque / paysage / résilience urbaine et espaces naturels, signature de deux Arrêtés de Protection de Biotope sur le littoral sud)

QUELS ONT ÉTÉ / SONT LES PROBLÈMES ?

- Perspectives sur les mutations économiques non intégrées (aquaculture, énergies marines...)
- Échelle de traitement pertinente techniquement mais financièrement fragile
- Garantir un programme Grand Site ambitieux compatible avec les enjeux des PPRN
- Continuité du sentier du littoral dans les ouvrages ou sur les points d'érosion (falaise, digue)

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- À la suite de la labellisation du PAPI BSA (CMI du 5 novembre 2015), la convention cadre de la stratégie littorale permet de préciser le cadre, les conditions et l'organisation de la mise en œuvre opérationnelle sur 2017-2021
- Opportunité de création d'un nouveau paysage maritime sur le site classé, aux portes de la Maison de la Baie (projet de dépoldérisation du site de la Caroline)
- Sur le système d'endiguement des bas-champs : obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général sur les terrains de la digue de la Gaîté, de la Caroline et les terrains issus de la dépoldérisation portée par le CD80



SECTEUR BAIE D'AUTHIE

ACTION PRIORITAIRE OGS 1.1

RÉAMÉNAGEMENT DE LA POINTE DE ROUTHIAUVILLE

Mesure : Gestion des flux de visiteurs et mise en valeur des paysages emblématiques du Grand Site

Enjeux de l'opération : Restaurer les milieux naturels dunaires et estuariens, améliorer la gestion des flux piétons et automobiles, proposer un accueil et de l'information à l'entrée de la Baie de Somme

LE CONTEXTE DU PROJET

Sur ce site reconnu et protégé pour sa qualité écologique et paysagère, le programme d'interventions prévu dans le cadre de la politique Grand Site vise à restaurer les milieux naturels dégradés, à améliorer la gestion des flux et à proposer un accueil qualitatif à l'échelle de la Baie d'Authie.

Le projet se compose de 2 volets majeurs :

- un programme de restauration de milieux à la fois sur la partie dunaire mais également sur l'espace maritime (pré-salé)
- des aménagements liés à l'amélioration de l'accueil et de la gestion des flux (parking et sentier des dunes de l'Authie)



RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

À l'issue de l'obtention des autorisations administratives adéquates, les travaux correspondants devaient s'engager en trois phases :

- 1- Aménagement de l'aire de stationnement existante en retrait et de son accès ;
- 2- Cheminements dédiés aux circulations douces (en prenant en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite) ;
- 3- Travaux de revalorisation paysagère et de rajeunissement des milieux.

ÉTAT D'AVANCEMENT / DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Programme OGS 1 (2007-2011) :

- 2006 > Etude « diagnostic environnemental »
- 2008 > Conception du programme de travaux
- 2010 > Lancement du dossier d'étude d'impact sur l'environnement et des demandes administratives et réglementaires

Programme OGS 2 (2012-2017) :

- 2012-2013 > Actualisation du plan de gestion et mise en œuvre des travaux de restauration sur le massif dunaire de l'Authie



2014-2015 > Etudes réglementaires en vue du réaménagement du parking de l'Authie (Phase Projet)



2016 > Travaux sur l'aire de stationnement, la route attenante et la liaison vers le sentier de découverte des dunes de l'Authie

AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

Programme de réaménagement de la Pointe de Routhiauville - Dunes de l'Authie

2012	2013	2014	2015	2016	2017
⊖	⊖	⊖	⊖	★	★

Programme de restructuration du centre équestre en maison de site (Action prioritaire OGS 1.1)

2012	2013	2014	2015	2016	2017
⊖	⊖	★	★	⊖	⊖

ÉVALUATION DE L'ACTION

QUELS SONT LES IMPACTS DU PROJET ?

Avant



Après



Les travaux réalisés ont permis de requalifier un espace dégradé aux abords immédiats du site classé du Marquenterre afin d'offrir une véritable « entrée » qualitative pour la découverte des espaces naturels de la Baie d'Authie (inscrits en zone Natura 2000)

Les aménagements proposés depuis le parking (signalétique, sentier piéton sur platelage) créent aujourd'hui les conditions d'une visite de découverte de qualité, respectueuse des richesses écologiques des dunes

Les différents travaux d'étrépages superficiels et de « nettoyage » devraient contribuer à améliorer l'état de conservation du boisement de *Alnion glutinosae* et potentiellement permettre l'expression d'autres habitats d'intérêt communautaire, dont des bas-marais dunaires



SECTEUR MARQUENTERRE RÉSERVE NATURELLE

ACTION PRIORITAIRE OGS 2.3.2

REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE NORD DU CROTOY (SITE DU CENTRE CONCHYLICOLE)

Mesure : Gestion des flux de visiteurs et mise en valeur des paysages emblématiques du Grand Site

Enjeux de l'opération : Pérenniser des activités traditionnelles conchylicoles et les emplois qui leur sont liés, proposer une aire d'accueil marquant qualitativement l'entrée nord du site classé du Marquenterre

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

PARTIELLEMENT : le projet n'a pas trouvé de traduction opérationnelle sur l'espace naturel du Domaine Public Maritime (restauration du haut-schorre) et au niveau de la restructuration du centre équestre l'Étrier en point d'accueil /info services

QUELS ONT ÉTÉ / SONT LES PROBLÈMES ?

- Devenir des matériaux liés aux travaux de restauration du haut-schorre par étrépage et curage des chenaux (environ 15 000 m³)
- Non maîtrise du foncier sur la partie estuarienne (affectation du Domaine Public Maritime sec au bénéfice du Conservatoire du littoral nécessaire)
- Difficulté de structuration d'un point d'accueil (maison de site) au regard des enjeux du PPRN

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- Assurer la restauration des habitats naturels du Domaine Public Maritime sec sur la partie septentrionale de la pointe de Routhiauville
- Mettre en œuvre la remise en eau du haut-schorre via la procédure en cours de Déclaration d'Intérêt Général sur la digue de l'Authie (autorisant le placage des matériaux de curage le long de la digue de premier rang)
- Finaliser le raccordement de la boucle de découverte de l'Authie avec l'estuaire et la base nautique de Fort-Mahon-Plage
- Créer une continuité du sentier du littoral sur l'ensemble de l'estuaire
- Développer un plan de gestion des Espaces Naturels Sensibles et de l'accueil du public à l'échelle de la Baie d'Authie (en partenariat avec les gestionnaires et collectivités locales du Pas-de-Calais)

✱ LE CONTEXTE DU PROJET

Durant les années 1980, les pêcheurs de coques de la Baie de Somme ont connu des années de faible production de coques. Ils se sont donc diversifiés dans la mytiliculture notamment sur le littoral entre Saint-Quentin-en-Tourmont et Quend.

En 2001, pour assurer la survie de leur activité, menacée par un déclassé des eaux de production, les 14 professionnels de la mytiliculture en Baie de Somme se sont regroupés en un Groupement d'Intérêts Économiques (GIE). Ils ont alors entrepris les démarches nécessaires à la réalisation d'un centre de purification et de conditionnement des coquillages sur l'emprise de l'ancien camping municipal du Crotoy.

Répondant aux objectifs de sécurisation des activités traditionnelles définies dans la stratégie de l'Opération Grand Site et aux conseils de la Direction Interrégionale des Affaires Maritimes, le Syndicat Mixte

a pris la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des installations collectives du site et le GIE « Produits de la Mer - Baie de Somme », la maîtrise d'ouvrage des ateliers de purification proprement dits.

En parallèle, le diagnostic réalisé dans le cadre de l'Opération Grand Site a montré la nécessité de créer des aires de stationnement à l'extérieur des centre-bourgs, près des entrées de ville.

L'aire de rupture de charge « Quartier Nord » combine différents aspects de gestion des flux et de reconquête paysagère à proximité directe du centre conchylicole et du marais communal d'intérêt européen. L'opération propose un stationnement qualitatif, en privilégiant les modes doux de découverte, en alternative au « tout voiture ».

Elle contribue également à la recherche de l'équilibre entre préservation et développement touristique (création d'un bâtiment de valorisation des produits de la baie).



RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

Dans la continuité de l'aménagement du Quartier Nord, après la construction du centre conchylicole, l'implantation d'un parking de rupture de charge d'environ 200 places était proposée.

L'aménagement du Quartier Nord devait être complété par une zone de valorisation des produits de la baie.

ÉTAT D'AVANCEMENT / DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Programme OGS 1 (2007-2011) :

2007 > Définition d'un programme global pour la réalisation d'un centre conchylicole et la requalification de l'entrée nord du Crotoy

2009 - 2010 > Travaux des 14 ateliers et parties communes du centre conchylicole

ÉVALUATION DE L'ACTION

QUELS SONT LES IMPACTS DU PROJET ?

Après (projet validé)



LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

PARTIELLEMENT : les travaux doivent être engagés en 2017, sous réserve du bouclage financier de l'opération

- Les travaux de réaménagement de la piste cyclable en site propre et le traitement paysager de la face Est du giratoire ont été finalisés en 2015

QUELS ONT ÉTÉ / SONT LES PROBLÈMES ?

Bouclage financier sans rendre le stationnement payant difficilement réalisable

L'étude de programmation sur la création d'une zone de valorisation des produits de la baie a été réalisée mais ne s'est pas concrétisée, faute de porteur de projet privé

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- Travaux en 2017-2018 envisageables en rendant le stationnement payant
- Développement d'une aire d'accueil temporaire en entrée de ville afin de mieux gérer les pics de sur fréquentation (lors des ponts et en période estivale)
- Réflexion sur la valorisation du bassin des chasses du Crotoy (GEBASOM / Parking camping-cars, liaisons douces, gestion des sédiments)
- Déploiement des boucles de découverte pédestre autour du marais du Crotoy

AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

2012	2013	2014	2015	2016	2017
⊖	⊖	⊖	⊖	⊕	⊕⊕



PROGRAMME 2012-2017 : BILAN ÉVALUATIF

SECTEUR FOND DE BAIE DE SOMME
ACTION PRIORITAIRE OGS 5.3A

CRÉATION D'UNE AIRE DE RUPTURE DE CHARGE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE EN ENTRÉE DE VILLE DE SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME

Mesure : Gestion des flux de visiteurs

Enjeux de l'opération : Réorganisation du stationnement et valorisation des modes doux (recul des stationnements, désaturation du centre-ville de Saint-Valery-sur-Somme)

LE CONTEXTE DU PROJET

Au cœur du Grand Site, Saint-Valery-sur-Somme constitue une destination fortement convoitée. L'affluence croissante des véhicules engendre un engorgement récurrent du réseau viaire. Ce phénomène est particulièrement identifiable lors des pics de fréquentation (sur la période estivale et lors des jours fériés).

Pour apporter des réponses, les études préalables au Grand Site ont préconisé une stratégie d'externalisation des flux automobiles par l'aménagement d'aires de délestage et d'accueil « satellites » aux entrées de ville, et la promotion des liaisons douces depuis ces nouvelles infrastructures.

Le secteur « Gare Canal » est le point de convergence de multiples projets : le plan vélo, connexion entre l'axe canal, vers la vallée de la Somme et l'axe littoral - le Chemin de Fer de la Baie de Somme, la « gare canal » et le pôle technique de restauration du parc ferroviaire - le canal et sa halte fluviale, point de départ des excursions fluviales vers la vallée de la Somme, ainsi que son chantier naval.

Ces éléments font de ce secteur un site stratégique pour la gestion des flux et du stationnement et la promotion des modes doux.



RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

Aménager à l'entrée « Est » de Saint-Valery-sur-Somme une aire de délestage



ÉTAT D'AVANCEMENT / DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Programme OGS 2 (2012-2017) :

- 2012 > Concours pour la création d'une aire de rupture de charge et d'infrastructures d'accueil touristique en entrée de ville
- 2013 > Études de conception
- 2014 > Études réglementaires en vue des demandes d'autorisations administratives
- 2016 > Reprise des Etudes conception sous maîtrise d'ouvrage du SMBS-GLP

AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

2012	2013	2014	2015	2016	2017
⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖

ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

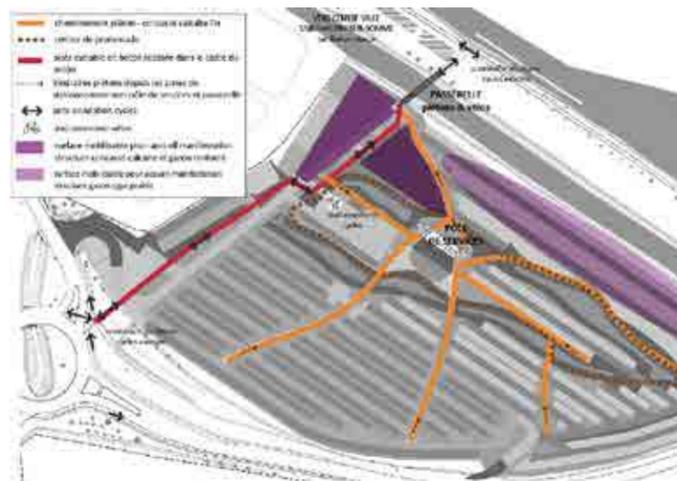
Le projet est en reprise d'étude

QUELS ONT ÉTÉ / SONT LES PROBLÈMES ?

- Le projet initialement porté par la commune de Saint-Valery-sur-Somme doit être ajusté pour tenir compte des dispositions de la Loi littoral ainsi que des prescriptions du PPRN Marquenterre Baie de Somme
- Le programme sera révisé, prévoyant une diminution des places de stationnement permanentes et la modification du bâtiment d'accueil (équilibre entre intégration paysagère et capacité d'accueil à trouver)

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- Transfert de ce marché au profit du Syndicat Mixte en vue de la reprise des études de maîtrise d'œuvre et des procédures réglementaires
- Réflexion sur la mise en place d'une offre de transport multimodale
- Opportunité d'un centre de valorisation touristique des ateliers du Chemin de Fer de la Baie de Somme, en rive droite du canal
- Opportunité de valorisation de l'ancien polder du Mollenel dans le cadre de travaux de restauration des zones d'alimentation des oiseaux d'eau sur le fond de Baie de Somme



PROGRAMME 2012-2017 : BILAN ÉVALUATIF

SECTEUR BAIE DE SOMME SUD
ACTION PRIORITAIRE OGS 5.3B

GESTION DES FLUX ET DES ACCÈS AU CAP HORN

Mesure : Gestion des flux de visiteurs

Enjeux de l'opération : Gommer le parking actuel et requalifier l'accès au site classé du Cap Hornu

LE CONTEXTE DU PROJET

Le promontoire du « Cap Hornu » constitue un lieu emblématique du Grand Site. Le parking sauvage, situé en contre-bas, sur l'estran, crée une véritable verrue paysagère au sein de l'espace naturel. De plus, la chaussée du Cap Hornu, sur le Domaine Public Maritime, permettant de rejoindre la ville de Saint-Valery via le quai Jeanne d'Arc, se doit d'être valorisée.

Le programme d'actions du Grand Site prévoit une intervention pour améliorer la gestion du stationnement aux abords du Cap Hornu. Le projet porté par le Syndicat Mixte a pour objectif :

- l'amélioration des accès des véhicules à l'estran pour les usages liés au site,
- la recherche d'une alternative au stationnement sur le domaine public maritime,
- le renforcement de la liaison piétonne entre le Cap Hornu et le chemin de la Fosse (Chaussée du Cap Hornu).



RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

Substituer le parking du Cap Hornu « parking sauvage sur le Domaine Public Maritime » par un équipement répondant aux usages intégrés au site.



ÉTAT D'AVANCEMENT / DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Programme OGS 1 (2007-2011) :

2009 > Etude de faisabilité pour la suppression du parking littoral et la requalification globale du site

2011 > Définition d'un programme requalifiant l'entrée du Cap Hornu, proposant le gommage du parking ainsi que la création d'une liaison piétonne vers Saint-Valery-sur-Somme



Programme OGS 2 (2012-2017) :

2013 > Sur la base du programme de 2011, la Communauté de Communes Baie de Somme Sud fait appel aux services d'un maître d'œuvre pour la réalisation des études de conception



2014 > Compte tenu des attentes spécifiques de la Commune de Saint-Valery-sur-Somme sur l'usage de la chaussée du Cap Hornu longeant l'estran, la répartition des maîtrises d'ouvrage Commune de Saint-Valery-sur-Somme / SMBS-GLP est convenu comme suit :



Maîtrise d'ouvrage SMBS-GLP / Maîtrise d'ouvrage Commune Saint-Valery

2015-2016 > Le dossier se confronte aux limites de capacité de stationnement du projet. En effet, la problématique principale est la mise en place d'une capacité de stationnement répondant aux besoins de l'hôtel du Cap Hornu ainsi que le report induit par la suppression de l'accès aux stationnements sauvages situés en bordure de l'estran. De plus, le projet nécessite de respecter la Loi Littoral. L'extension de l'urbanisation dans ce secteur est proscrite.

2017 > Compte tenu de la limite d'intervention indiquée en 2016, le programme d'intervention convient d'être recalibré à une échelle plus globale.



Etape 2 / Etude de certains scénarios

La commande: «Recherche d'une solution alternative au parking littoral»

> Une réflexion sur le mode de gestion de l'espace et des usages

> 3 Hypothèses d'emplacement selon les critères suivants:
 Situation géographique
 Accessibilité
 Distance à la Baie de Somme
 Typologie de parking / Capacité
 Usagers et périodicité
 Impact visuel et intégration paysagère



AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

2012	2013	2014	2015	2016	2017
○	○	○	⊖	⊖	○

ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

Le projet est en reprise d'étude

QUELS ONT ÉTÉ / SONT LES PROBLÈMES ?

- Fortes contraintes dans la recherche d'une solution alternative au parking littoral (réduction de l'emprise du parking littoral de 170 places à 55 places)
- Impact sur la capacité d'accueil en stationnement de l'Hôtel du Cap Hornu



QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- Apporter une réponse globale quant à l'organisation et au traitement de l'entrée de ville « Cap Hornu » de Saint-Valery-sur-Somme. Le secteur de l'entrée de ville « Cap Hornu » (RD3) est particulièrement marqué par la présence d'équipements mal intégrés au paysage environnant : une friterie aux abords peu qualifiants, un camping fortement perceptible depuis la route – des bâtiments agricoles peu entretenus... Ces éléments n'offrent pas un caractère qualitatif satisfaisant. Il convient donc, pour apporter une réponse adaptée, de lancer une étude globale dans ce cadre d'investigations. Celle-ci intégrera la création d'une aire de délestage qui viendra s'ajouter à l'offre de stationnement alternative au parking « littoral » du Cap Hornu, en permettant la gestion des pics de fréquentation.
- Ce programme pourrait enfin être complété par le traitement de la liaison piétonne entre le Cap Hornu et le quai Jeanne d'Arc, vers le centre-ville de Saint-Valery-sur-Somme. Celui-ci pourrait se traduire par la mise en œuvre d'aménagements légers et qualitatifs, sur lesquels viendrait s'adosser une signalétique rappelant aux visiteurs la qualité des milieux qu'ils traversent et leur haute sensibilité.



SECTEUR CAYEUX-SUR-MER

ACTION PRIORITAIRE OGS 5.5

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL ET DE STATIONNEMENT SUR LE SITE DE L'ANCIEN CAMPING MUNICIPAL RUE DUMONT D'URVILLE

Mesure : Mettre en valeur les paysages emblématiques du Grand Site

Enjeux de l'opération : Proposer une aire de stationnement et d'accueil sur l'entrée sud de Cayeux-sur-Mer, à proximité immédiate de la Réserve d'Avifaune du Hable d'Ault et résorber ainsi également la friche de l'ancien camping municipal

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Cayeux-sur-Mer doit faire face à une problématique de gestion des flux et du stationnement, en période de pointe.

Pour apporter des réponses notamment sur l'entrée sud de Cayeux-sur-Mer, une étude de définition a été lancée en 2011 en vue de l'implantation d'une aire de stationnement et d'accueil sur le site de l'ancien camping municipal, rue Dumont d'Urville.



RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

Lancement d'une mission « Etudes Préliminaires » pour l'aménagement d'une aire d'accueil et de rupture de charge sur la friche de l'ancien camping municipal rue « Dumont d'Urville » à Cayeux-sur-Mer



ÉTAT D'AVANCEMENT / DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Programme OGS 1 (2007-2011) :

2011 > Étude de définition/programmation pour l'implantation d'une aire de stationnement et d'accueil sur le site de l'ancien camping municipal, rue Dumont d'Urville

Programme OGS 2 (2012-2017) :

2014 > Étude de conception et réalisation des dossiers réglementaires et administratifs

AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

2012	2013	2014	2015	2016	2017
⊖	⊖	⊖	⊕	⊕	⊕

ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

PARTIELLEMENT : la mission de maîtrise d'œuvre a permis d'aboutir à un programme de travaux validé qu'il conviendra de mettre à exécution au cours de la nouvelle période de labellisation, en fonction des enjeux du PAPI BSA.

QUELS ONT ÉTÉ / SONT LES PROBLÈMES ?

- La nécessaire prise en compte du risque de submersion marine, depuis la labellisation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, contraint la commune à s'inscrire dans une programmation globale de ses futurs aménagements en front de mer qu'elle souhaite requalifier et rendre résilient. La proximité du projet de création de l'aire d'accueil avec le front de mer bâti nécessite une relecture transversale de la gestion des flux touristiques et du risque.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- Apporter une réponse globale quant à l'organisation et au traitement du stationnement en front de mer
- Assurer un aménagement résilient qualitatif sur le front de mer (interface espace naturel / front bâti)



SECTEUR CAYEUX-SUR-MER

ACTION PRIORITAIRE OGS 5.1

RECONVERSION DE LA ROUTE BLANCHE EN VOIE VERTE

Mesure : Mettre en valeur les paysages emblématiques du Grand Site

Enjeux de l'opération : Proposer une offre de découverte à la hauteur de ce site d'exception par la réorganisation du stationnement et la valorisation des modes doux

LE CONTEXTE DU PROJET

Les tempêtes de mars 2008, couplées aux marées d'équinoxe, ont engendré une érosion côtière importante.

Le secteur dit de la « Route Blanche » (RD 102), entre les hameaux de La Mollière et du Hourdel, n'a pas été épargné. Le cordon dunaire n'a pas résisté et la «Route Blanche», en arrière, a été détruite sur un linéaire d'environ 100 mètres.

A l'issue de la fermeture de cette section à la circulation automobile pour des raisons de sécurité, celle-ci a été littéralement investie par les piétons et cyclistes. Fort de ce constat, le concept de voie verte est apparu particulièrement adapté.



RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

« Il s'agit d'étudier les possibilités d'évolution de cette emprise routière, aujourd'hui partiellement fermée à la circulation automobile, vers le concept de voie verte. Engagée depuis août, l'étude de définition / programmation aboutira au premier semestre 2011 ».

ÉTAT D'AVANCEMENT / DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Programme OGS 1 (2007-2011) :

2011-2012 > étude de définition / programmation

Programme OGS 2 (2012-2017) :

2013 > étude de maîtrise d'œuvre conception
2014 > Instruction des dossiers réglementaires

2017-2018 > Travaux - en attente de l'Autorisation ministérielle au titre des sites classés

AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

2012	2013	2014	2015	2016	2017
⊖	⊖	⊖	⊕	⊕	⊕

ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

PARTIELLEMENT : car réalisation non effective (programmée à l'automne 2017)



Site avant la période de labellisation



Site après la période de labellisation

QUELS ONT ÉTÉ / SONT LES PROBLÈMES ?

- Ajustement du programme d'aménagement à la sensibilité écologique et paysagère du site
- Procédures complexes (Site classé - loi littoral - APB - évolution du PPR...)

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- Travaux fin 2017
- Valorisation touristique « circuit de mémoire sur la grande guerre »
- Matérialisation du sentier du littoral et mise en place d'un belvédère et d'un totem « Grand Site »



SECTEUR CAYEUX-SUR-MER

ACTION PRIORITAIRE OGS 5.1.1

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA POINTE DU HOURDEL : PARKING DES « ARGOUSIERS ET DE LA SAULAIE »

Mesure : Gestion des flux touristiques et valorisation des paysages

Enjeux de l'opération : Soustraire le stationnement sauvage le long du littoral de la Pointe du Hourdel

LE CONTEXTE DU PROJET

Considérée pour ses espaces naturels majeurs et son hameau du « Bout du Monde », la Pointe du Hourdel est un site emblématique de la Baie de Somme, qui souffre de sa notoriété.

Les premiers travaux réalisés sur le site ont engagé la politique de reconquête par la résorption des stationnements sauvages le long de la Route Blanche, la reconstitution de la dune sur les anciennes emprises de stationnement et la création d'une aire de stationnement paysagée de substitution, sur une friche industrielle.

Cette logique s'inscrit dans une vision plus large, à l'échelle de la pointe. Elle prend en compte la création d'infrastructures de stationnement, l'organisation des circulations douces et des actions de reconquête du paysage, tant pour le bien-être du résident que celui du visiteur. Ce programme global a été validé au travers d'une étude de programmation, puis les études de maîtrise d'œuvre d'avant-projet.



RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

« Dans le cadre de la concertation menée sur la gestion des flux à l'échelle de la Pointe du Hourdel, la création d'un stationnement en arrière du hameau, en substitution de celui sur la plate-forme portuaire et la pointe du hameau, a été jugée prioritaire. Il est à finaliser pour 2011/2012 les études de maîtrise d'œuvre et réglementaires, ainsi que l'acquisition des emprises restant à maîtriser (acquisition amiable ou par voie d'expropriation). Dans la continuité, les travaux seront menés ».



ÉTAT D'AVANCEMENT / DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Programme OGS 1 (2007-2011)

Programme OGS 2 (2012-2017) :

2012-2013 > Etude de maîtrise d'œuvre pour la gestion des flux et valorisation des paysages à l'échelle de la Pointe du Hourdel

2013-2017 > Acquisition amiable des parcelles concernées par le projet de création du stationnement à l'arrière du hameau

2014 > Réalisation des dossiers réglementaires

2016 > Lancement de l'Enquête Publique
• Déclaration d'Utilité Publique - Permis d'aménager tranche 1

2017 > Travaux tranche 1

AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

2012	2013	2014	2015	2016	2017
○	○	○	★	★	★ ★

ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

PARTIELLEMENT : car seule la première tranche de travaux du parking des Argousiers et de la Saulaie est réalisée. La seconde tranche est programmée pour 2018.



QUELS ONT ÉTÉ / SONT LES PROBLÈMES ?

- Non maîtrise du foncier (procédure DUP)
- Procédures complexes (Site classé - Natura 2000 - Loi littoral - Evolution du PPR...)
- Bouclage financier (100% communal - parking payant)
- Bouclage financier pour les autres éléments du programme

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- Finalisation du programme global de l'opération après expropriation pour cause d'utilité publique (2 parcelles)
- Recherche de solutions alternatives pour traiter les pics de sur-fréquentation





Belvédère du site GEBASOM

SECTEUR ABBEVILLE

ACTION PRIORITAIRE OGS 8.1

DÉVELOPPER LES CIRCULATIONS DOUCES LE LONG DU CANAL DE LA SOMME

Mesure : Promouvoir l'écomobilité

Enjeux de l'opération : Créer un lien structurel plus fort entre la baie et son fleuve via le développement de l'itinérance douce

LE CONTEXTE DU PROJET

Le Grand Projet Vallée de Somme, porté depuis 2008 par le Conseil départemental de la Somme a initié la mise en œuvre d'un vaste projet de développement du territoire. Il vise différents objectifs :

- définir un projet de territoire qui constitue un fil conducteur visible, mobilisateur et fédérateur, appuyé clairement sur les finalités du développement durable (développement économique, équité sociale, préservation de l'environnement) et sur le principe de gouvernance,
- mettre en cohérence et en synergie l'ensemble des initiatives, des moyens humains et financiers,
- établir et mettre en œuvre un plan d'actions concret.

Un programme de réalisations a été défini dès 2009 autour de projets structurants. Pour mettre en œuvre ce programme ambitieux, le Conseil départemental a souhaité associer le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard sur 3 projets en particulier :

- la mise en œuvre d'un réseau de « maisons de la vallée »,
- la mise en valeur des belvédères les plus emblématiques de la vallée de la Somme depuis son estuaire jusqu'aux étangs de la Haute-Somme, ce qui permettra de mettre en place, à terme, un « circuit des belvédères »,
- la structuration d'un développement éco touristique autour des marais de Long et Longpré-les-Corps-Saints en Moyenne Vallée de Somme, maîtrise d'œuvre d'avant-projet.



RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

Etude générale visant à valoriser le canal de la Somme à l'échelle du département (axe de circulations douces sur et à côté du canal)

ÉTAT D'AVANCEMENT / DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

2013-2015 > Mise en œuvre du programme du Grand Projet Vallée de Somme, avec notamment :

- Requalification de 6 Maisons Eclusières
- Création d'une route des belvédères
- Réalisation d'un schéma de sentiers pédestres
- Aménagement de la Véloroute Voie Verte Vallée de Somme

2015 > Balisage de liaisons pédestres autour du canal (Port-le-Grand, Saigneville, Boismont, Noyelles-sur-Mer)

AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

2012	2013	2014	2015	2016	2017
⊖	⊕	⊕ ⊕	⊕ ⊕ ⊕ ⊕	⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕	⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕

ÉVALUATION DE L'ACTION

QUELS SONT LES IMPACTS DU PROJET ?

Grâce à cette délégation de maîtrise d'ouvrage, la mutualisation des savoirs et moyens a été facilitée ainsi que la coordination des politiques d'aménagement du territoire. L'enjeu était d'importance car il s'agissait d'articuler correctement le Grand Site et la vallée de la Somme. Ces deux projets doivent à l'avenir participer à l'identité des territoires qu'ils traversent en créant un réseau d'accueil et d'interprétation cohérent.

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?



OUI : offre cyclable depuis la gare d'Abbeville, le long du canal jusqu'à l'estuaire

QUELS ONT ÉTÉ / SONT LES PROBLÈMES ?

- Articulation avec la signalétique Grand Site à rechercher
- Pas de connexion de part et d'autre du canal de l'offre éco mobile



QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- Maillage pédestre de part et d'autre du canal sur l'ensemble de la Basse Vallée
- Poursuite de l'implantation de belvédères
- Programme de valorisation écologique et paysagère de la Basse Vallée de la Somme



ACTIONS THÉMATIQUES SUR LE GRAND SITE

FAVORISER ET PROMOUVOIR L'ECOMOBILITÉ SUR LE GRAND SITE

LE CONTEXTE DU PROJET

Avec 87% des visiteurs qui accèdent au Grand Site de la Baie de Somme en voiture, il convient de repenser l'offre de transport multimodale afin de favoriser les déplacements doux et les transports partagés sur l'ensemble de la destination

> VAP – VOITURE A PARTAGER EN BAIE DE SOMME

Enjeux de l'opération : Favoriser le covoiturage pour limiter les déplacements en voiture et créer du lien social (visiteurs/habitants)

* DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

En 2010, l'Association Baie de Somme Zéro Carbone, avec le Syndicat Mixte, a initié un mode de covoiturage de proximité à l'échelle du territoire Baie de Somme : le VAP (Voiture à Partager). Cette forme de covoiturage visait l'autostop organisé entre les habitants, qui effectuent des trajets identiques et réguliers, et les visiteurs qui souhaitent se déplacer sans voiture depuis leur hébergement vers les sites de visite.

Pour cela, des « kits du vappeur » (pancarte d'autostop, carte des lieux d'embarquement-débarquement) ont été fournis aux visiteurs inscrits sur un site internet dédié ou chez leur hébergement tandis que les automobilistes (principalement les habitants) s'identifiaient à l'aide d'un autocollant sur leur véhicule. En parallèle, plusieurs panneaux routiers ont été installés sur le territoire pour sécuriser les usagers.



* ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

NON : malgré la matérialisation des points d'arrêts et la promotion du VAP par les partenaires, le nombre d'inscriptions est resté très faible. Les panneaux sont toujours en place mais le réseau n'est plus animé.

QUELLES ONT ÉTÉ LES DIFFICULTÉS ?

- Le VAP a été initié dans plusieurs villes belges et reste un concept plutôt adapté aux centres urbains (courtes distances, densité du trafic). L'échelle géographique du territoire Baie de Somme et la fréquentation par pic n'ont pas permis de rendre le service suffisamment fiable

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

- Matérialiser des espaces dédiés au covoiturage libre sur les délaissés routiers disponibles

🔍 ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Création par l'Association Baie de Somme Zéro Carbone d'un site internet exclusivement dédié à la présentation des modes de transport sur le territoire (www.ecomobilité-baiedesomme.fr). Le site vise à faciliter l'organisation des déplacements des visiteurs pendant leur séjour.

- A l'initiative du Pays des Trois Vallées, un site dédié au covoiturage (www.roulezco.fr) a été créé en septembre 2010 en Picardie Maritime et sur les territoires voisins en partenariat avec Roulez malin.



> OPÉRATION BAIE MOBILE – NAVETTES DE TRANSPORT EN COMMUN

Enjeux de l'opération : Limiter les déplacements en voiture lors des week-ends de pic de fréquentation

* DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Une première opération expérimentale de transport en commun gratuit a été conduite en 2012 sur deux jours (trois navettes en continu sur le tour de baie). Des tarifs préférentiels étaient proposés dans certains sites touristiques pour les visiteurs justifiant leur venue via la navette. Près de **450 visiteurs** ont emprunté les navettes en un week-end.

L'opération a été reconduite en 2013 tous les week-ends de juillet/août avec complémentarité de l'offre Trans80 pour permettre de couvrir le territoire du nord au sud. Les billets étaient diffusés par les Offices de Tourisme (2€). L'opération a été déficitaire avec environ **17 visiteurs par week-end**.

En 2014, l'opération est reconduite sur les longs week-ends (28 jours d'avril à novembre) sur le seul tour de baie (Parc du Marquenterre / le Hourdel). Environ **500 personnes** ont emprunté la navette au cours des **28 jours** (18 visiteurs par jour). Au regard de la faible fréquentation des navettes, l'opération n'a pas été reconduite en 2015.



* ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

NON : Les navettes n'ont pas été pérennisées. Le territoire ne bénéficie pas à ce jour de service de transport en commun permettant de desservir l'ensemble du territoire (sites emblématiques) lors des périodes d'affluence. Seul le réseau Trans80 (CD80) couvre une partie du territoire Grand Site mais reste peu valorisé

QUELLES ONT ÉTÉ LES DIFFICULTÉS ?

- Pas de financements pérennes pour la mise en place du service de transport (opération déficitaire)
- Offre non stabilisée (parcours, fréquence, tarifs modifiés chaque année) qui n'a pas permis d'ancrage sur le territoire
- Attribution d'une autorisation d'organisation de transport et mise en complémentarité avec l'Autorité Organisatrice de Transports (CD80 jusque 2016)

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

- Organisation d'une journée sans voiture (site ou commune)



> LE DÉPLOIEMENT DU SENTIER DU LITTORAL

Enjeux de l'opération : Favoriser l'itinérance par l'accessibilité des grands paysages littoraux

* DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

La mise en place de la servitude et l'aménagement du sentier du littoral picard ont nécessité plusieurs années de concertation et de procédures administratives (arrêté préfectoral du 25 septembre 2009 qui approuve la modification de la servitude sur l'ensemble du littoral et permet d'aménager le cheminement).

2011 > une première section du sentier a été ouverte entre le Bois de Cise et la commune de Mers-les-Bains.

2012 > une deuxième section a été ouverte entre Cayeux et la pointe du Hourdel

2013 > le sentier du littoral a été rendu praticable sur un linéaire d'environ 50km de Mers-les-Bains au Crotoy (parking de la Maye)



* ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

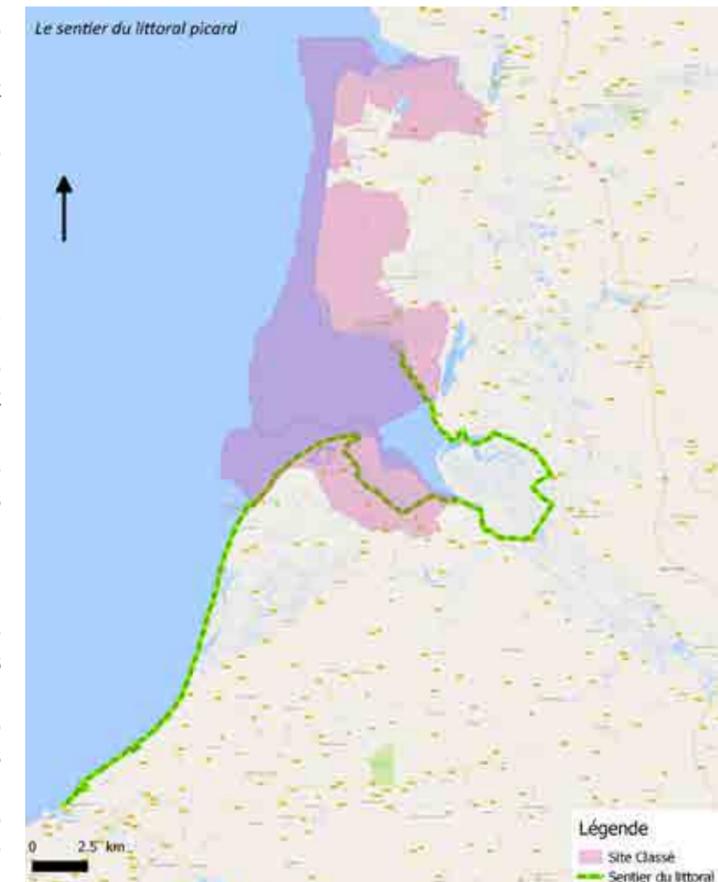
PARTIELLEMENT : le sentier n'est pas encore praticable sur la totalité du littoral picard (massif du Marquenterre non accessible) et son linéaire a été interrompu sur environ 5km (Mers-les-Bains à Ault). De manière générale, le sentier reste peu promu et valorisé au regard des enjeux liés à l'écomobilité

QUELLES ONT ÉTÉ LES DIFFICULTÉS ?

- Un tronçon du sentier (Notre Dame de la Falaise, Mers-les-Bains à Ault Bel Air) a dû être fermé par arrêtés communaux à la suite d'éboulement par blocs de falaise, mettant la sécurité des usagers en péril
- L'ouverture du sentier au nord est conditionnée par des procédures administratives en cours ou qui restent à engager

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

- Poursuite de l'ouverture du sentier du littoral pour permettre les connexions avec les départements voisins
- Promotion du sentier du littoral comme équipement majeur de découverte des grands paysages
- Identification des points de départ vers le sentier du littoral depuis la RD940 (raboutement des flux automobiles)



> DÉVELOPPER LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL D'ITINÉRAIRES PÉDESTRES

Enjeux de l'opération : Canaliser les flux de randonneurs sur des itinéraires limitant les impacts et dérangements et valorisant le patrimoine naturel et bâti du Grand Site

* DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Sur son territoire, le Syndicat Mixte est gestionnaire de plusieurs boucles de randonnée pédestre intégrées au réseau départemental (gestion courante, vérification de l'état de clôtures, nettoyage, taille, surveillance, et accueil du public)

* ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?



OUI : mais certains dispositifs de signalétiques sont vieillissants et les circuits encore trop peu lisibles pour les primo visiteurs

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

- Déclinaison d'un schéma de signalétique depuis les lieux d'emplacement des mobiliers Grand Site
- Identification des points de départ vers le sentier du littoral depuis la RD940 (raboutement des flux automobiles)

Promenades pédestres Côte Picarde Baie de Somme

Fiche 18

Balade au Crotoy

Découvrir près de la mer, un marais à la flore adaptée, animé par de nombreux oiseaux.

Durée : 3 heures 20
Distance : 10 km
Parcours moyen

Départ : Place Jeanne d'Arc, au Crotoy.

Attention : Itinéraire fermé au public en période de chasse les week-end et jours fériés du 15/09 au 28/02 entre les points 3 et 4. Renseignez-vous en mairie.

Le Crotoy, 22 km au nord-ouest d'Abbeville, 8 km à l'ouest de Rue.



La Somme

> POURSUIVRE LES AMÉNAGEMENTS DU RÉSEAU VÉLO BAIE DE SOMME (EV4)

Enjeux de l'opération : Favoriser l'itinérance cyclable/Inscrire la Baie de Somme à l'échelle du réseau cyclo européen

* DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

En 2000, le projet plan vélo Baie de Somme répondait à la fois à une démarche européenne dans le cadre du programme « Eurovélo » mais surtout à une volonté nationale et régionale, traduite à travers le « Schéma national de véloroutes voies vertes ». L'objectif était de promouvoir un réseau cohérent de vélo routes et de développer un produit touristique respectueux de l'environnement. Le 26 mars 2001, le Conseil départemental de la Somme a transféré au Syndicat Mixte sa compétence « Aménagement et entretien de l'infrastructure cyclable » sur la Côte Picarde. A cette époque, le Département avait déjà réalisé 22 km de pistes.

Aujourd'hui, on comptabilise en Baie de Somme 46 km de pistes cyclables et 9 circuits de découverte balisés sur route (160 km) dans les terres intérieures. Le détail de chaque circuit est présenté sur le site www.baiecycle.com.

L'offre est aujourd'hui valorisée. On recense plus d'une trentaine de loueurs de vélos sur le Grand Site Baie de Somme. Les visiteurs qui arrivent par le train SNCF en gare de Noyelles-sur-Mer ou à Rue, peuvent notamment trouver à proximité de la gare la possibilité de louer un vélo. Le chemin de fer de la Baie de Somme propose aux voyageurs d'embarquer gratuitement leur vélo à bord.



* ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

PARTIELLEMENT

QUELLES ONT ÉTÉ LES DIFFICULTÉS ?

- Procédures réglementaires : dossier d'autorisation environnementale unique, dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
- Acquisition des emprises nécessaires au prolongement du réseau cyclable

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

- Réalisation de 36 km de pistes cyclables permettant de relier la Seine-Maritime au Pas-de-Calais sur l'itinéraire de l'EuroVelo 4

Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires et des financements, la réalisation des tronçons a été priorisée de la manière suivante :

2018 > Quend Plage / Fort-Mahon-Plage

2019 > Hautebut / Cayeux-sur-Mer

2019-2020 > Mers-les-Bains / Ault

2020-2021 > Ault / Hautebut

2021 > Cayeux-sur-Mer

2021-2022 > Saint-Firmin-les-Crotoy/Saint-Quentin-en-Tourmont (entrée du Parc du Marquenterre)

2022-2023 > Fort-Mahon-Plage/Quend au lieu-dit Pont à Cailloux

- Création d'une boucle cyclable en vallée de l'Authie pour relier la Somme au Pas-de-Calais.

🔍 ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Fête du Vélo : le Syndicat Mixte s'est inscrit dans cet événement national en proposant un circuit guidé de 22 km à la découverte des coulisses de la Baie de Somme. Cette journée a également permis de promouvoir l'écomobilité sur le territoire puisque les participants ont pu monter à bord du petit train de la Baie de Somme avec leurs bicyclettes.

Indicateurs de suivi : le Syndicat Mixte dispose de 4 compteurs automatiques sur les pistes cyclables depuis juillet 2014.





Signalétique d'information sur les pistes cyclables



Mobilier «Grand Site Baie de Somme»

ACTIONS THÉMATIQUES SUR LE GRAND SITE OGS C2

ÉLABORATION D'UNE SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

Mesure : Equiper le territoire avec raison

Enjeux de l'opération : Valoriser la qualité des grands paysages du Grand Site / Améliorer l'accueil des primo-visiteurs arrivant en voiture sur le territoire / Assurer une meilleure gestion des flux / Rendre plus lisible l'offre touristique

LE CONTEXTE DU PROJET

Le développement de l'économie touristique a incité les professionnels à recourir à des moyens divers pour promouvoir leur activité. L'affichage de pré-enseignes et de publicités en bord de route est un dispositif permettant d'attirer l'attention des automobilistes. Une grande majorité des acteurs du tourisme utilise aujourd'hui ce mode de communication.

L'affichage sauvage des pré-enseignes et publicités sur les principaux axes routiers et portes d'entrées des villes et villages du territoire de la Baie de Somme constitue une problématique majeure. L'implantation anarchique des publicités et pré enseignes sur les accotements routiers dégrade le cadre de vie et la qualité des paysages qui font l'attractivité et la renommée de la destination. D'autant plus que le « désordre » impliqué par ce type d'affichage contribue à donner une image peu qualitative de la destination, la quantité et la diversité des messages ne permettant plus de les rendre lisibles.

RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

Une étude diagnostic sur la qualité de la signalétique du site sera engagée. Elle permettra de structurer la stratégie d'implantation de la signalétique spécifique au Grand Site et de supprimer les dispositifs inesthétiques et confus sur l'ensemble du réseau routier.

DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Au regard de l'évolution du cadre réglementaire, les services de l'Etat ont engagé, dès 2015, un travail de recensement des dispositifs le long de la RD 940, route de découverte du Grand Site. Parallèlement, le SMBS-GLP a souhaité lancer une étude pour l'élaboration d'une Signalisation d'Information Locale afin de proposer une alternative pour maintenir un accueil de qualité et permettre aux acteurs économiques d'être localisés. L'étude, lancée en janvier 2017, comprend également une révision de la signalisation routière départementale, outil essentiels pour une meilleure gestion des flux.

AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

2012	2013	2014	2015	2016	2017
○	○	○	-	+	+

ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?

PARTIELLEMENT : une fois la charte de signalisation réalisée, les dispositifs resteront à installer sur la RD940. A l'échelle du territoire, les collectivités seront incitées à décliner la S.I.L telle que proposée dans la charte (compatible avec les exigences du futur PNR)

QUELLES ONT ÉTÉ LES DIFFICULTÉS ?

- Fédérer les acteurs à l'échelle territoriale pour homogénéiser les supports

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

- Pose des dispositifs de signalisation à l'automne 2017 sur la RD940
- Promotion de la charte auprès des collectivités pour un déploiement de la S.I.L à l'échelle du Grand Site, voire du PNR

ACTION COMPLÉMENTAIRE

Identification des aires de stationnement pour les départs vers les infrastructures douces (sentier du littoral et EV4)



ACTIONS THÉMATIQUES SUR LE GRAND SITE OGS C1

FAIRE DE L'AIRE AUTOROUTIÈRE UNE VÉRITABLE PORTE D'ENTRÉE DU GRAND SITE

Mesure : Valoriser le territoire, ses richesses culturelles, économiques, naturelles, patrimoniales

Enjeux de l'opération : Faire de l'aire autoroutière une véritable porte d'entrée de la Baie de Somme

LE CONTEXTE DU PROJET

Sur l'axe Abbeville/Boulogne-sur-Mer et à l'entrée de la Baie de Somme, l'aire autoroutière de la Baie de Somme bénéficie d'une situation stratégique. Près de 2 millions de visiteurs par an (principalement Belges, Français et Anglais) s'y arrêtent le temps d'une halte ou d'un repas.

L'aire autoroutière est donc un endroit stratégique pour promouvoir le Grand Site, valoriser ses richesses (culturelles, économiques, naturelles, patrimoniales) et accroître sa notoriété.



RAPPEL DES ENGAGEMENTS 2012 (DOSSIER DE LABELLISATION)

Il est indispensable de repenser et moderniser l'aménagement de l'aire autoroutière en faisant un effort particulier sur la signalétique et les outils de communication :

- créer un véritable point info
- revoir la signalétique du site (valoriser le territoire par l'image)
- créer des bornes interactives et ludiques
- revoir l'animation du belvédère (diffusion d'un film promotionnel)
- animations extérieures et intérieures (notamment en partenariat avec différents acteurs locaux : artisanat, culture, produits du terroir)
- valoriser les efforts faits en matière d'écotourisme, de gestion intégrée des ressources



Espace d'accueil de l'Aire autoroutière après labellisation

ÉTAT D'AVANCEMENT / DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES :

Programme OGS 2 (2012-2017) :

2012 > Travaux d'aménagement du hall d'accueil

2014 > Pose d'un belvédère par le Conseil départemental de la Somme

2014 > Etude de programmation sur le développement de l'Aire autoroutière et création de reports modaux vers le territoire Grand Site

AVONS-NOUS REMPLI NOS ENGAGEMENTS ?

2012	2013	2014	2015	2016	2017
–	–	+	+	+	+

ÉVALUATION DE L'ACTION

LES OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ?



TOTALEMENT : « effet vitrine » Grand Site Baie de Somme



QUELS ONT ÉTÉ / SONT LES PROBLÈMES ?

- Fin de la délégation de service public (2016) entraînant un manque de visibilité sur le devenir de l'exploitation à l'heure du renouvellement du label

QUELS SONT LES PERSPECTIVES POUR 2023 ?

- A construire avec le nouveau délégataire



Création d'une liaison pédestre en Basse Vallée



Aménagement et valorisation paysagère du site GEBASOM

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

MISES EN OEUVRE SUR LA PÉRIODE 2012-2017

ADAPTER LE PROGRAMME D'ACTIONS EN FONCTION DES OPPORTUNITÉS DE PROJETS



Les actions présentées ci-après, n'ont pas été identifiées dans le programme initial de 2012. Toutefois, le gestionnaire du Grand Site a souhaité accompagner ou réaliser ces projets qui participaient pleinement aux enjeux de valorisation du territoire Grand Site



Création d'une liaison pédestre en Basse Vallée



Mobilier Grand Site

✱ LES ACTIONS RÉALISÉES (NON PRÉVUES AU PROGRAMME INITIAL)

ACTIONS +	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Saigneville : réaménagement de la place	—	★	★ ★	★ ★	★ ★	★ ★
Fort-Mahon-Plage : requalification de l'avenue de la plage	—	—	★ ★	★ ★	★ ★	★ ★
Appel à projets « stratégie littorale » : PAPI/ Cousin	—	—	★	★ ★	★ ★	★ ★
Plan vélo «Baie de Somme» EV4	—	—	—	—	—	★
Aménagement et valorisation paysagère du site GEBASOM	—	—	—	★	★ ★	★ ★
Basse Vallée : création d'une liaison pédestre	○	○	—	★	★ ★	★ ★
Mobilier Grand Site	○	○	—	★	★ ★	★ ★



Réaménagement de la place de Saigneville

3.4 FOCUS SUR LE PROGRAMME D'ANIMATION POUR FAIRE VIVRE L'ESPRIT GRAND SITE : ENTRE APPROPRIATION LOCALE ET NOTORIÉTÉ NATIONALE

Pour répondre aux besoins en matière de conseil, d'information, d'écoute et de mise en réseau des collectivités partenaires, des élus communaux, des acteurs du territoire (hébergeurs, restaurateurs, prestataires de services, structures d'accueil et de loisirs, offices de tourisme, etc.), des usagers (mytiliculteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, etc.) et des habitants, **le Syndicat Mixte a créé un poste de chargé de mission exclusivement dédié à la conduite d'un programme d'animation territoriale.**

Cette mission a été rendue possible dès 2012, grâce au soutien financier de l'État, de l'ex Conseil régional de Picardie et du Conseil départemental de la Somme.

Ainsi, sur la période 2013-2017, le Syndicat Mixte a su proposer, en fonction des besoins des acteurs, un programme d'animation visant à les accompagner :

- dans leur recherche d'une meilleure compréhension des enjeux du Grand Site (information, sensibilisation)
- dans leurs initiatives en faveur d'une offre touristique renouvelée et d'une communication adaptée aux valeurs portées par le label.

3.4.1 Des outils pour informer, sensibiliser et mieux partager les valeurs du Grand Site

SITE INTERNET

Une rubrique a été entièrement dédiée au Grand Site de France Baie de Somme. Elle permet aux habitants et visiteurs de disposer d'informations générales sur le Grand Site. Il s'agit également de permettre aux internautes d'interagir sur les différents articles, un moyen pour le gestionnaire de se tenir à l'écoute des acteurs du territoire.



EXPOSITION

Une exposition sur le patrimoine des 25 communes du Grand Site a été réalisée sur la base d'un recueil documentaire et de témoignages des élus et habitants. Le travail de recherche et de rédaction a été réalisé avec les élus et habitants, sous la forme de groupes de travail. Les participants ont pu valoriser leurs connaissances du territoire et devenir des ambassadeurs de la politique Grand Site de France.

L'objectif était de valoriser les richesses patrimoniales identitaires pour révéler le Grand Site et de favoriser les temps d'échange avec le gestionnaire.

L'exposition a été mise à disposition de toutes les communes du territoire (mairie, salle des fêtes, office de tourisme, écoles, etc.)



Extraits du livre d'Or

« À travers ces panneaux, on comprend mieux pourquoi notre Baie de Somme est devenue Grand Site de France », habitant d'Arry

« Belle exposition, tout est dit, montré. Un Grand Site et tant de choses à découvrir encore... Bravo », habitant de Saint-Quentin-en-Tourmont

« Ce genre d'exposition conforte le sentiment de fierté et d'émotion que l'on ressent à être né ici », habitant d'Estréboeuf

« Voir ce qui est à côté de chez nous et que l'on ne voit plus toujours », habitant de Lanchères

CHARTRE D'ACCUEIL ET DE BONNES PRATIQUES DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

En 2009, la charte de bonnes pratiques a été signée pour la première fois par plusieurs acteurs du territoire de la Baie de Somme qui fréquentent la Réserve Naturelle Nationale (professionnels, particuliers réunis en association, pratiquant d'activités sportives et de plein air : équitation, randonnée pédestre, char à voile, kayak, etc.) ainsi que quelques structures publiques telles que le Comité Départemental du Tourisme Équestre de la Somme, le Comité Départemental de randonnée pédestre, Somme Tourisme, etc.

Dans le cadre de cette charte, les signataires s'engagent à respecter le règlement applicable sur la Réserve et à aider le Syndicat Mixte, gestionnaire, à sensibiliser les visiteurs afin de réduire les risques de dérangements des oiseaux et des phoques ou de piétinement de la flore. L'outil charte est également un mode de gouvernance nouveau qui permet d'intégrer les usagers de proximité dans la gestion du milieu qu'ils fréquentent (actions de communication, ramassages, etc.).

La charte a été reconduite en 2013 et actualisée en 2017.

RENCONTRES AVEC LE GESTIONNAIRE DU GRAND SITE

Depuis 2013, le Syndicat Mixte organise des « rendez-vous » entre les habitants et ses agents spécialisés dans la préservation des milieux naturels et de l'aménagement du territoire. L'objectif consiste à sensibiliser les participants aux actions de gestion menées sur les milieux naturels sensibles qui les entourent ou à expliquer la finalité des projets d'aménagement qui s'inscrivent dans la stratégie Grand Site. C'est un moment d'échanges privilégié où chacun peut découvrir de plus près les richesses naturelles du littoral picard mais aussi des lieux parfois fermés au public.

Ces animations sont co-organisées avec le Conservatoire du littoral et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.



ORGANISATION DU CONCOURS DES PRAIRIES FLEURIES SUR LA PLAINE MARITIME PICARDE

Depuis 2014, au regard des actions menées localement par les éleveurs pour maintenir une agriculture durable dans les zones humides, le Syndicat Mixte accompagne chaque année les exploitants du territoire dans leur inscription au concours national des prairies fleuries.

Cette inscription, qui permet un rayonnement national, vient valoriser les actions menées au quotidien par le Syndicat Mixte en faveur du maintien des prairies humides et donc de l'élevage.





ANIMATIONS AUPRÈS DES SCOLAIRES

A travers la gestion des sites touristiques Destination Baie de Somme, le gestionnaire a pu être à l'initiative d'un projet pédagogique à destination du public scolaire du territoire du Grand Site Baie de Somme (proposition de visites, ateliers ludiques, réalisation d'exposition, etc.). Certaines animations ont été proposées en partenariat avec le Conservatoire du littoral. L'accueil des scolaires au sein des équipements (Parc Ornithologique, Jardins de Valloires, Maison de la Baie de Somme) a permis de sensibiliser les enfants à l'environnement, à la découverte de leur patrimoine naturel et de faire d'eux des futurs ambassadeurs du territoire.



Grâce à un partenariat entre le Syndicat Mixte, l'Agence des Aires Marines Protégées et le Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, l'école primaire du Crotoy a été labellisée «Aire marine éducative» en 2017. Le label Aire Marine Éducative (AME) récompense les écoles primaires ayant conduit, un an durant, un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin. Pour mener à bien ce projet ambitieux, la classe du Crotoy était accompagnée par des animateurs de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme. Elle a en outre bénéficié du soutien du Parc naturel marin, au sein duquel l'Aire Marine Éducative s'intègre.

ÉDUCTOURS GRAND SITE

Les Grands Sites de France des Deux Caps et Baie de Somme ont collaboré avec les Agences de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) de la Somme et du Pas-de-Calais dans le cadre de leur projet européen « Cool tourism » qui visait à développer le tourisme en milieu rural.

Deux éductours ont été organisés sur les deux territoires avec les professionnels du tourisme afin de faire partager les valeurs communes des Grands Sites et échanger sur les pratiques de développement durable, sur les aménagements et la mise en marché.

Dans la poursuite, deux formations communes ont été mises en place sur la construction d'un produit touristique sans voitures et sur la promotion du développement durable.

UNE FORMATION UNIVERSITAIRE AU CŒUR DU PARC DU MARQUENTERRE

Depuis 2010, une formation universitaire est proposée par l'Université Picardie Jules Verne et le Parc du Marquenterre. Le Diplôme Universitaire « Guide Nature Marquenterre » délivré est de niveau III (Bac + 2). Au cours de la formation, les étudiants sont amenés à travailler, au cœur du Parc du Marquenterre, comme guide naturaliste. 5 guides permanents et 14 saisonniers accueillent ainsi chaque année près de 170 000 visiteurs.



3.4.2 Des outils pour promouvoir le territoire du Grand Site Baie de Somme

MAGAZINE BAIE DE SOMME

Le Syndicat Mixte publie un trimestriel : le magazine Baie de Somme (publié à plus de 30 000 exemplaires).



Objectifs :

- Rendre visible les actions du Syndicat Mixte Baie de Somme et assurer la lisibilité et la transparence de ses actions.

- Fédérer l'ensemble des acteurs politiques, économiques et les habitants autour des projets et réalisations

- Faire connaître le territoire, ses richesses et ses problématiques et promouvoir les acteurs locaux

- Développer la fierté et le sentiment d'appartenance

RÉALISATION D'OUTILS DE COMMUNICATION

Pour présenter le label aux habitants et promouvoir la destination auprès des visiteurs, le Syndicat Mixte a élaboré plusieurs outils génériques de communication (dossier de presse, film promotionnel, flyers, affiches, dépliants, autocollants, charte d'utilisation du logo, intégration de présentation du Grand Site aux brochures partenaires, etc.). Tous ces outils ont été largement diffusés sur le territoire.

CRÉATION DU CARTOUCHE GRAND SITE DE FRANCE POUR UNE IDENTITÉ VISUELLE



CONCOURS PHOTO : REGARDS SUR LA NATURE

Un concours de photographies intitulé « Regards sur la Nature » a été organisé par le Syndicat Mixte. L'objectif était d'inviter les habitants et visiteurs à photographier la faune, la flore et les paysages emblématiques du Grand Site ; une nouvelle manière d'interroger le grand public sur ce qui fait « l'esprit des lieux » du Grand Site Baie de Somme. Le concours a attiré 43 participants, plus de 150 photos ont été envoyées au gestionnaire. C'est la catégorie paysage qui a le plus inspiré.





La carte Vélo présente l'ensemble du réseau cyclable de la Baie de Somme mais également les points de location vélo, les principaux sites de visite et activités, les offices de tourisme. Elle est téléchargeable sur Baiecycle.com et diffusée sur plus de 70 points.

Le carnet de voyage a pour objectif de présenter et de mettre en avant les prestataires (hébergeurs, restaurants, producteurs et artisans locaux, etc.) présents sur chaque boucle. Le cyclotouriste est invité à découvrir les sites, activités et curiosités présents sur le circuit.

UNE SIGNALÉTIQUE AUX PORTES DU GRAND SITE DE FRANCE BAIE DE SOMME

Le Syndicat Mixte en partenariat avec le service infrastructures du Conseil départemental a réalisé, dès 2012, un plan d'implantation de 17 panneaux matérialisant les entrées du Grand Site. L'objectif était de marquer les entrées du territoire à l'endroit précis où le visiteur franchit un seuil paysager qui illustre la beauté du Grand Site. En effet, les axes routiers majeurs constituent la première approche paysagère du Grand Site pour les automobilistes arrivant sur la destination. Les panneaux respectent aussi la charte définie par les Grands Sites de France et intègrent le logotype des sites classés au titre de la loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels.

MOBILIERS D'INTERPRÉTATION (TOTEM À TROIS FACES)



ESCAPADE NATURE SANS VOITURE

Concept développé par le Réseau des Grands Sites de France, l'Escapade Nature sans Voiture a permis au Syndicat Mixte de tester la réalisation et la qualité d'un court séjour en utilisant des modes doux de déplacement comme le train, le vélo en Baie de Somme. Pierre le Douaron explore ainsi les Grands Sites de France sans voiture afin de montrer qu'il est facile d'explorer les multiples facettes de paysages emblématiques en utilisant exclusivement des modes de déplacements doux, et ce depuis chez soi.

Ce projet a pour but d'encourager les différentes formes de mobilité et de démontrer la capacité de la destination à développer un tourisme écomobile.

OUTILS DE PROMOTION DES PISTES CYCLABLES

En tant que gestionnaire des infrastructures cyclables, le Syndicat Mixte propose des outils de promotion de l'infrastructure :

Le Site internet Baiecycle.com dédié à la promotion de la pratique du vélo en Baie de Somme : circuits, réseau vélo, séjours, actu et bons plans. La fréquentation du site augmente chaque année. Ainsi, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, 110 000 visites ont été recensées et 430 000 pages vues. L'internaute consulte en moyenne 4 pages par visite sur une durée de 3 minutes 30.

Les Relais Informations Services permettent d'apporter l'information nécessaire aux usagers du réseau cyclable de la Baie de Somme et de véhiculer le concept du Plan Vélo. Le Syndicat Mixte a choisi de marquer son réseau au moyen de ces RIS afin de présenter et de communiquer sur les projets à venir. Le tracé futur du réseau peut ainsi être consulté par les touristes mais aussi par les usagers locaux.

Le bureau d'étude Unsens Design a été missionné suite à un appel d'offres pour créer un mobilier matérialisant un réel point d'appel sur le territoire.

Un comité de pilotage a réuni les élus de chaque commune, les partenaires institutionnels, les professionnels du tourisme et acteurs locaux pour valider le principe de mobilier et définir le contenu de chaque panneau.

Le mobilier retenu par les membres du Comité de Pilotage est un triptyque circulaire surmonté d'une girouette.

3 thématiques y sont abordées :

- le patrimoine local (historique, naturel, culturel),
- la présentation du projet d'aménagement en cours sur le site (s'inscrivant dans la démarche Grand Site),
- la présentation des offres de mobilité douce (offre pédestre, cyclable, équestre) aux abords des sites.

Les contenus ont ensuite été réalisés par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard avec l'appui de référents élus, professionnels et habitants de chaque commune qui ont pu apporter leurs connaissances du territoire.



LES GRANDS SITES DES HAUTS-DE-FRANCE RENFORCENT LEUR PARTENARIAT

Depuis novembre 2014, les territoires de la Baie de Somme, des deux Caps Gris Nez – Blanc Nez et des Dunes de Flandre ont engagé un travail commun sur la promotion de la destination « Littoral Manche – Mer du Nord ».

Soutenue par les ADRT de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais, cette démarche originale vise à accroître la lisibilité de la politique écotouristique des Grands Sites des Hauts-de-France et la fréquentation de la destination sur les « ailes de saison » auprès des marchés émetteurs voisins (Iles britanniques, Belgique, Pays-Bas, bassin parisien). Elle s'appuie sur l'esthétisme des grands paysages, le développement raisonné des équipements et infrastructures, ainsi que sur la qualité d'accueil en constante amélioration sur les territoires labellisés Grand Site de France.

Afin de s'engager dans la réalisation des actions communes de promotion de cette destination élargie, une mission d'accompagnement par un consultant en construction de stratégie et positionnement a été conduite. Partant des représentations existantes, des images véhiculées de chaque territoire, de l'esprit des lieux, il s'agissait de définir ce qui fait l'identité de la destination et de révéler les valeurs communes des Grands Sites de France. Ce travail a été réalisé en partenariat avec le Réseau des Grands Sites de France.

COLLECTION GRAND SITE DE FRANCE - PETIT FUTÉ

Une collection de six ouvrages consacrés aux Grands Sites de France a été éditée en 2015 par les éditions Petit Futé. L'ensemble des ouvrages, dont celui consacré à la Baie de Somme, a été commercialisé dès juillet 2015, notamment dans les boutiques du Parc du Marquenterre, de l'Aire autoroutière de la Baie de Somme, de la Maison de la Baie de Somme, des Jardins de Valloires et du Cap Hornu Hôtel*** & Restaurant.

Paysages, faune, flore, activités humaines, préservation des milieux, sont abordés à travers les témoignages d'acteurs locaux. Cet ouvrage illustré met en lumière le territoire, son patrimoine naturel et bâti et ses traditions. Il porte aussi un regard côté coulisses en montrant le rôle et l'implication du gestionnaire pour la préservation dynamique du site.



1 UNE STRATÉGIE PARTAGÉE



CHAPITRE 3 PRÉSENTATION DU PROJET DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR À HORIZON 2023

L'animation territoriale et la concertation élargie organisées dans le cadre du processus de renouvellement du label Grand Site de France Baie de Somme a permis :

- de recueillir les attentes des acteurs économiques, des associations, des institutionnels (présentées en comité de pilotage, le 31 mars 2016),
- de définir les grands enjeux du territoire et les orientations stratégiques à moyen/long terme (validation en comité de pilotage, le 13 octobre 2016),
- de co-construire le programme « Ambitions 2023 » pour la nouvelle période de labellisation. Il décline l'ensemble des projets ou actions que le Syndicat Mixte et ses partenaires s'engagent à poursuivre, à mettre en œuvre, ou à soutenir (validation en Comité de pilotage, le 23 juin 2017).

Chaque partenaire a contribué aux réflexions en s'appuyant sur ses propres documents stratégiques ou opérationnels (projet de charte PNR, projets de développement Pays / SCOT, Agendas 21, Trame Verte et Bleue, Plans Climat territoriaux, plan de gestion PNM, stratégie foncière du Conservatoire du littoral, PPRN, ...).

A noter que la réflexion portée dans le cadre du renouvellement du label ne se limite pas à son territoire actuel mais intègre les préoccupations inter-territoires, y compris en l'interface Terre/Mer.

Pour ancrer la mise en œuvre du Grand Site au-delà du programme d'actions 2012-2017, il convient de préserver ce qui a été construit et de monter en puissance sur un projet renouvelé à horizon 2023.

Tout en gardant sa fonction de mobilisation, de mise en cohérence et sa valeur ajoutée de projet transversal, le présent programme est caractérisé par 4 enjeux stratégiques prioritaires. Un saut qualitatif important est à opérer à moyen et long terme :

- rénovation urbaine intégrant la nécessaire adaptation du territoire aux conséquences des évolutions climatiques,
- affirmation d'une destination éco mobile,
- requalification/déploiement d'équipements à vocation d'accueil du public,
- développement de projets structurants visant à réhabiliter les sites classés et les paysages qui leur sont directement associés ainsi qu'à améliorer l'accueil des visiteurs qui y est proposé,
- programme exceptionnel de soutien aux activités traditionnelles d'élevage et de chasse en étroite partenariat avec le Conservatoire du littoral.

2 LES 4 ENJEUX SPÉCIFIQUES AU GRAND SITE BAIE DE SOMME

La stratégie s'articule autour de 4 enjeux et se décline sous la forme d'un programme d'actions à horizon 2023.

ENJEU 1 : AMÉLIORER LA GESTION DES FLUX TOURISTIQUES

Stratégie : Poursuivre et renforcer les actions contribuant à rééquilibrer la fréquentation des sites phares littoraux et sa diffusion sur le territoire.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

- Meilleure distribution des flux sur le territoire et dans le temps
- Meilleure filtration de la voiture en amont des points de surfréquentation
- Développement de la multimodalité
- Renforcement et promotion des infrastructures douces globales profitant à l'avant-pays

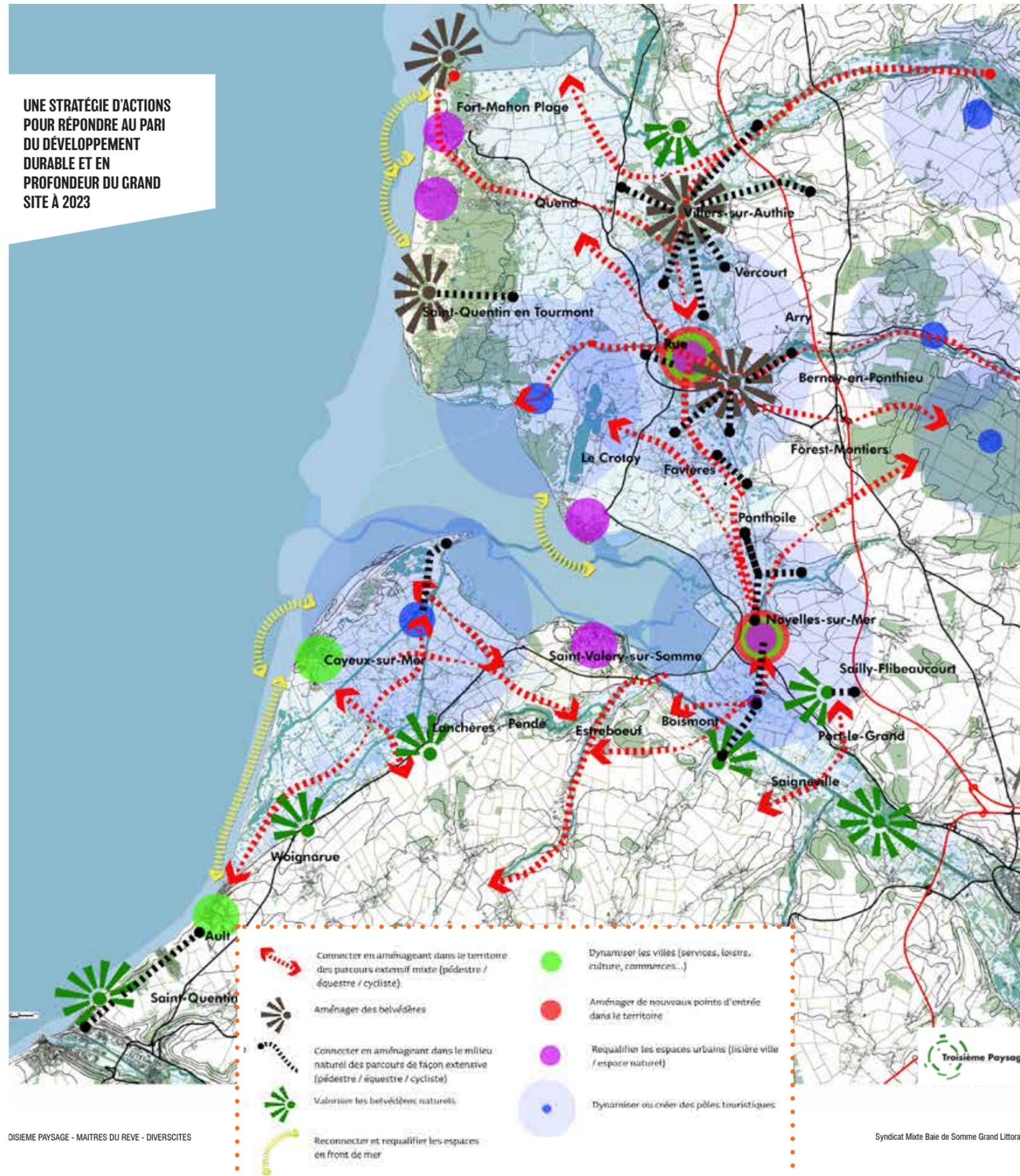
ENJEU 2 : ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS

Stratégie : Préserver les paysages emblématiques et plus ordinaires de la Baie de Somme en s'inscrivant dans une approche « écosystémique », intégrée et adaptative.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

- Meilleur encadrement des pratiques/usages sur les espaces naturels sensibles
- Eviter la dégradation des espaces naturels ouverts (notamment les zones humides et les prairies)
- Préserver les fonctionnalités écologiques du site et consolider les trames vertes et bleues
- Améliorer la qualité urbaine du territoire et son interface avec l'espace naturel
- Planifier et programmer de nouveaux aménagements urbains innovants

UNE STRATÉGIE D'ACTIONS
POUR RÉPONDRE AU PARI
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET EN
PROFONDEUR DU GRAND
SITE À 2023



ENJEU 3 : ACCUEILLIR AUTREMENT EN FAVORISANT « L'EXPERIENCE DU LIEU »

Stratégie : Promouvoir les spécificités de la Baie de Somme et développer une offre plurielle.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

- Affirmation d'une destination plurielle : développement de l'offre de découverte nature, patrimoniale, culturelle, de bien-être
- Valorisation et promotion des ressources du terroir
- Renouvellement de l'offre par l'innovation

ENJEU 4 : AMÉLIORER LA GOUVERNANCE LOCALE

Stratégie : Mieux communiquer pour fédérer autour des valeurs du label Grand Site.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

- Vers le grand public : poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de communication dédiée au Grand Site
- Vers les acteurs : renforcement de la mise en synergie des acteurs et de la dynamique collective
- Vers les habitants : développer le sentiment d'appartenance à un territoire d'exception
- Vers les élus locaux : conforter la volonté de préservation et de valorisation durable du territoire
- Vers les territoires partenaires : engager des actions concertées inter-territoires à l'échelle des trois estuaires picards, mais également à l'échelle des Grands Sites de la région des Hauts-de-France

3 AMBITIONS 2023 : LE PROGRAMME D'ACTIONS OPÉRATIONNEL



Les actions présentées ci-après découlent des enjeux et orientations stratégiques identifiées précédemment :

1 STRATÉGIE => 4 ENJEUX => 1 PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2023. La pluralité des actions et des acteurs, unifiés par le Syndicat Mixte et son équipe technique pluridisciplinaire, répond à l'impérieuse nécessité de poursuivre les efforts engagés depuis plus de 10 ans et d'organiser une politique d'aménagement adaptative, intégrée et innovante du territoire Grand Site de France – Baie de Somme.

L'ensemble des actions est répertorié dans un tableau (présenté en annexe 5) qui servira d'outil d'aide à la décision lors des réunions de pilotage du suivi opérationnel du programme.

Ce support précise également la priorité de l'action :

-  les actions prioritaires issues de la première période de labellisation 2012-2017 :
 - > Non achevées, à poursuivre sur le programme 2018-2023
 - > Non retenues sur le programme 2018-2023
-  les actions nouvelles à engager prioritairement sur la période 2018-2023
-  les actions complémentaires au programme prioritaire participant à la stratégie 2023

Les actions seront ensuite détaillées sous deux échelles :

- les actions transversales / thématiques sur le territoire (concernent l'ensemble du Grand Site)
- les actions par secteurs (présentées sous la forme de blocs diagramme)

L'ensemble constitue l'ossature du présent programme d'actions 2018-2023, proposé sur un

périmètre de projet ajusté. Ce dernier formera à moyen terme une unité d'aménagement et de gestion équilibrée, permettant une protection plus efficiente de ses cœurs de nature et de ses deux sites classés au titre du paysage.

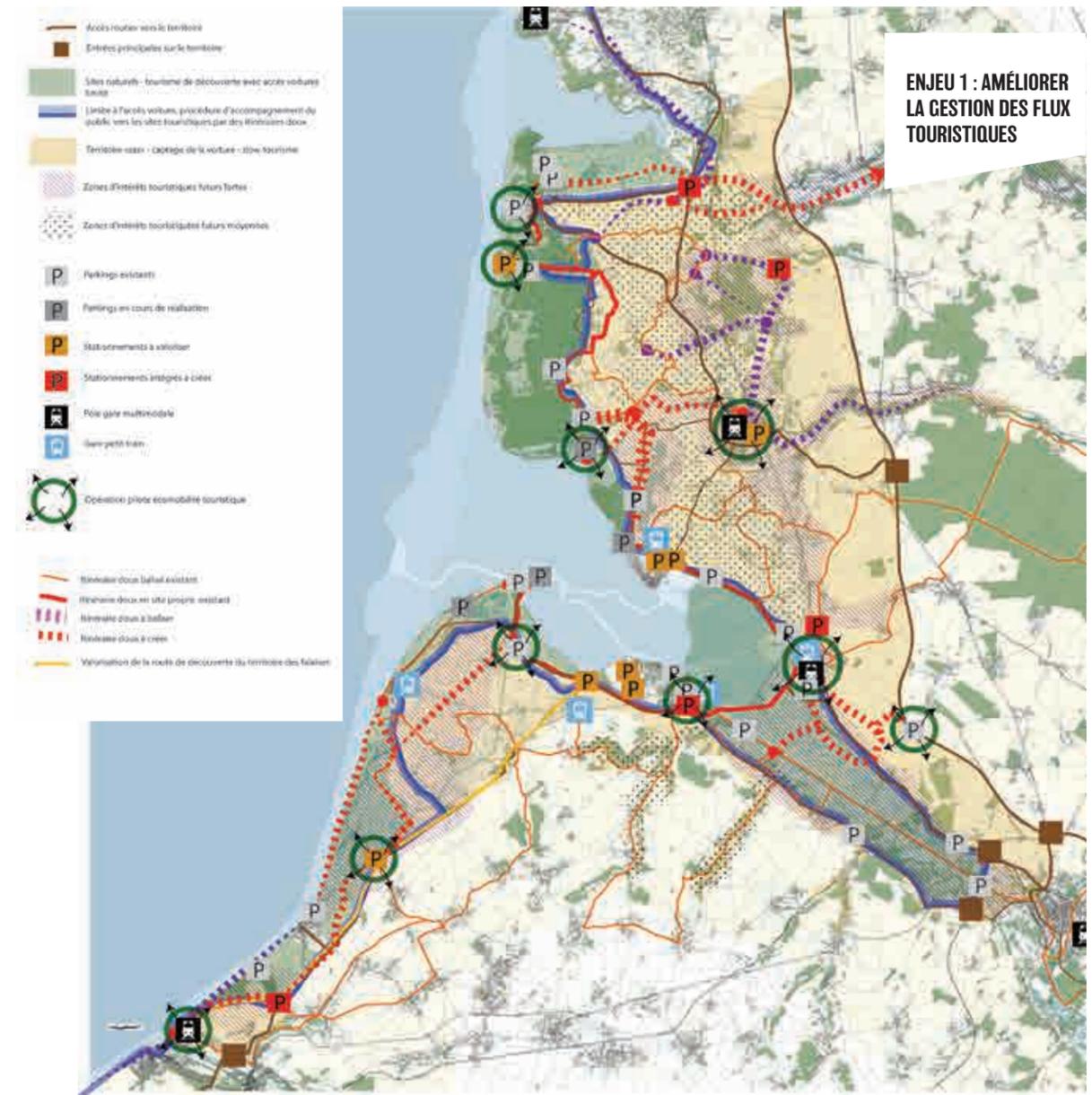
3.1 NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES FLUX TOURISTIQUES

Il importe de préciser, en préambule de ses engagements, la doctrine du Syndicat Mixte en matière de gestion des flux touristiques : la demande ne doit pas faire l'offre. Si certains sites naturels connaissent plusieurs pics de surfréquentation annuels, les solutions apportées doivent être pondérées ; l'erreur souvent commise par le passé serait d'apporter une réponse aux seuls problèmes de saturation, qui restent somme toute ponctuels, en suraménageant le site qui perdrait alors tout le caractère qui en a fait sa renommée.

L'amélioration de la connaissance des flux présentée au chapitre premier doit devenir le curseur de l'action raisonnée et intégrée du gestionnaire.

Pour répondre à cet enjeu, il nous faut agir de façon coordonnée sur plusieurs leviers : la structuration de l'offre d'accueil afin de proposer aux visiteurs d'autres espaces que les seuls bords de mer, encourager les modes de déplacements alternatifs (pédestre, cyclable, équestre, voies ferrées, navettes fluviales, ...) respectueux des sites et répartis sur l'ensemble du grand périmètre.

Le Syndicat Mixte se doit ainsi de freiner une concentration excessive de véhicules sur des sites déjà saturés et de répondre au nécessaire développement harmonieux des paysages urbains et péri-urbains au nord et au sud de la baie.



✱ DANS LES CŒURS DE NATURE...

Pour améliorer la gestion des flux dans les cœurs de nature, les ruptures de charge sont organisées sur des aires de stationnement et d'accueil réparties sur l'ensemble du Grand Site le long de « sa route de découverte ». Cette route (pour l'essentiel la RD940) ceinture l'accès aux sites patrimoniaux à forts enjeux de conservation. Ces espaces seront reliés aux itinéraires piétons et cyclables menant aux villages et au cœur du site.

Il s'agit donc de développer une stratégie d'aménagement et d'accueil à moyen-long terme qui apportera des réponses très concrètes en matière de filtration / captation des voitures et de canalisation des publics en amont des Espaces Sensibles, le long de la bande côtière mais également dans les cœurs d'estuaires où de vallées.

Engagements :

Poursuivre la stratégie de déplacement des parkings sauvages / peu qualitatifs, le long du rivage vers le rétro littoral et inciter les visiteurs à emprunter les voies douces pour fréquenter le cœur de site

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

- **ACTION D1.1** > Réorganisation de l'accès au site classé du Cap Hornu
- **ACTION B.1.1** > Réorganisation de l'accès à la Maye, porte d'entrée sur la Réserve Naturelle Nationale

Actions nouvelles à entreprendre

- **ACTION B.1.1** > Engager le Projet « Grand Marquenterre » pour donner au parc ornithologique une nouvelle dimension territoriale – procédure de Déclaration d'Utilité Publique par le Conservatoire du littoral
- **ACTION A.1.1** > Suppression du parking camping-cars – dunes du Royon à Fort-Mahon-Plage
- **ACTION COMPLÉMENTAIRE F.1.2** > Réorganisation de l'accès à Notre Dame des Falaises à Mers-les-Bains

Engagements :

Assurer la continuité et la connexion interdépartementale des deux « épines dorsales » en terme de liaison douce littorale

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

- **ACTION 1.1** > Garantir la continuité du sentier du littoral sur les secteurs du Marquenterre et des falaises Mers/Ault
- **ACTION 1.2** > Achever l'EuroVéloroute EV4 sur la partie sud de la baie (Mers/Le Hourdel)
- **ACTION A.1.2** > Restaurer la connexion interdépartementale de l'EV4 par le franchissement de l'Authie (passerelle au lieu-dit du Pont-à-Cailloux)

Engagements :

Aménager la RD940 de telle sorte qu'elle agisse plus efficacement comme « ceinture » d'accès à la découverte sans voiture des espaces naturels sensibles

Actions nouvelles à entreprendre

- **ACTION D.1.2** > Réorganisation du délaissé - Rond-Point Noyelles-sur-Mer RD940
- **ACTION E.1.1** > Requalification de la RD86 sur la section Petit-Port/Port-le-Grand (valorisation de l'écomobilité et gestion du stationnement)
- **ACTION B.1.2** > Valorisation paysagère de la RD4 et de ses accotements le long du marais du Crotoy - Maye - Base nautique (parking/pistes)
- **ACTION COMPLÉMENTAIRE F.1.3** > Valorisation paysagère de la RD940 et de ses accotements le long de la falaise de Mers/Cap Hornu
- **ACTION COMPLÉMENTAIRE F.1.4** > Révision de la signalétique de rabattement vers l'EV4 et le sentier littoral depuis la RD940

✱ DANS LES BOURGS DE L'AVANT-PAYS ...

Ce territoire « tampon », devra avant tout s'inscrire dans une logique d'offre touristique innovante orientée « slow tourism » (offre suffisamment démarquante pour être attractive à moyen terme) avec comme « porte d'entrée » le site d'hébergement ou le cœur de village (parkings intégrés) qui « fixeront les voitures » et inviteront le visiteur à la découverte d'un patrimoine complémentaire à celui du littoral.

Engagements :

Renforcer les actions contribuant à rééquilibrer/soulager la fréquentation des sites phares littoraux avec une diffusion plus large sur le territoire et dans le temps (parkings relais en cœur de village, développement du maillage des liaisons douces)

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

- **ACTION 1.3** > Valorisation des boucles de randonnée pédestre
- **ACTION E.1.2** > Valorisation d'un circuit de découverte permettant de reconnecter les villages de la Basse-Vallée de la Somme

Actions nouvelles à entreprendre

- **ACTION C.1.1** > Création d'une liaison pédestre le long de la Maye (estuaire - Forêt de Crécy)
- **ACTION COMPLÉMENTAIRE 1.4** > Valorisation des boucles de découvertes sur les marais arrière-littoraux
- **ACTION COMPLÉMENTAIRE 1.5** > Identification/valorisation de « parkings » relais en cœur de village (Villers/Authie, Regnière-Ecluse, Port-le-Grand, Gares de Rue et Noyelles/Mer, Favières, Ponthoile)
- **ACTION COMPLÉMENTAIRE A.1.3** > Raccordement de la boucle de l'Authie à la base nautique de Fort-Mahon-Plage

✱ DANS LES CŒURS DE VILLE...

Au-delà des actions programmées de requalification ou création d'aires d'accueil « satellites » en entrées de ville (avec une logique de haute qualité d'intégration dans l'espace paysager), il s'agira de renforcer l'intermodalité et de tester la mise en place d'aires de stationnement temporaires afin de mieux gérer les pics de sur-fréquentation.

...ET À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE :

Globalement, les visiteurs qui choisissent le train pour venir en Baie de Somme restent minoritaires (1%). Les nouvelles dessertes fondées sur l'intermodalité (autocar et chemin de fer touristique) sont à valoriser pour faciliter le déplacement en train et motiver les visiteurs à utiliser ce mode de transport pour se rendre sur le territoire.

Engagements :

Fluidifier le trafic, mieux gérer le stationnement dans le paysage, favoriser l'intermodalité, initier la création de voieries partagées

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

- **ACTION B.1.3** > Aménagement d'une aire de stationnement au droit du centre conchylicole du Crotoy
- **ACTION D.1.4** > Aménagement d'une aire de stationnement en entrée de ville Est de Saint-Valery-sur-Somme

Actions nouvelles à entreprendre

- **ACTION F.1.5** > Aménagement d'une aire de stationnement en entrée de ville de Mers-les-Bains (la Galiotte)
- **ACTION 1.7** > Création de voieries partagées en ville (ville pilote : Saint-Valery-sur-Somme)
- **ACTION COMPLÉMENTAIRE 1.6** > Proposer une offre de location en « libre-service » - renforcer la multimodalité (villes pilotes, gares, Chemin de Fer Baie de Somme) - Garantir la desserte ferroviaire de Rue/Noyelles via l'axe Amiens-Boulogne.
- **ACTION COMPLÉMENTAIRE F.1.6** > Piétonisation ponctuelle des fronts de mer et liaison avec le sentier du littoral (villes pilotes : Cayeux-sur-Mer, Mers-les-Bains)
- **ACTION COMPLÉMENTAIRE D.1.3** > Réflexion sur le réaménagement et la valorisation du bassin des chasses du Crotoy (boucle de découverte, ...)

Engagements :

Anticiper la gestion des pics de fréquentation en période estivale et lors des week-end prolongés

Action nouvelle à entreprendre

ACTION 1.8 > Expérimenter la mise en place d'aires d'accueil temporaire de VL en entrée de site (Le Hourdel, Cap Hornu, St Quentin, RNBS-Maye, Le Crotoy), lors des pics de fréquentation

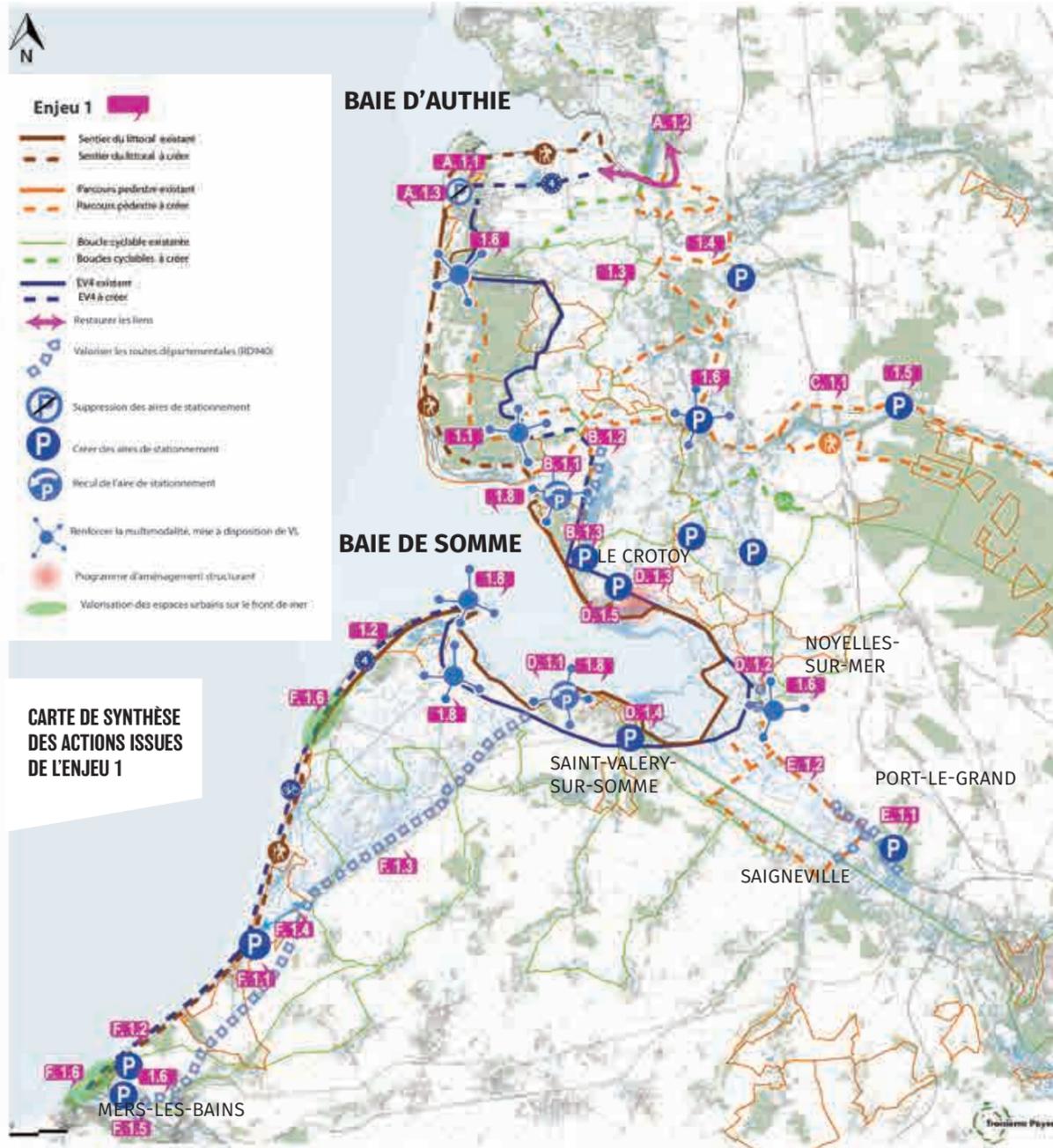
3.2 NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION DES PAYSAGES DE LA BAIE DE SOMME EN S'INSCRIVANT DANS UNE APPROCHE « ÉCOSYSTÉMIQUE », INTÉGRÉE ET ADAPTATIVE

Ce chapitre est consacré aux actions relevant directement de l'aménagement du littoral et de son avant-pays, mais aussi de celles liées à la gestion de son patrimoine naturel et plus largement aux initiatives visant :

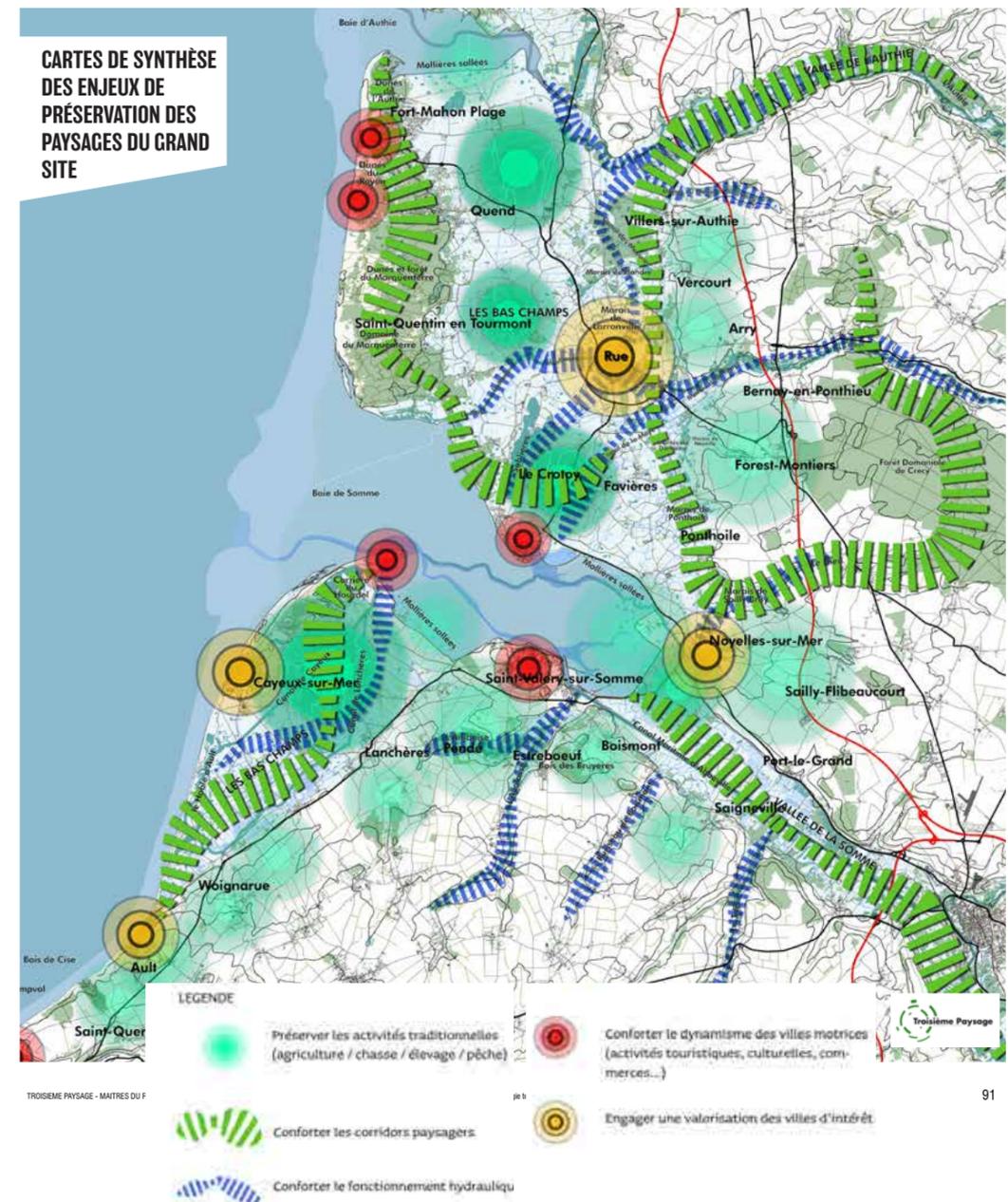
- à mieux soutenir les activités traditionnelles qui participent à l'entretien des paysages agricoles et des zones humides.

Les actions prioritaires retenues pour la nouvelle période de labellisation ont également été conçues pour poursuivre la préservation des coeurs de sites en mettant au coeur du débat la capacité adaptative du territoire face à un climat en mutation.

- à mieux fédérer les acteurs / usagers autour des valeurs du label et du respect de « l'esprit des lieux » ;



CARTE DE SYNTHÈSE DES ACTIONS ISSUES DE L'ENJEU 1



CARTES DE SYNTHÈSE DES ENJEUX DE PRÉSERVATION DES PAYSAGES DU GRAND SITE

3.2.1 La gestion des espaces naturels

✱ Si le bilan de l'action du Conservatoire du littoral et de ses partenaires dans la Somme est sans conteste extrêmement positif, les enjeux de conservation des espaces littoraux sur le Grand Site reposent aujourd'hui sur des actions de grande envergure afin de conforter les corridors écologiques et paysagers existants, de garantir le maintien des grandes fonctionnalités écologiques liées principalement aux zones humides.

Engagements :

Initier des programmes de restauration à grande échelle du patrimoine naturel exceptionnel

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

ACTION A.2.1 > Poursuivre le programme de restauration de la pointe de Routhiauville (haut schorre)

ACTION B.2.1 > Programme de restauration du patrimoine naturel du massif dunaire du Marquenterre (projet dune à dune)

ACTION F.2.3 > Programme de valorisation des zones humides du Hâble d'Ault

Actions nouvelles à entreprendre

ACTION B.2.2 > Action > Programme « Grand Marquenterre », pour mieux répondre aux enjeux paysagers, écologiques et d'écomobilité sur le parc ornithologique et la Réserve Naturelle

ACTION E.2.1 > Programme de mise en valeur hydraulique et écologique entre baie et Basse Vallée de la Somme

ACTION COMPLÉMENTAIRE 2.11 > Expérimenter des opérations d'envergure de lutte contre les espèces invasives (crassule de Helms)

✱ En tant que gestionnaire d'espaces naturels, le Syndicat Mixte poursuivra ses interventions de génie écologique sur les sites fragiles et exceptionnels. Il s'agit de les protéger et de les entretenir pour en garantir la préservation tant sur l'espace terrestre que sur la zone estuarienne dans une vision intégrée, au-delà des limites administratives.

Engagements :

Protéger, gérer et valoriser les espaces de nature garants de l'attractivité du territoire

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

ACTION 2.2 > Mettre en œuvre les plans de gestion actualisés sur les Aires Protégées (RNR, RNR, APB)

Actions nouvelles à entreprendre

ACTION 2.1 > Développer une stratégie multi sites de gestion à 10 ans des Espaces Naturels du Conservatoire du littoral (Baie d'Authie, dunes du Marquenterre, Basse Vallée)

ACTION 2.3 > Initier un programme d'entretien et de gestion des flux sur le Domaine Public Maritime sec affecté au Conservatoire du littoral

ACTION 2.4 > Programmer la suppression des verrues paysagères (bâti dégradé) sur les nouvelles acquisitions du Conservatoire du littoral

ACTION COMPLÉMENTAIRE 2.5 > Contribuer à la bonne mise en œuvre du schéma des espaces naturels de la Somme 2014-2023

ACTION COMPLÉMENTAIRE 2.6 > Poursuivre les opérations de ramassage des macro déchets sur le littoral (« Hauts-de-France Propres »)

✱ Agir en Baie de Somme signifie œuvrer pour un développement qui repose sur un équilibre à améliorer sans cesse entre la protection avec une gestion appropriée, et les usages raisonnés avec des systèmes contractuels volontaristes qui apportent des contraintes consenties par les usagers responsables. et ce, grâce à la concertation, l'exemplarité et la sensibilisation, et la mise en réseau des actions similaires et complémentaires au niveau national et international.

Engagements :

Fédérer les acteurs du territoire autour de projets de préservation et de développement local : « Natura 2000 », « Mesures Agro Environnementales », « zones humides RAMSAR »

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

ACTION 2.7 > Conforter l'animation du site RAMSAR avec l'équipe dédiée à la protection et la valorisation des zones humides (mares, roselières, bas-marais, gestion de la ressource en eau, ...)

ACTION 2.9 > Maîtrise des pratiques/usages sur les espaces naturels sensibles (contractualisation avec les acteurs cynégétiques, agricoles, de la pêche - création de zones de quiétudes)

ACTION 2.10 > Consolider les trames vertes et bleues (réseau de mares, fossés, prairies humides/sèches, ...) par des actions de sensibilisation

Action nouvelle à entreprendre

ACTION 2.8 > Restaurer le patrimoine naturel communal et privé via la contractualisation Natura 2000 : marais de Saigneville, Ponthoile, Favières

3.2.2 La gestion de l'espace bâti

✱ Témoignages du développement des bords de mer du XIX^{ème} siècle, les stations balnéaires des falaises picardes offrent un ensemble architectural exceptionnel. Même si rien ne semble réunir ces villes si différentes en apparence que sont Ault, ancien port de pêche, le Bois de Cise, bois naturel jadis désert, et Mers-les-Bains, ancien village de pêcheurs, elles ont toutes vu l'arrivée du chemin de fer avec son lot d'investisseurs immobiliers pour satisfaire une bourgeoisie en quête de résidences secondaires en bord de mer : la Belle Epoque. Architectes et propriétaires font alors preuve d'une imagination débordante, propre à l'Art nouveau. Ce patrimoine balnéaire, comme celui issu de l'après-guerre sur le Marquenterre, n'a pas fait l'objet de suffisamment d'attention à l'échelle du Grand Site, en termes de protection et de gestion. Il s'agit donc de promouvoir sur la nouvelle période de labellisation, un urbanisme littoral attentif aux patrimoines des communes. Sur l'avant-pays, le constat est identique dans les villages des marais arrière-littoraux, mais les outils que porte en son sein le PNR Baie de Somme Picardie Maritime en préfiguration, devraient apporter de premières actions concrètes de préservation et valorisation qu'il s'agira de promouvoir.

Enfin, l'élaboration sur certaines communes cibles d'aménagements urbains et paysagers innovants garantira l'intégration des nouvelles données environnementales du territoire et garantiront

la bonne relation avec les patrimoines existants. L'organisation des franges et la bonne gestion des déplacements (enjeu 1) dans la ville feront également l'objet d'actions ciblées.

Engagements :

Promouvoir la qualité paysagère, environnementale et architecturale dans les communes du Grand Site

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

ACTIONS A.2.3 / F.2.4 > Requalifier les interfaces ville / nature pour une meilleure transition paysagère (expérimentation sur la frange nord de Quend, portes d'entrées du Hâble d'Ault)

ACTION 2.15 > Poursuivre l'amélioration qualitative de l'affichage (pré-enseignes,) par le déploiement d'une Signalétique d'Information Locale (SIL)

Actions nouvelles à entreprendre

ACTION 2.12 > Accompagner la création d'aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) afin de mieux préserver et valoriser le patrimoine balnéaire

ACTION 2.14 > Assistance-conseil sur l'intégration paysagère des campings / bâtiments agricoles peu qualitatifs

ACTION F.2.5 > Profiter de la nécessaire adaptation face aux risques de submersion des villes de bord de mer pour améliorer la qualité des fronts de mer : Expérimentation sur Cayeux-sur-Mer

ACTION F.2.6 > Expérimenter des aménagements d'espaces publics innovants dans une logique de résilience face aux risques naturels (Ault, Mers-les-Bains)

ACTION COMPLÉMENTAIRE 2.13 > Améliorer la qualité des entrées de villes par la requalification de « l'image du lieu » ; mise en scène paysagère des entrées de ville

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES C.2.1 / F.2.7 > Valoriser les secteurs « Gares » et renforcer la multimodalité : Rue, le Tréport



Engagements :

Expérimenter une approche écosystémique et sédimentaire des paysages permettant d'accompagner leur évolution

ACTION F.2.1 > Maintien du caractère maritime de la Baie de Somme sud par la réalisation d'un bassin dépoldérisé sur le site agricole de la ferme de la Caroline

ACTION A.2.2 > Accompagner la déclinaison opérationnelle de la stratégie littorale Bresle – Somme - Authie afin de garantir les fonctions écologiques, paysagères et sociales des espaces naturels et agricoles (DIG digue de l'Authie)

ACTIONS B.2.3 / F.2.2 > Soutien à la réflexion sur la mutation future des carrières par la mutualisation des projets de remise en état avec ceux liés au maintien des accès portuaires (Le Hourdel, La Bassée au Crotoy)

3.2.3 La gestion et la protection du littoral

☀ Le grand défi du territoire face aux incertitudes climatiques (élévation du niveau de la mer, événement tempétueux impactant notre trait de côte) relève en premier lieu de sa « survie à long terme » (échelle prospective de 20 à 100 ans), c'est-à-dire le maintien et le développement des pôles de vie et d'activités.

Le maintien de la richesse écologique du territoire et la préservation de la qualité de l'environnement, qui sont des attraits forts et l'image de marque actuelle du territoire, doivent être intégrés dans les réponses apportées à ce défi majeur, tout particulièrement concernant les actions portées dans le cadre de la stratégie littorale Bresle-Somme-Authie.

Un point de vigilance sera nécessaire pour ce qui concerne le respect de l'identité et de la naturalité des paysages actuels du Grand Site dans le cadre du déploiement du programme opérationnel de la stratégie littorale (principe d'évitement de l'artificialisation et de la banalisation des nouveaux « paysages du risque »).

Le PAPI Bresle-Somme-Authie repose sur l'application d'une solidarité littorale-rétro littorale à l'échelle du territoire vis-à-vis du risque de submersion maritime.

Dans le respect de ce principe, il s'agit d'organiser la restructuration des enjeux actuels et futurs soumis au risque en tenant compte à la fois de la vulnérabilité des zones basses arrière littoral, mais aussi du potentiel économique des activités littorales. Or, pour ce faire, il est envisagé dans un premier temps sur ce territoire soumis au risque de submersion de sécuriser les enjeux existants, d'acquérir une meilleure connaissance de ce risque pour mieux organiser la restructuration des enjeux existants et futurs sur le plus long terme.

Cette stratégie prévoit par ailleurs d'accroître fortement la conscience du risque chez l'ensemble des usagers de territoire (habitants, élus, acteurs économiques) aujourd'hui trop peu sensibilisés à ce contexte, à travers des modalités d'information et de concertation efficaces.



Engagements :

Initier, sur les zones à risque, une stratégie de restructuration du territoire et de résilience

ACTION PAPI > Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

ACTION PAPI > Adaptation des zones urbanisées au droit des falaises vives dans le cadre d'une stratégie globale de redynamisation et de mise en valeur

ACTION PAPI > Construction d'infrastructures de réseaux résilients, adaptés et nécessaires aux fonctionnalités urbaines et de l'espace public

ACTION PAPI > Assurer la prise en compte du risque dans l'urbanisme (à court, moyen et long terme).

ACTION PAPI > Adaptation des plans de gestion des espaces situés à la rencontre de l'aire d'influence des bassins fluviaux et de l'influence marine

ACTION PAPI > Engagement de plans d'actions visant à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens par l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (PCS, DICRIM, sensibilisation auprès des publics...)



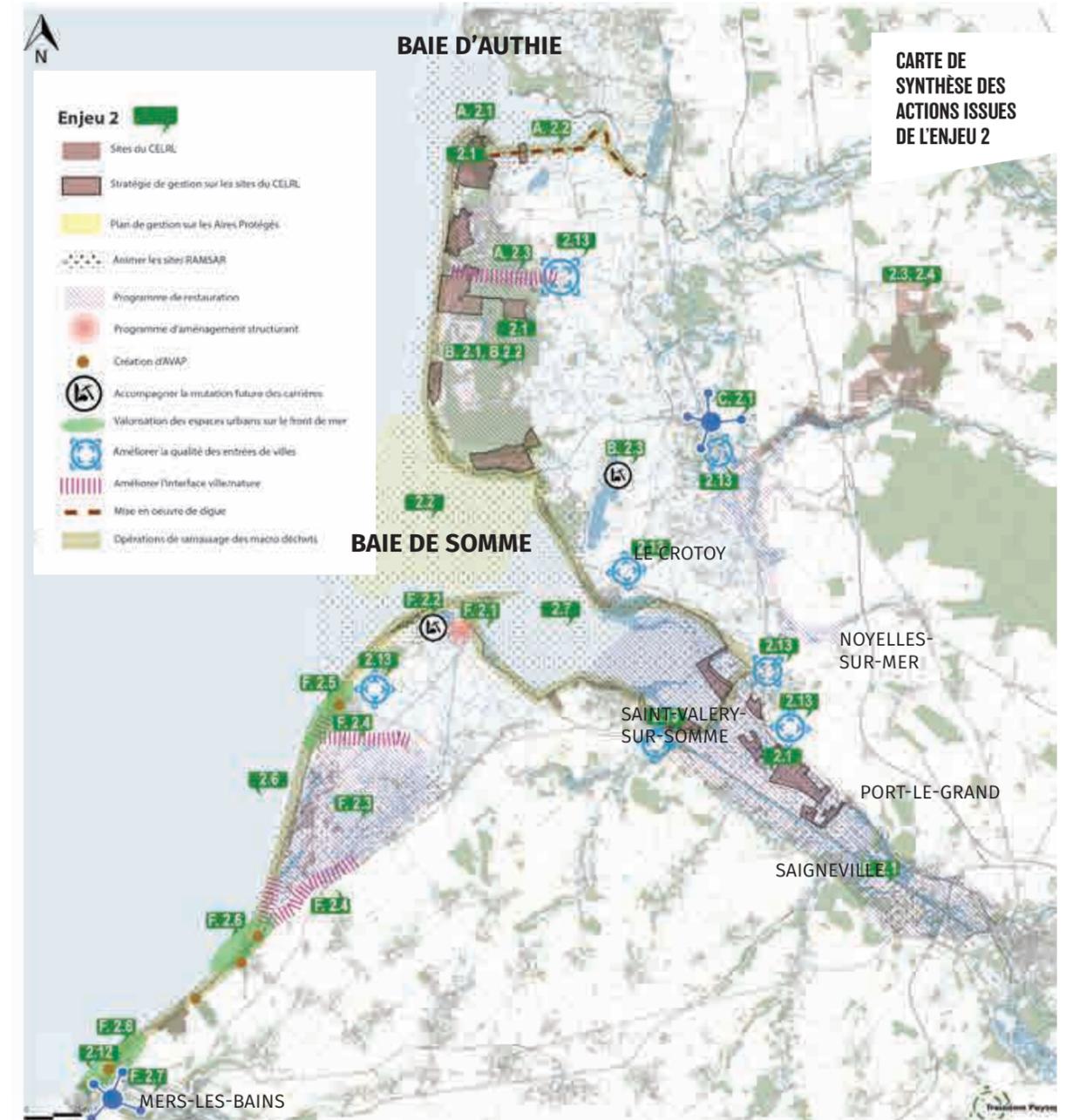
Engagements :

Assurer la sécurisation des enjeux existants

ACTION PAPI > Intervention sur les ouvrages existants ou à créer conformément à l'axe 7 du PAPI BSA, qu'ils soient positionnés sur l'actuel trait de côte ou en recul.

ACTION PAPI > Organisation du ressuyage et création de « zones tampon » sur des secteurs urbains soumis à la submersion ou au ruissellement, support d'une requalification urbaine et d'une valorisation des espaces publics

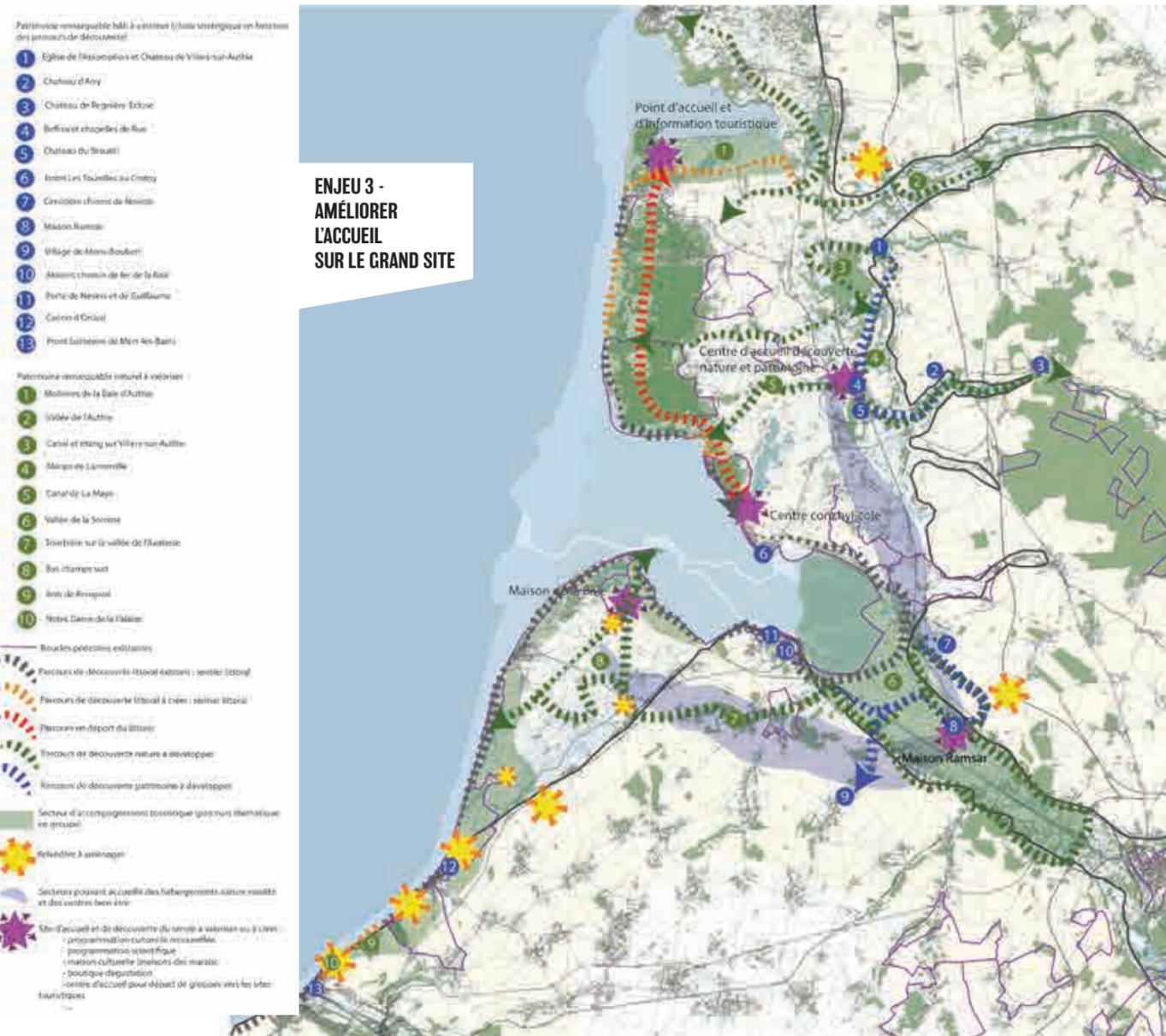
ACTION PAPI > Adaptation du bâti face au risque



CARTE DE
SYNTHÈSE DES
ACTIONS ISSUES
DE L'ENJEU 2

3.3 NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ACCUEIL EN FAVORISANT « L'EXPÉRIENCE DU LIEU »

Avec le label Grand Site de France, deux choses sont certaines : la baie est bien devenue un capital et les acteurs du tourisme sont mobilisés pour qu'elle garde son identité en réinterprétant le mot tourisme. L'objectif n'est pas d'attirer plus de visiteurs mais de les accueillir autrement, de renforcer l'invitation à découvrir la Baie de Somme sans voiture, de poursuivre les démarches qualitatives d'accueil des visiteurs sur l'ensemble du territoire.



✳ La politique volontariste d'aménagement raisonné du territoire doit s'accompagner de meilleures pratiques d'accueil et d'information. La structuration de lieux destinés à ces fonctions se retrouve ainsi parmi les projets prioritaires du Grand Site (écopôle du Marquenterre, Maison de la Baie, point d'accueil sur la Réserve Naturelle et en Baie d'Authie, ...). Il s'agit de faire en sorte que ces espaces deviennent producteurs de richesses pour la collectivité et assurent de véritables services d'animation / sensibilisation au bénéfice des visiteurs et des habitants. La valorisation des équipements existants se fera dans un souci permanent de ré-équilibre entre le nord et le sud, et entre les communes littorales et arrière-littorales.

Engagements :

Des infrastructures d'accueil à la hauteur d'un Grand Site

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

ACTION F.3.1 > Poursuivre la transformation de la Maison de la Baie de Somme, pour mieux informer et sensibiliser le visiteur

ACTION B.3.1 > Assurer la cohérence paysagère des projets d'aménagement et de gestion des flux à l'échelle du Marquenterre (programme écopôle : réaménagement de l'entrée du parc, restructuration des abords du centre conchylicole, aménagement des abords de la base nautique de la Bassée)

ACTION B.3.2 > Rénover les parcours de découverte du parc du Marquenterre

ACTION 3.18 > Adapter et développer qualitative-ment l'offre touristique de « Destination Baie de Somme »

Actions nouvelles à entreprendre

ACTION A.3.1 > Préfigurer un schéma d'accueil à l'échelle de la Baie d'Authie, intégrant la possibilité de création d'une maison de site

ACTION B.3.3 > Etudier la faisabilité de création d'une maison d'accueil sur la Réserve Naturelle Nationale (propriété Wambergue)

ACTIONS 3.1 / 3.20 > Appui à la création d'une offre d'hébergement nature en arrière littoral

✳ Les périodes de forte fréquentation touristique sur les espaces naturels sensibles ainsi que l'intensification de la pratique des sports de nature (nautisme, équitation, etc.) conduisent aujourd'hui à reposer la question de la vocation des espaces, entre découverte et consommation ludique. Pour répondre à cette problématique, le Syndicat Mixte a engagé, au cours de la première période de labellisation, un travail de mise en réseau des acteurs locaux (professionnels, habitants) afin de concentrer les efforts autour de trois objectifs communs : la préservation des milieux, le non dérangement de la faune sauvage et la qualité de l'accueil.

Au cours de la prochaine période de labellisation, le Syndicat Mixte renforcera ce partenariat en ouvrant davantage aux structures locales et aux pratiquants de sports de loisirs afin de poursuivre les objectifs définis précédemment, tout en intégrant un nouvel enjeu : la sécurité des personnes au sein des estuaires. A l'échelle du DPM, ce travail sera mené en partenariat avec le PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Engagements :

Améliorer l'encadrement des activités de pleine nature sur le Grand Site en s'appuyant sur les structures locales (associations sportives, réseaux de guides nature,...)

Actions nouvelles à entreprendre

ACTION 3.7 > Travailler à l'amélioration des conditions d'accueil (meilleure signalétique, diffusion de supports d'information, recommandations, ...) et à la promotion d'une offre de découverte sur l'arrière littoral avec l'appui du réseau Qualinat

ACTION 3.8 > Renforcer et élargir la Charte d'accueil et de bonnes pratiques, initiée sur la Réserve Naturelle

☀ Le soutien des collectivités locales auprès des filières agricoles et conchylicoles a permis de qualifier et de maintenir ces activités économiques traditionnelles (aides aux pratiques d'élevage bovin, ovin et équin en zone humide, création du centre conchylicole). Cependant, ces activités restent fragiles économiquement et les productions demeurent encore trop peu valorisées au regard du potentiel touristique de la Baie de Somme pour travailler en « circuits courts ».

Sur la nouvelle période de labellisation, il importe de renforcer la lisibilité de ces productions locales, et de permettre une différenciation commerciale au travers d'une marque d'engagements (Baie de Somme Saveur) pour les paysages et l'identité du Grand Site, au-delà de la qualité des produits. Les actions à rayonnement national qui permettent la valorisation des savoir-faire, telle que le concours des Prairies fleuries, seront poursuivies.



Engagements :

Soutenir les activités traditionnelles et la distribution des productions locales

Actions nouvelles à entreprendre

ACTION 3.9 > Soutenir la mise en place de circuits courts de distribution des productions

ACTION 3.9 > Développer une marque « d'engagements » des producteurs du Grand Site

ACTION B.3.4 > Pérenniser le fonctionnement du centre conchylicole et maintenir une veille sur le développement d'un centre de valorisation des produits

ACTION 3.9 > Poursuivre les actions de soutien en faveur de l'Association Baie de Somme Zéro Carbone (mise en place de circuits courts, valorisation des produits locaux, etc.)

☀ La pratique du « tout automobile » avait été identifiée comme une menace pour le territoire dès le lancement de l'opération Grand Site en Baie de Somme. 15 ans après, ce temps apparaît aujourd'hui révolu et les efforts pour soustraire l'automobile des espaces naturels sensibles portent leur fruit. Pour pérenniser ce modèle de développement vers des modes de déplacements alternatifs, le Grand Site poursuivra ses actions de promotion et de diversification de ses offres éco mobiles, tout en améliorant leur lisibilité.



Engagements :

Promouvoir la découverte du Grand Site sans voiture et valoriser le patrimoine local

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

ACTION 3.10 > Déclinaison des mobiliers Grand Site sur les places de village des communes du Grand Site

ACTION 3.11 > Déclinaison d'un schéma de signalétique à partir des lieux d'implantation des mobiliers (guidage vers les infrastructures douces)

ACTION 3.12 > Révision des signalétiques de jalonnement directionnel sur les équipements pédestres et cyclables pour assurer la découverte en itinérance

ACTIONS 3.2 / 3.19 > Faire vivre le réseau d'ambassadeurs du Grand Site (organisation d'educteurs sur les Grands Sites ou PNR voisins pour favoriser les échanges d'expérience avec les professionnels du tourisme, etc.)

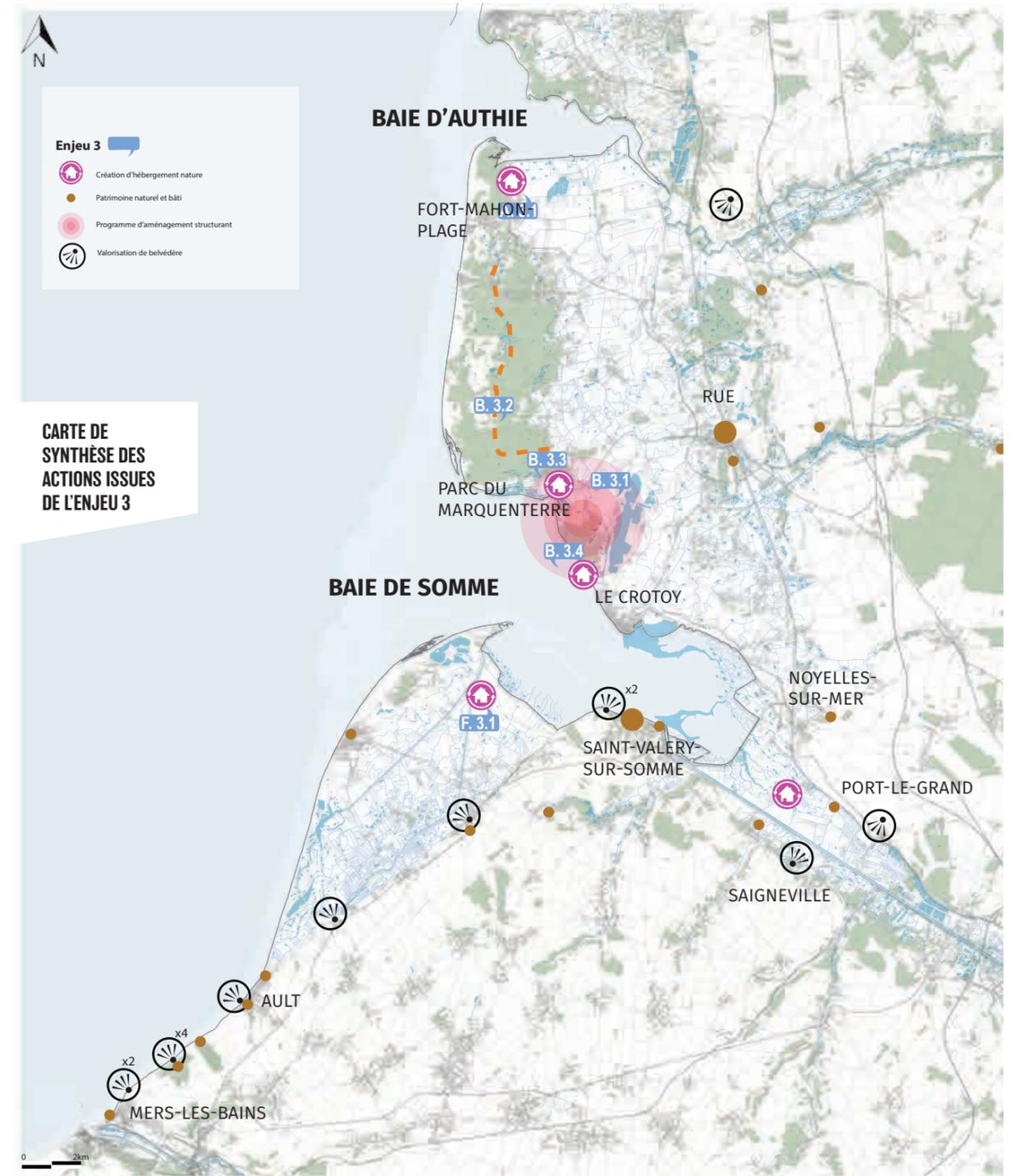
ACTION 3.13 > Qualifier l'accueil vélo sur la destination (réseau vélo)

ACTION 3.14 > Reconduction de la Fête du Vélo (promotion de l'inter modalité et valorisation du patrimoine)

ACTION 3.15 > Organisation d'une journée sans voiture sur un site test (pointe du Hourdel ou commune volontaire)

Action nouvelle à entreprendre

ACTION 3.17 > Développement de circuits de Géocaching



3.4 NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Le succès du programme établi sur la nouvelle période de labellisation reposera autant sur la capacité de son gestionnaire à le mettre en œuvre que sur son aptitude à impliquer davantage les habitants, les acteurs du territoire dans ce projet. Le développement d'outils participatifs, d'appropriation et de promotion devrait concourir à tendre vers cet objectif.

☀ Les acteurs du Grand Site sont principalement des habitants qui vivent le territoire au quotidien et qui par conséquent sont en prise directe avec les réalités et les enjeux d'aujourd'hui. L'animation du Grand Site doit permettre d'ouvrir un espace de dialogue entre le gestionnaire et les habitants pour nourrir le programme (connaissance de l'histoire du territoire, des problématiques courantes, etc. ...) et susciter une meilleure appropriation locale des projets. L'éducation et la sensibilisation des plus petits est également essentielle pour préparer les acteurs de demain à une « citoyenneté éclairée ». Enfin, les opportunités de projets créateurs de lien et de vie sociale (redynamisation des espaces ruraux) devront être saisies.

Engagements :

Mieux fédérer les habitants / acteurs du Grand Site sur la nouvelle période

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

ACTION 3.3 > Reconstitution de l'exposition itinérante avec scénographie extérieure (valorisation des métiers, les travaux et projets du Grand Site)

ACTION 3.4 > Reconstitution de sorties d'information et de sensibilisation avec les gestionnaires d'espaces naturels

ACTION 3.5 > Réalisation d'un calendrier annuel des activités et manifestations sur le Grand Site

ACTION 3.6 > Développement de projets pédagogiques avec les écoles du Grand Site (sur le thème de la mer avec le PNM / de l'écologie et de l'oiseau avec le parc du Marquenterre / du risque avec les équipes du PAPI)

☀ Si la notoriété de la Baie de Somme comme Destination Nature est aujourd'hui indéniable à l'échelle nationale et internationale, l'image du Grand Site qu'elle incarne doit davantage se tourner vers les valeurs du partage, de l'expérience et du ressourcement. La proximité directe de grands bassins urbains tels que Paris, Lille, Bruxelles, Londres ou Amsterdam doit être l'opportunité pour le territoire, non pas d'accueillir plus en capitalisant exclusivement sur l'image Nature de la Destination, mais mieux en développant un tourisme d'arrière-saison empreint des valeurs du « slow tourism ». Les partenariats avec l'Agence de Développement et Réservation Touristiques de la Somme devront se renforcer dans ce sens et faire écho à l'échelle du littoral des Hauts-de-France. A l'échelle nationale, le Syndicat Mixte valorisera, auprès du Réseau des Grands Sites de France, la Baie de Somme comme terre d'expérience et d'innovation (groupes de travail, échanges techniques, expérimentation, etc.).

Engagements :

Renforcer la notoriété du label Grand Site de France sur la nouvelle période

Actions à conforter / poursuivre sur la nouvelle période

ACTION 3.18 > Concrétiser et pérenniser les actions portées par le Contrat de Destination Manche Mer du Nord

Action nouvelle à entreprendre

ACTION 3.21 > Organiser les rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France (automne)

ACTION 4.2 > Organiser un séminaire sur les problématiques d'ensablement, de réchauffement climatique et de gestion du trait de côte

4 PRÉSENTATION DES ACTIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE COHÉRENT

4.1 PRÉSENTATION DES ACTIONS PAR SECTEUR D'INTERVENTION

L'ESTUAIRE DE L'AUTHIE



ENJEU 1 : AMÉLIORATION DES FLUX

Action à poursuivre :

A.1.2 : Restaurer le pont à cailloux - lien 62/80

Action nouvelle prioritaire :

A.1.1 : Suppression du parking camping-car – dunes du Royon à Fort-Mahon plage et solution de substitution

Action complémentaire :

A.1.3 : Raccordement de la boucle de l'Authie à la base nautique de Fort-Mahon Plage

ENJEU 2 : LA PRÉSERVATION DYNAMIQUE

Action à poursuivre :

A.2.1 : Poursuivre le programme de restauration de la pointe de Routhiauville (haut schorre)
A.2.3 : Requalifier les interfaces ville / nature pour une meilleure transition paysagère : expérimentation sur la frange nord de Quend

Action nouvelle prioritaire :

A.2.2 : Accompagner la déclinaison opérationnelle de la stratégie littorale Bresle – Somme – Authie afin de garantir les fonctions écologiques, paysagères et sociales des Espaces Naturels et agricoles (DIG digue de l'Authie)

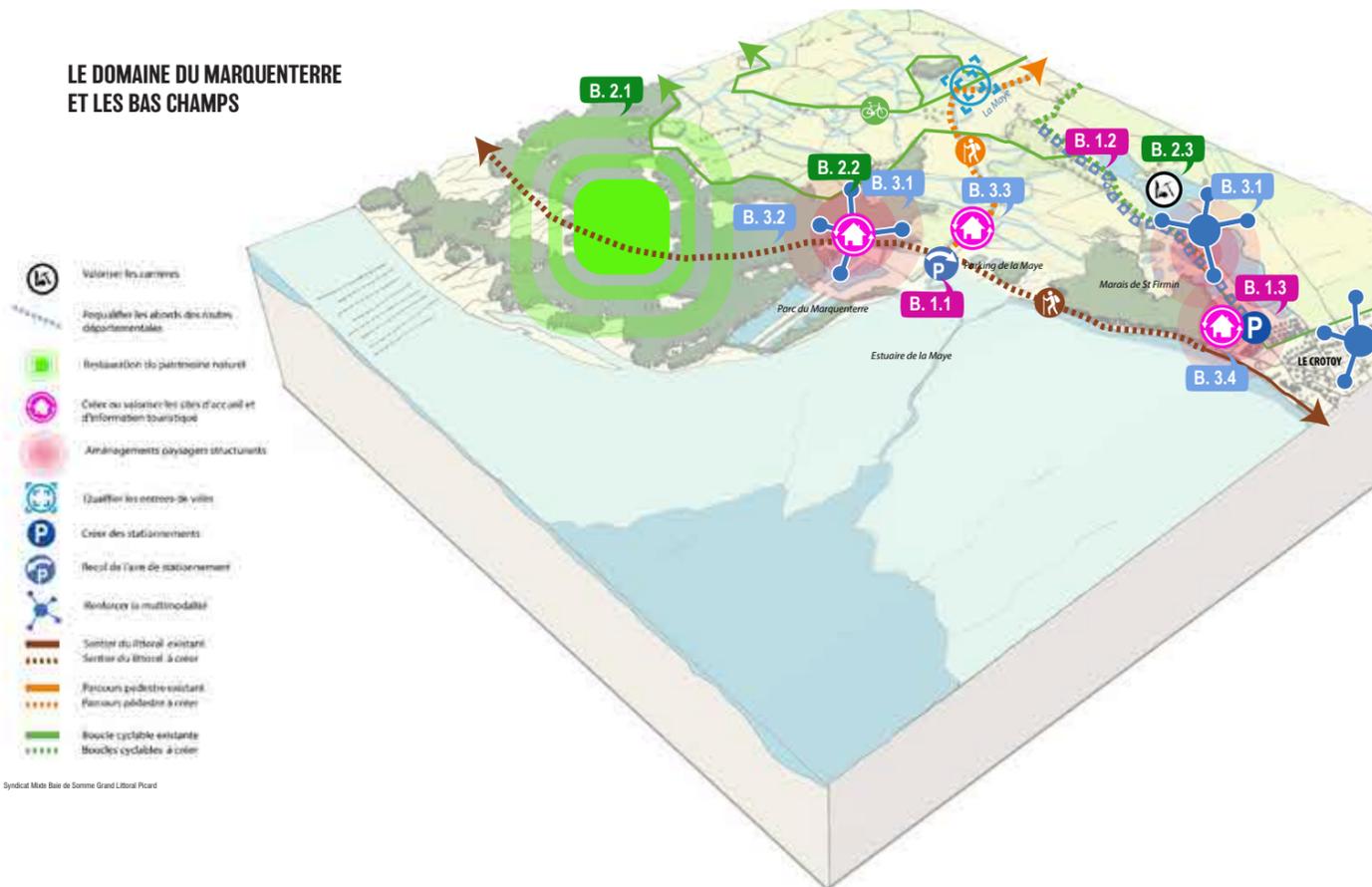
ENJEU 3 : L'EXPÉRIENCE DU LIEU

Action nouvelle prioritaire :

A.3.1 : Préfigurer un schéma d'accueil à l'échelle de la Baie d'Authie, intégrant la possibilité de création d'une maison de site



LE DOMAINE DU MARQUENTERRE ET LES BAS CHAMPS



Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

ENJEU 1 : AMÉLIORATION DES FLUX

Action à poursuivre :

- B.1.1 Réorganisation de l'accès à la Maye (recul de l'aire de stationnement) Projet Grand Marquenterre - DUP
- B.1.2 Valorisation paysagère de la RD4 et de ses accotements le long du marais du Crotoy - du canal de la Maye - et de la base nautique (parking/pistes)
- B.1.3 Aménagement d'une aire de stationnement au droit du centre Conchylicole du Crotoy

ENJEU 2 : LA PRÉSERVATION DYNAMIQUE

Action à poursuivre :

- B.2.1 : Programme de restauration du patrimoine naturel du massif dunaire du Marquenterre (projet dune à dune)
- Action nouvelle prioritaire :**
- B.2.2 : Programme «Grand Marquenterre», pour mieux répondre aux enjeux paysagers, écologiques et d'écomobilité sur le parc et la Réserve Naturelle
- B.2.3 : Soutien à la réflexion sur la mutation future des carrières par la mutualisation des projets de remise en état avec ceux liés au maintien des accès portuaires (Le Hourdel, La Bassée au Crotoy)

ENJEU 3 : L'EXPÉRIENCE DU LIEU

Action à poursuivre :

- B.3.1 : Assurer la cohérence paysagère des projets d'aménagement et de gestion des flux à l'échelle du Marquenterre (programme écopôle : réaménagement de l'entrée du parc, restructuration des abords du centre conchylicole, aménagement des abords de la base nautique de la Bassée)
- B.3.4 : Pérenniser le fonctionnement du centre conchylicole et maintenir une veille sur le développement d'un centre de valorisation des produits
- Action nouvelle prioritaire :**
- B.3.3 : Etudier la faisabilité de création d'une maison d'accueil sur la Réserve Naturelle (propriété Wambergue)

Action complémentaire :

- B.3.2 : Rénover les parcours de découverte sur le parc du Marquenterre

DE RUE À LA VALLÉE DE LA MAYE



© Travaux Picardie

ENJEU 1 : AMÉLIORATION DES FLUX

Action nouvelle prioritaire :

- C.1.1 Création d'une liaison pédestre le long de la Maye (estuaire - Forêt de Crécy)

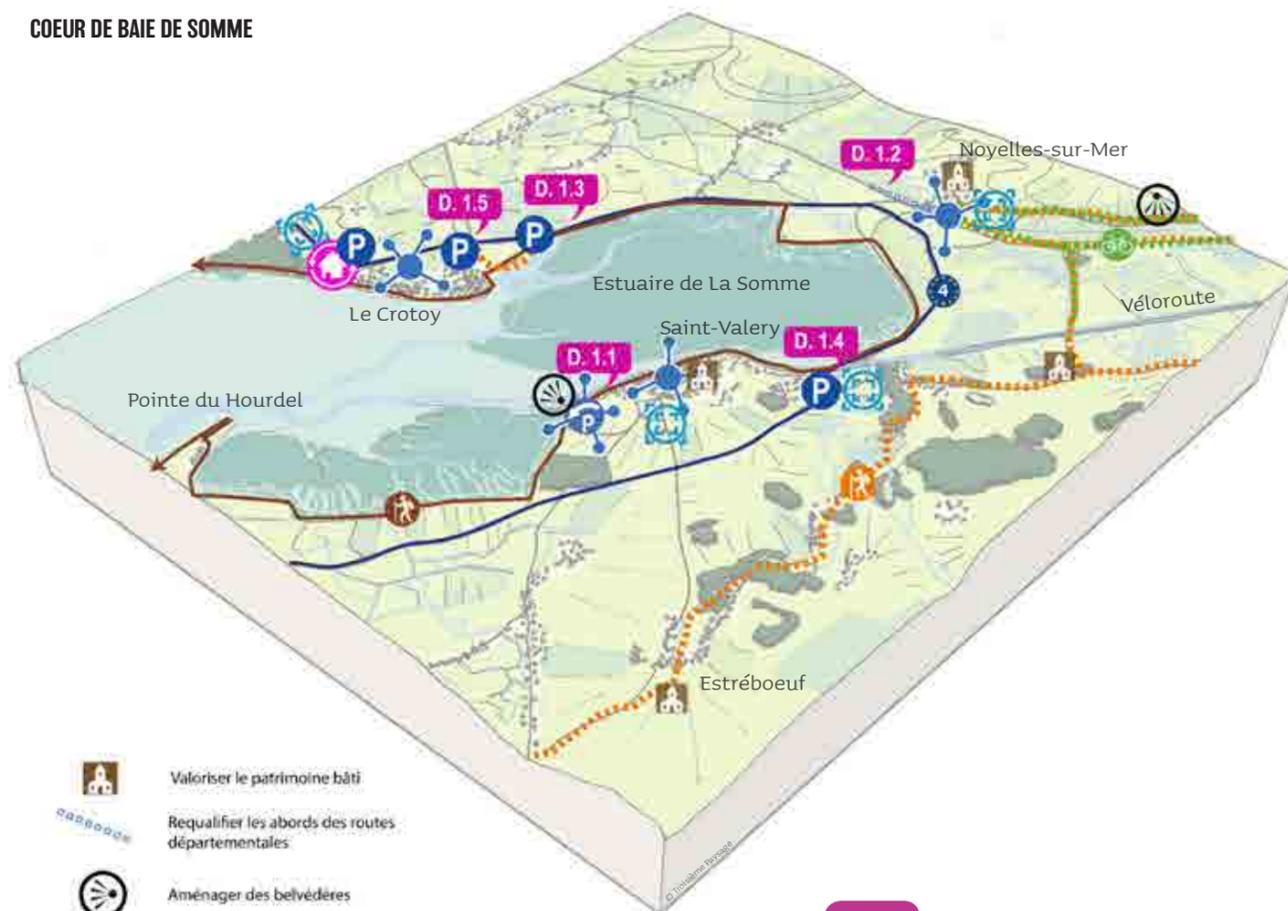
ENJEU 2 : LA PRÉSERVATION DYNAMIQUE

Action complémentaire :

- C.2.1 : Valoriser les secteurs «Gare» et renforcer la multimodalité à Rue



COEUR DE BAIE DE SOMME



- Valoriser le patrimoine bâti
- Requalifier les abords des routes départementales
- Aménager des belvédères
- Qualifier les entrées de villes
- Créer des stationnements
- Renforcer la multimodalité
- Sentier du littoral existant
- Sentier du littoral à créer
- Parcours pedestre existant
- Parcours pedestre à créer
- Boucle cyclable existante
- Boucles cyclables à créer
- EV4 existant
- EV4 à créer
- Créer ou valoriser les sites d'accueil et d'information touristique
- Recul de l'aire de stationnement

ENJEU 1 : AMÉLIORATION DES FLUX

Action à poursuivre :

- D1.1 : Réorganisation de l'accès au Cap Hornu
- D1.4 : Aménagement d'une aire de stationnement en entrée de ville Est de Saint-Valery

Action nouvelle prioritaire :

- D1.2 : Réorganisation du délaissé sur le rond-point Noyelles sur Mer - RD940
- D1.5 : Aménagement d'une aire de stationnement à l'entrée Est du Crotoy

Action complémentaire :

- D1.3 : Réflexion sur le réaménagement du bassin des chasses (boucle de découverte, parking camping-cars, ...)

FOND DE BAIE DE SOMME, INTÉGRANT LA BASSE VALLÉE ET LES COTEAUX JUSQU'À ABBEVILLE



- Valorisation du patrimoine bâti existant
- Requalifier les abords des routes départementales
- Aménager des belvédères
- Qualifier les entrées de villes
- Créer ou valoriser les sites d'accueil et d'information touristique
- Création de parking
- Renforcer la multimodalité
- Sentier du littoral existant
- Sentier du littoral à créer
- Parcours pedestre existant
- Parcours pedestre à créer
- Boucles cyclables existantes
- Boucles cyclables à créer
- EV4 existant
- EV4 à créer

ENJEU 1 : AMÉLIORATION DES FLUX

Action à poursuivre :

- E.1.1 : Requalification de la RD86 sur la section Petit-Port/ Port-le-Grand. Valorisation de l'écomobilité et gestion du stationnement
- E.1.2 : Valorisation d'un circuit de découverte en basse vallée (Noyelles-sur-mer, Port-le-Grand, Saigneville, Boismont)

ENJEU 2 : LA PRÉSERVATION DYNAMIQUE

Action nouvelle prioritaire :

- E.2.1 : Programme de mise en valeur hydraulique et écologique entre baie et Basse Vallée de la Somme



**FALAISE MORTE INTÉGRANT ONIVAL
ET FALAISE VIVE JUSQU'À MERS-LES-BAINS**



-  Valorisation du patrimoine bâti existant
-  Requalifier les abords des routes départementales
-  Requalifier les interfaces ville / nature : meilleure insertion paysagère
-  Aménager des belvédères
-  Valorisation des zones humides du Hâble d'Ault
-  Valorisation des espaces urbains sur le front de mer
-  Créer un bassin poldérisé
-  Qualifier les entrées de villes
-  Création de parking
-  Renforcer la multimodalité
-  Sentier du littoral existant
-  Sentier du littoral à créer
-  Parcours pedestre existant
-  Parcours pedestre à créer
-  Boucle cyclable existante
-  Boucles cyclables à créer
-  EV4 existant
-  EV4 à créer

ENJEU 1 : AMÉLIORATION DES FLUX

Action nouvelle prioritaire :

- F.1.1 : Valorisation du parking d'Onival à l'entrée du Hâble d'Ault
- F.1.2 : Réorganisation de l'accès à Notre Dame des falaises
- F.1.5 : Aménagement d'une aire de stationnement en entrée de ville de Mers (la Galiotte)

Action complémentaire :

- F.1.3 : Valorisation paysagère de la RD940 et de ses accotements le long de la falaise de Mers/Cap Hornu
- F.1.4 : Révision de la signalétique de rabattement vers EV4 /GR depuis la RD940
- F.1.6 : Piétonisation ponctuelle des fronts de mer et liaison avec le sentier du littoral à Cayeux-sur-Mer et Mers-les-Bains

ENJEU 3 : L'EXPÉRIENCE DU LIEU

Action à poursuivre :

- F.3.1 : Poursuivre la transformation de la Maison de la Baie de Somme, pour mieux informer et sensibiliser le visiteur

ENJEU 2 : LA PRÉSERVATION DYNAMIQUE

Action à poursuivre :

- F.2.1 : Maintien du caractère maritime de Baie de Somme sud par la réalisation d'un bassin dépollérisé sur le site agricole de la ferme de la Caroline
- F.2.3 : Programme de valorisation des zones humides du Hâble d'Ault
- F.2.4 : Requalifier les interfaces ville / nature pour une meilleure transition paysagère (expérimentation sur les portes d'entrée du Hâble d'Ault)

Action nouvelle prioritaire :

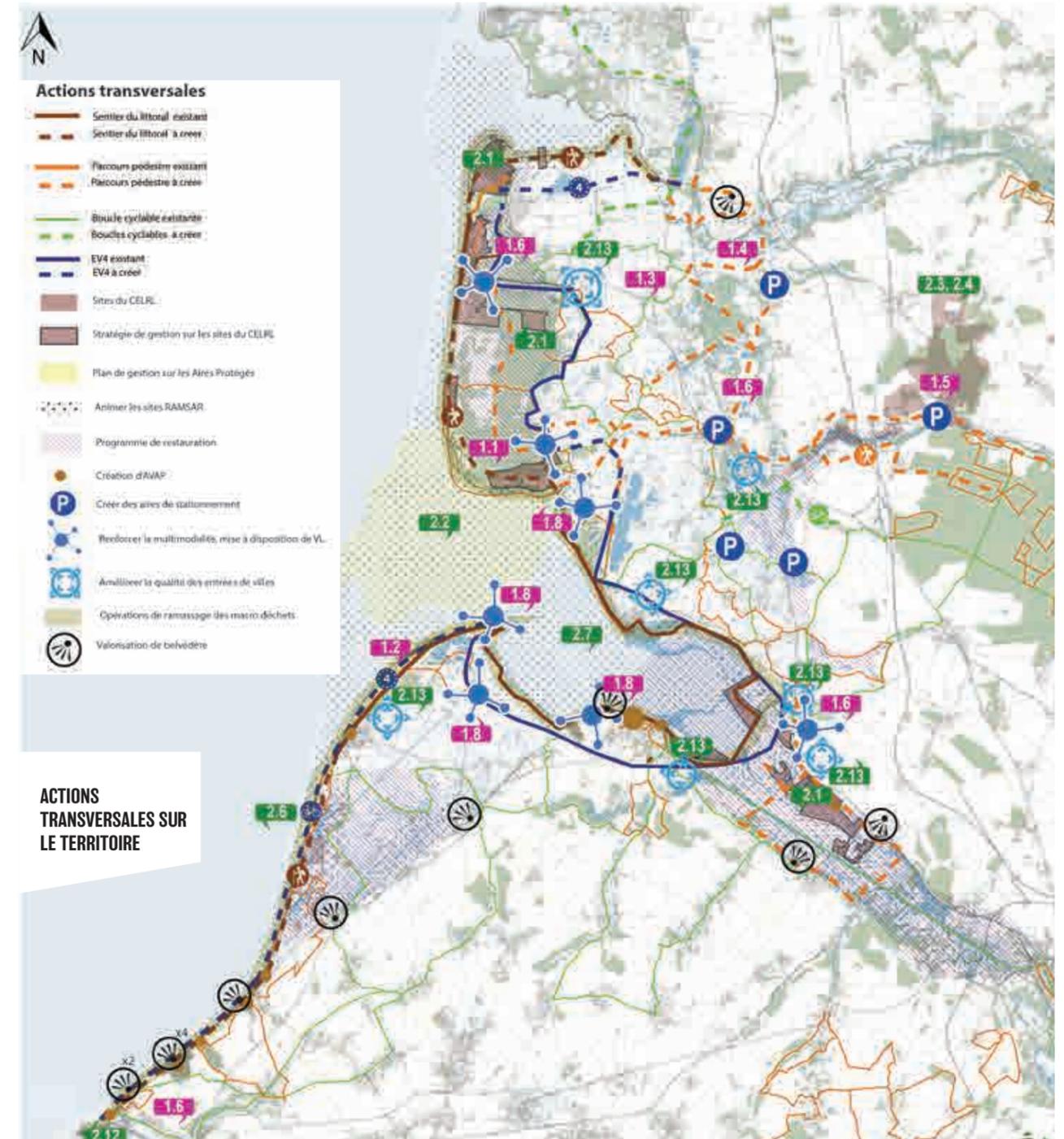
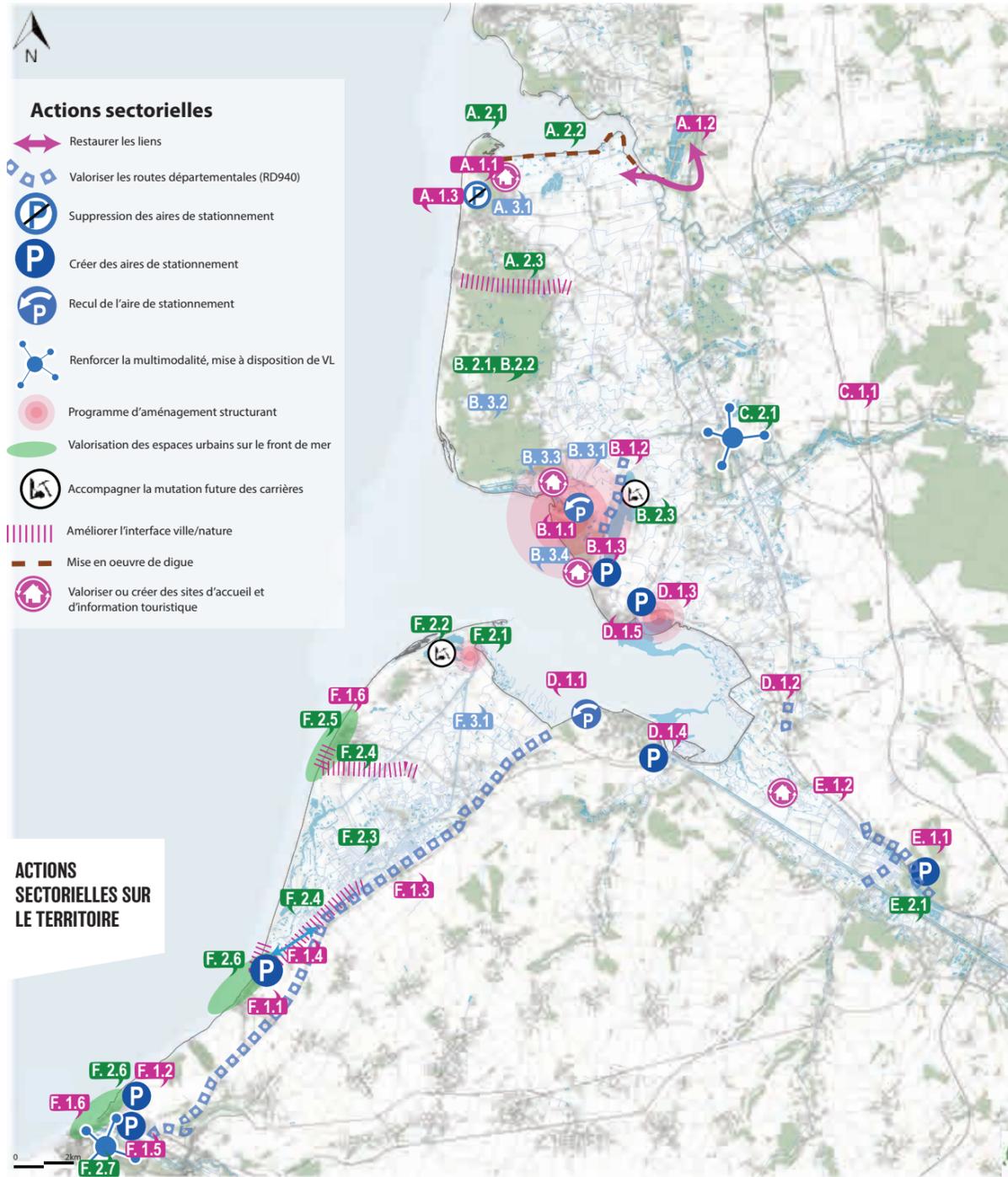
- F.2.2 : Soutien à la réflexion sur la mutation future des carrières par la mutualisation des projets de remise en état avec ceux liés au maintien des accès portuaires (Le Hourdel, La Bassée au Crotoy)
- F.2.5 : Profiter de la nécessaire adaptation face aux risques de submersion des villes de bord de mer pour améliorer la qualité des fronts de mer : Expérimentation sur Cayeux-sur-Mer
- F.2.6 : Expérimenter des aménagements d'espace public innovant dans une logique de résilience face aux risques naturels (Ault, Mers)

Action complémentaire :

- F.2.7 : Valoriser les secteurs «Gare» et renforcer la multimodalité au Tréport



4.2 PRÉSENTATION DES ACTIONS TRANSVERSALES SUR LE TERRITOIRE



5 UN PÉRIMÈTRE DE PROJETS AJUSTÉ



Le littoral picard sera, encore plus demain qu'aujourd'hui, un espace écologique, économique et social en mouvement. Chaque partie de ce territoire concentre les problématiques liées à l'évolution du trait de côte, de l'urbanisation, de la biodiversité, des paysages et des mutations économiques et sociales. Devant cette pression grandissante sur un espace réduit, il devient impossible de se satisfaire de l'approche sectorielle classique, où chaque instrument réglementaire ou chaque action ne prend en compte que les objectifs d'un seul acteur, négligeant les impacts croisés sur les autres secteurs d'activité.

Les études complémentaires engagées dans le cadre du renouvellement du label (juin 2016 – juin 2017), nous conduisent à présenter pour cette nouvelle période de labellisation, un périmètre « ajusté ».

Les partenaires associés du Grand Site de France Baie de Somme se sont accordés sur une relecture commune des paysages fondateurs de l'identité du site ; de l'état réel de la fréquentation ; de la réalité de l'industrie touristique et des menaces qui pèsent sur la durabilité de ce développement.

À travers les actions prioritaires énumérées précédemment, agrandir le périmètre permet d'apporter aux visiteurs des nouvelles portes d'entrée au territoire très cohérentes : Cahon et Mons-Boubert sur le fond de Vallée de la Somme, Mers-les-Bains et Brutelles sur le sud du territoire des falaises, Regnière-Ecluse sur le fond de vallée de l'Authie.

Sur le plan paysager, cette extension du territoire facilitera des actions communes à l'échelle intercommunale (notamment les actions maillant les unités paysagères).

De façon plus spécifique, la ville de Mers-les-Bains, en plus de garantir une cohérence dans la continuité touristique (sentier du littoral, EV4) des infrastructures écomobiles du Grand Site, apportera un nouvel accès ferroviaire à la destination, renforcera l'offre de par la richesse et l'identité de son patrimoine bâti, et devrait ainsi rééquilibrer à moyen terme les flux de visiteurs sur le territoire.

L'extension du périmètre se pose aussi sur Brutelles et ses bas-champs pour des raisons de logique et de continuité territoriale. Cela facilitera les actions autour de la RD940.

Dans une logique d'accroissement de l'attraction touristique en avant-pays, Mons-Boubert semble être une bonne locomotive pour mieux articuler les politiques PNR et Grand Site à venir.

Enfin, le choix d'étendre vers Cahon est stratégique : c'est une ville qui marque par le canal de la Somme, l'entrée depuis l'Abbevillois sur le territoire du Grand Site.

Regnière-Ecluse est aussi pressentie pour une extension du Grand Site. Depuis Rue, les visiteurs auront l'occasion de découvrir plus en profondeur l'arrière littoral riche en patrimoines bâti et naturel.

Cette extension sur ces communes permettra donc de renforcer les stratégies :

- de diffusion des flux touristiques du littoral vers l'arrière-littoral
- de préservation plus efficace des dynamiques écologiques et paysagères en place (à l'échelle des corridors et des trames bleues et vertes)
- d'enrichissement de l'offre touristique en proposant d'autres structures, équipements, paysages, patrimoine, méconnus de la Destination Baie de Somme

Ce nouveau regard a donc été l'occasion de redessiner le territoire « Grand Site Baie de Somme » face aux enjeux de demain, afin de proposer un maillage territorial plus cohérent et solidaire pour valoriser les paysages du Grand Site et soulager les pressions qui s'exercent sur les cœurs de sites classés.

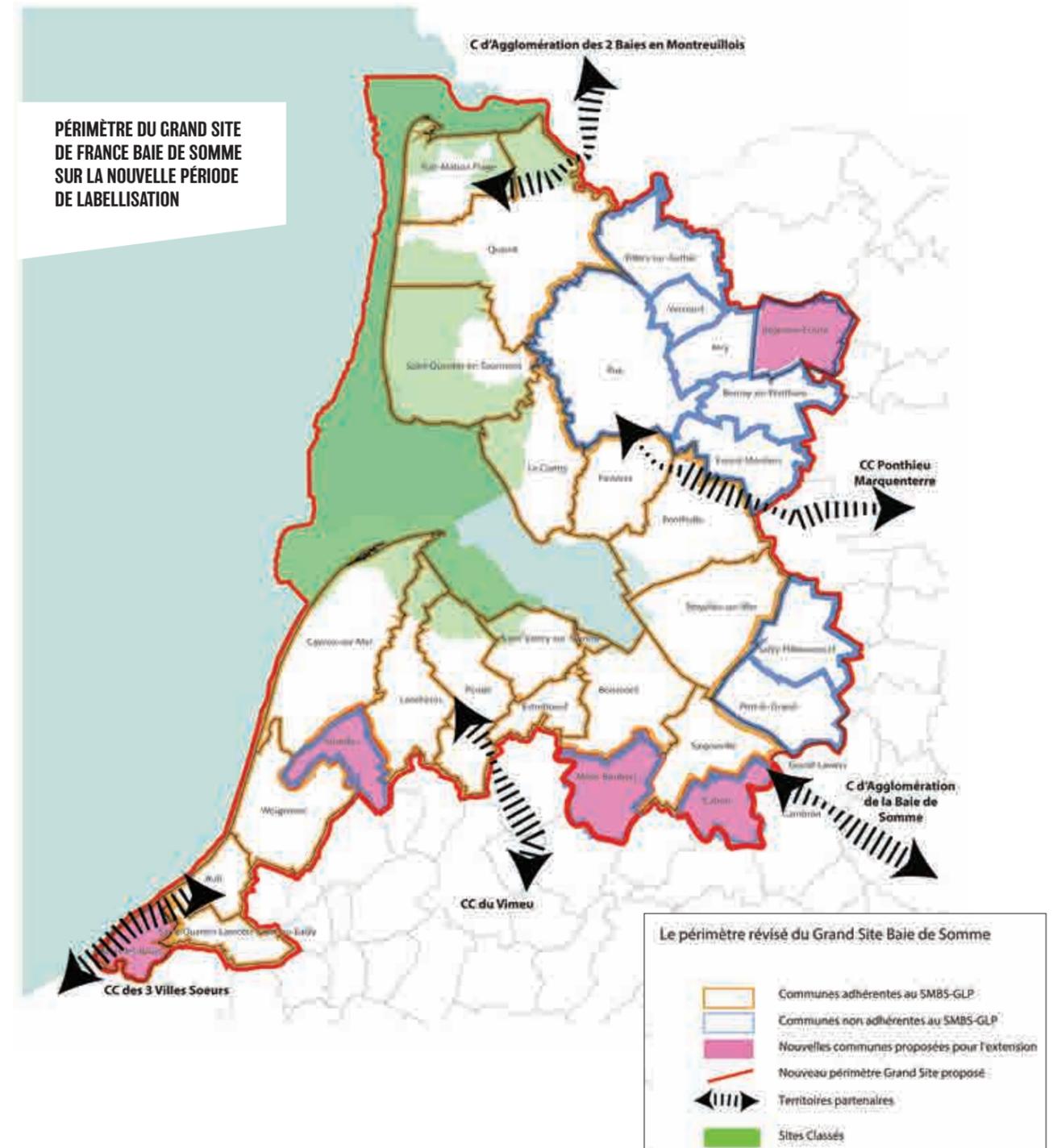
Le présent dossier de renouvellement propose ainsi de faire vivre un Grand Site « élargi » pour que vivent la Baie de Somme et son avant-pays. Cette ambition à 2023 a fait l'objet d'un travail partenarial public - privé pour en assurer le succès et continuer à porter la Baie de Somme au rang des Grands Sites de France.



L'essentiel

Le nouveau périmètre de projets « ajusté » intègre ainsi Mers-les-Bains et Brutelles (falaise morte et bas-champs) et est élargi aux projets dans les valleuses de Mons-Boubert et Cahon-Gouy ainsi qu'à Regnière-Ecluse (prolongement de la vallée de la Maye).

Il est également proposé d'intégrer une partie de l'espace maritime, classé au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'Environnement, pour valoriser la stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral et mieux encadrer la fréquentation sur le Domaine Public Maritime ; intégrant l'estuaire de l'Authie.



1 LE GESTIONNAIRE ET SES PARTENAIRES



1.1 L'ÉVOLUTION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE : UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION

Ces dernières décennies, le Département, les communes du littoral et l'ensemble de la puissance publique ont fait le choix stratégique majeur de mener une politique maîtrisée et durable d'aménagement du territoire tout en préservant son identité. Un équilibre a été trouvé entre la préservation des milieux et le développement d'activités économiques permettant aux habitants d'en tirer leurs ressources (agriculture, pêche, chasse, industrie et tourisme).

En 2011 et 2015, l'obtention du label Grand Site de France et la candidature au Parc Naturel Régional ont été les signes de la réussite des politiques menées.

Aujourd'hui, tout en s'appuyant sur ces acquis, les élus du Grand Site doivent projeter à nouveau le territoire dans le futur, afin de prendre en compte de nombreux changements de contexte : réforme territoriale et Loi NOTRe, évolution de la Loi littoral, effets climatiques et prise en compte du risque de submersion marine, baisse des dotations publiques, etc.

C'est pourquoi, à l'intérieur des **3 grandes compétences** portées par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (Présentation des statuts et du Syndicat Mixte en annexes) que sont :

- la gestion et l'aménagement des espaces, des ressources et des milieux naturels,
- la protection du trait de côte et l'anticipation des risques littoraux,
- le développement territorial et économique,

le comité syndical a décidé, depuis deux années, de recentrer ses actions autour de **5 grandes priorités** :

- le renouvellement du label Grand Site de France - Baie de Somme et la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions à 2023,
- le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, avec le démarrage opérationnel sur les trois systèmes d'endiguement de la Bresle, de la Somme et de l'Authie,
- la concrétisation des projets urbains structurants (ZAC du Royon, ZAC frange Nord de Quend, ZAC du Moulinet à Ault),
- la relance des investissements pour la réalisation des infrastructures manquantes du « Plan Vélo Baie de Somme »,
- le retour à l'équilibre financier de la régie commerciale « Destination Baie de Somme ».

Avec la labellisation Grand Site, l'année 2011 a vu s'amplifier la volonté du Syndicat Mixte d'élargir la concertation et d'intégrer l'ensemble des acteurs, dans une réflexion globale sur le fonctionnement du territoire.

Pour mettre en œuvre les opportunités d'actions qui s'offrent avec la nouvelle période de labellisation, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard pourra être maître d'ouvrage, assistant à maîtrise d'ouvrage, conseiller technique, ou coordinateur. Il s'appuiera sur les compétences de ses partenaires pour la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Un travail sera réalisé en 2017 afin de faire évoluer ses statuts et ainsi intégrer les différents changements législatifs apportés en particulier par la Loi NOTRe (GEMAPI, etc.), modifiant l'organisation territoriale de certaines compétences.

Faire évoluer les moyens et les compétences nécessaires au devenir partagé de la baie

CHAPITRE 4 ORGANISATION DU GESTIONNAIRE, MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE SUIVI DES ACTIONS

1.2 DES PARTENARIATS À RENFORCER POUR UNE MEILLEURE COOPÉRATION SUR LE GRAND SITE

En matière environnementale, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard participe à la mise en œuvre de la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

Il assure également la gestion et la protection d'aires protégées à l'échelle du territoire du Grand Site Baie de Somme et exerce dans ce cadre des pouvoirs de police (Réserve Naturelle Nationale, intégrant le Parc Ornithologique du Marquenterre ; Réserve de Chasse et de Faune Sauvage du Hâble d'Ault ; Réserve Naturelle Régionale du Bois des Agneux ; Arrêtés de protection de biotope sur les sites du «cordon de galets de la Mollière» à Cayeux-sur-Mer, du marais de Larronville à Rue, et d'une partie du Hâble d'Ault).

Sur le littoral de la Somme, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard gère tous les terrains appartenant au Conservatoire du littoral, dans le cadre d'une convention tripartite signée entre les deux établissements et le Conseil Départemental de la Somme en date du 8 novembre 1994 et actualisée le 2 février 2002, puis le 5 avril 2011. Pour ce faire, le Département mobilise la taxe d'aménagement qu'il perçoit et vient compléter le budget global du gestionnaire comprenant également des contributions extérieures : Etat, Europe, Région, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et pour partie, des recettes émanant de propriétés du Conservatoire du littoral : droits de chasse, loyers de pâturage, excédents d'exploitation du Parc du Marquenterre (convention spécifique entre le SMBS-GLP et le Conservatoire du littoral pour la gestion du Parc du Marquenterre)

Au-delà de ce partenariat historique, le Syndicat Mixte s'efforce d'enrichir ses relations par voie de conventionnement afin de tendre vers une meilleure articulation des outils et des acteurs du territoire de la Picardie Maritime.

Des conventions de partenariat avec le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, la Fédération Départementale de Pêche de la Somme, l'ADRT de la Somme, les acteurs du PAPI Bresle/Somme/Authie ont été initiées durant la première période de labellisation. Il s'agira de les renforcer au travers de programmes de coopération.

Il en va de même pour l'accord-cadre entre le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard et le Syndicat Mixte Baie de Somme – Trois vallées, validé en 2017. La convention précise les missions respectives de chacune des parties pour optimiser la mise en œuvre de la charte du futur Parc Naturel Régional au regard des compétences et missions actuellement dévolues à ces deux syndicats. Il définit également les modalités de gouvernance entre les parties et prévoit surtout les conditions de coopération afin de mutualiser les moyens et les compétences au travers de programmes opérationnels.

Ces pratiques contractuelles, marquent le point de départ d'un nouveau mode d'action de « faire ensemble » dans l'intérêt des territoires.

2 LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE



Le Syndicat Mixte s'attache depuis 2012 à coordonner et à mettre en œuvre les axes opérationnels du second programme lié à l'Opération Grand Site en Baie de Somme (2012-2017).

Cet engagement a été formalisé sur la première période de labellisation par le biais d'une convention cadre, qui prévoit les modalités de gouvernance du projet.

Pour rappel, les bases de cet engagement entre le gestionnaire et l'Etat sont :

- le respect des valeurs des Grands Sites de France
- un programme d'actions visant à réhabiliter les sites classés au titre de la loi de 1930 et les paysages naturels emblématiques qui leur sont liés
- une mise en œuvre partagée avec les acteurs du territoire et les habitants du Grand Site

Comme exposé dans le chapitre précédent, le programme d'actions pour la période 2018-2023, invite à proposer un nouveau périmètre de projet ajusté et à réviser la gouvernance territoriale.

A long terme, la traduction fonctionnelle (compétences et moyens) de cette dernière sera fonction du travail en cours de réalisation concernant l'évolution statutaire du Syndicat Mixte, au regard de la nouvelle ambition portée pour le territoire Grand Site à horizon 2023, mais également des différents changements

législatifs sous-tendus en particulier par la Loi NOTRe (GEMAPI, etc.) modifiant l'organisation territoriale des compétences.

Il est proposé, en attendant cette clarification, de renouveler dans les mêmes conditions que sur la première période de labellisation, les modalités de gouvernance et d'engagement portées par la convention cadre (confer Annexes), en y associant les territoires intercommunaux et les structures nouvellement créées (Parc Naturel Marin, Parc Naturel Régional en préfiguration).

Concernant les intercommunalités qui intègrent des communes du Grand Site, elles seront identifiées comme territoires associés. Il s'agit de :

- la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ;
- la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre ;
- la Communauté d'Agglomération Baie de Somme ;
- la Communauté de Communes du Vimeu ;
- la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

En tant que territoires associés, ces établissements participeront aux réunions du Comité de pilotage Grand Site par l'intermédiaire des vice-présidents en charge du tourisme.

3 LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU GESTIONNAIRE DÉDIÉS AU SITE

3.1 UNE ÉQUIPE D'ANIMATION DÉDIÉE AU PILOTAGE DU PROGRAMME

La mise en projet du Grand Site ne peut se faire sans ingénierie. Une grande partie de l'équipe du Syndicat Mixte sera mobilisée pour la réussite des objectifs de la nouvelle période de labellisation (Organigramme de l'équipe du SMBS-GLP en Annexes). Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard garantit également la poursuite de l'animation de proximité, initiée en 2012, en assurant au territoire la disponibilité d'un directeur et d'une chargée de mission dont la mission principale sera d'accompagner, en lien avec les partenaires, les élus et acteurs locaux dans les déclinaisons opérationnelles du programme « Ambitions 2023 » :

- conduite de stratégies de développement globales ou thématiques,
- sensibilisation des acteurs locaux aux priorités du Grand Site,
- émergence de projets de mise en réseau d'acteurs notamment privés (individuels et associatifs), en cohérence avec l'action des collectivités,
- assistance technique aux porteurs de projets pour le montage des dossiers,
- suivi-évaluation du programme d'actions.

3.2 UNE ÉQUIPE DE PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE

Est désigné sous le terme de « gestionnaire d'un Grand Site », l'organisme public garant du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte assurera les missions de coordination du travail partenarial pour mettre en œuvre, avec tous les acteurs concernés (collectivités, Etat, acteurs économiques, associations, habitants, etc.) le programme d'actions 2018-2023.



4 SUIVRE ET ÉVALUER LES ACTIONS

3.3 LE BUDGET DU GESTIONNAIRE : OPTIMISER ET RECHERCHER LES FINANCEMENTS

Les moyens financiers de la puissance publique sont de plus en plus tendus. La gestion interne du Syndicat Mixte n'échappe pas à cette règle et les choix des opérations réalisées doivent être encore plus qu'avant, réfléchis et maîtrisés pour que chaque euro obtenu soit optimisé (volet financier du Débat d'Orientations budgétaires 2017 en Annexes).

Au-delà de cette gestion rigoureuse, le Syndicat Mixte recherchera de nouveaux partenariats financiers autour des dynamiques locales tout en s'inscrivant dans les projets structurants que la nouvelle Région ne manquera pas de porter à l'échelle de l'ensemble du littoral sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. La nouvelle programmation des crédits européens (FEDER, FEADER), avec des enveloppes conséquentes, offre également des opportunités qu'il faudra examiner rapidement.

Le Syndicat Mixte pourra aussi étudier la possibilité de bénéficier des offres de concours et percevoir ainsi des contributions de fonds privés pour financer des projets d'aménagement.

Cette compétence dans la recherche de financements et dans l'ingénierie des dossiers de demande est un atout pour l'ensemble des communes.

En cohérence avec la nécessité des temps de crise « faire mieux avec moins (de moyens) », la dimension partenariale du Grand Site Baie sera de plus en plus importante.

4.1 OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

Date de création de l'Observatoire : 2000

Territoire : littoral picard de Mers-les-Bains à Fort-Mahon-Plage

Porteur de la démarche : DREAL Picardie

Membres du Comité de Pilotage : CD80, Région Hauts-de-France, CAUE, Conservatoire du littoral, DDTM, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, archives départementales.

Méthode retenue : Méthode nationale

Nombre de points de vue : 40

- Environ 30 (concernent le GS de la Baie de Somme) sur 40 - corpus principal
- Environ 85 (concerne le GS de la Baie de Somme) sur 100 - corpus secondaire

Critères de choix des points de vue : statut des espaces (images de référence, espaces en mutation, espaces dégradés, etc.), type de mutation (dynamiques de développement, d'aménagement, de protection, dynamiques d'évolution naturelle), type de paysage (territoires urbains, péri-urbains, ruraux et naturels), point de vue historique, etc.

Reconductions : tous les 3 à 4 ans (soit 2005, 2008, 2013 et 2015). Les photos sont reconduites à la même saison, pendant l'été, avec une variation dans l'heure et le jour de la prise de vue, ainsi que dans le niveau des marées.

En 2015, la DREAL Hauts-de-France, à l'occasion de la reconduction photographique, a sollicité l'ensemble des membres du comité de pilotage de l'OPP afin d'évaluer l'outil et de le reconnecter aux documents de connaissances et de gestion existants sur le territoire. Une analyse des points de vues mis à jour au regard des projets et stratégies mis en place par les collectivités membres a permis d'évaluer les nouveaux besoins des acteurs.

Sur le Grand Site, l'enjeu de l'OPP réside dans l'observation des dynamiques paysagères dues en partie aux actions conduites par le gestionnaire pour la préservation des grands paysages et l'équipement du territoire. Toutefois, l'évolution des usages touristiques a conduit le Syndicat Mixte à faire part de nouveaux besoins en matière d'observation. En effet, les paysages ne doivent plus être observés sous l'unique angle paysager mais devraient intégrer, lors de la prochaine reconduction, l'observation des différents usages, modes de « consommation du paysage » afin de faire valoir la notion de vocation des espaces, essentielle pour le gestionnaire aménageur.

En parallèle, l'OPP Picardie Maritime a été intégrée à une enquête nationale conduite par le Réseau des Grands Sites de France, en partenariat et avec le soutien du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), dans le cadre d'un bilan engagé plus de 15 ans après la mise en place des premiers OPP. Il s'agissait de conforter la question du suivi de l'évolution des paysages et des techniques employées au sein des Grands Sites, via la mise en lumière d'exemples ayant prouvé leur efficacité.



4.2 SUIVIS SCIENTIFIQUES

L'activité du service Environnement du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard s'articule autour de quatre grands pôles de compétences : la programmation d'études et de suivis, la gestion des espaces naturels sensibles, la conduite d'opération de travaux de restauration du patrimoine naturel et l'accueil du public.

Le gestionnaire du Grand Site dispose ainsi de compétences scientifiques au service de :

- la rédaction des plans de gestion ;
- l'évaluation de la mise en œuvre des opérations de gestion ;
- la rédaction des diagnostics sur les terrains gérés par le Syndicat Mixte ou pour le compte tiers ;
- la gestion des milieux naturels visant à fois à la conservation de la biodiversité, au maintien et au suivi de la qualité des paysages.

Conformément à la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (Art.59), le Syndicat Mixte s'attache à ce que les terrains acquis fassent l'objet d'un plan de gestion.

Un bilan des connaissances sur l'ensemble des sites gérés a été réalisé et restitué sous la forme d'un rapport d'activités annuel (rapport d'activités 2016 de gestion des espaces naturels sensibles en Annexes). A l'échelle des sites gérés par le Syndicat Mixte, l'état des connaissances est globalement moyen à bon : les sites avec plans de gestion récemment actualisés sont bien connus, mais les autres sites manquent de données récentes.

Des efforts d'investigations complémentaires seront entrepris sur la nouvelle période de labellisation pour parfaire le suivi naturaliste.

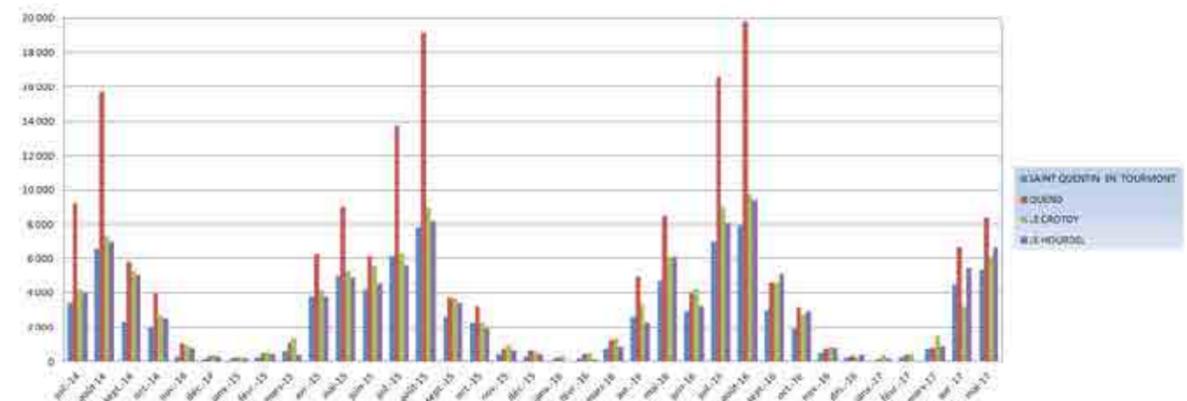
4.3 ÉCO COMPTEURS CYCLABLES

Date d'installation des compteurs : juillet 2014

Points de comptage : Quend-Plage, Saint-Quentin-en-Tourmont, Le Crotoy, le Hourdel

Critères de choix : tronçons permettant d'évaluer les flux transfrontaliers et l'itinérance (Euro Vélo 4 – itinéraire européen)

Au-delà du suivi de la fréquentation des infrastructures cyclables pour une amélioration constante des conditions d'accueil (priorisation des travaux, interventions, etc.), le Syndicat Mixte souhaite mener une approche empirique des modes de déplacements des locaux et des visiteurs sur le Grand Site. L'objectif est d'analyser l'évolution des usages sur les grands espaces de nature. Pour cela, le dispositif actuel de comptage cyclable sera conforté par l'installation d'éco totems (comptage pédestre et cyclable) sur les sites les plus fréquentés. Il s'agira également de mieux sensibiliser les visiteurs et habitants à l'usage des modes doux. Les éco totems permettent en effet un affichage en temps réel des passages de vélo ou de randonneur. Aussi, cet outil d'observation pédagogique permettra de créer des animations de valorisation des infrastructures pour renforcer l'image d'écomobilité sur la destination.



4.4 ÉTUDE DE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ET DE MOBILITÉ

Date la première étude : 2002-2003

Sites d'enquête : Baie d'Authie, la Maye, le Cap Hornu, la Pointe du Hourdel (sites les plus fréquentés en site classé)

Reconduction pour actualisation des résultats : 2013 sur les mêmes sites d'enquête

En 2013, une nouvelle étude de fréquentation a été lancée. Il s'agissait, sur la base de l'étude réalisée en 2003, de réévaluer les flux en s'appuyant sur une méthodologie approfondie, pour mieux servir les projets et dépasser le simple chiffrage sur une année donnée. Le développement des mobilités douces (pédestres et cyclables) engagé dix ans plus tôt a également incité le Syndicat Mixte à ajouter à l'étude une évaluation des dynamiques de mobilité touristique sur le territoire.

Au regard des facteurs clés influençant la fréquentation (relevés météorologiques, marées journalières, calendrier) croisés aux données existantes (compteurs routiers, cyclables, données des enquêtes qualitatives, etc.), l'étude a abouti à l'analyse quantitative et qualitative des flux. Une carte des mobilités « intra site » a pu être réalisée.

Cette méthode, élargie à de nouvelles données, a révélé des indices fiables permettant d'expliquer à minima les pics de fréquentation. Par la suite, un observatoire permettant de prédire et de quantifier les flux a été créé. Le Syndicat Mixte peut désormais anticiper la fréquentation de ses sites en fonction de données considérées comme influant la venue des visiteurs.

Durant la prochaine période de labellisation, l'outil sera à actualiser et à parfaire au regard des besoins.

DOSSIER DE CANDIDATURE AU RENOUELEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE BAIE DE SOMME

Ce dossier est le fruit d'un travail collectif réalisé par les équipes du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard : aménageurs, écologues, gestionnaires de sites touristiques, communicants, juristes, infographiste, comptables, secrétaires.... qui ont su se mobiliser pour mettre leurs compétences au service d'une ambition pour le territoire à l'horizon 2023.

Nous remercions tous les élus, techniciens des collectivités et des services de l'Etat, représentants des activités privées et associatives, ambassadeurs du Grand Site de France Baie de Somme... Tous ceux qui nous ont accompagné dans la réalisation de ce dossier.

Entre passion et émotion, en nous livrant vos témoignages, votre engagement au quotidien pour ce Grand Site, nous avons aujourd'hui la certitude d'emprunter le bon chemin, et finalement, au travers de ce dossier de candidature au renouvellement du label «Grand Site de France», de faire écho à Robert-Louis Stevenson : «l'important, ce n'est pas la destination, mais le voyage en lui-même».

Directeur de la Publication :

Bruno Dalle, Directeur Général des Services

Responsable de la Publication :

Sébastien Desanlis, Directeur de l'Environnement

Rédaction en chef :

Elise Blanchart / Sébastien Desanlis

Conception / Mise en page :

Grand Nord / SMBS-GLP

Crédits cartographiques :

TROISIEME PAYSAGÉ - MAITRES DU REVE – DIVERSCITES (2017) / ARTELIA (2015) / ©SMBS-GLP (2015-2017)

Crédits photographiques :

©Altimage/Arcantide/B. Bremer/N.Briant/Agents_SMBS-GLP/J.Alonso/P.Sergent/B. Teissedre/Ed.Gaud/ADRT Somme/S. Bouilland/Tibo

Références : DESANLIS S., BLANCHART E., et al. (2017) Dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Baie de Somme, 148 pages + annexes.

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard
1, Place de l'Amiral Courbet CS 50728
80142 Abbeville Cedex

RENOUVELLEMENT
DU LABEL **GRAND SITE
DE FRANCE**

**2018
2023**

BAIE DE SOMME

Les partenaires de la convention Cadre du Grand Site de France Baie de Somme :



Le gestionnaire

